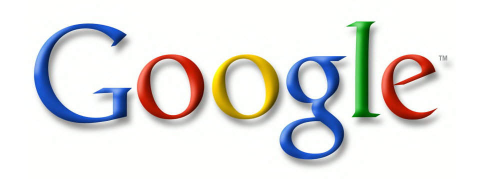
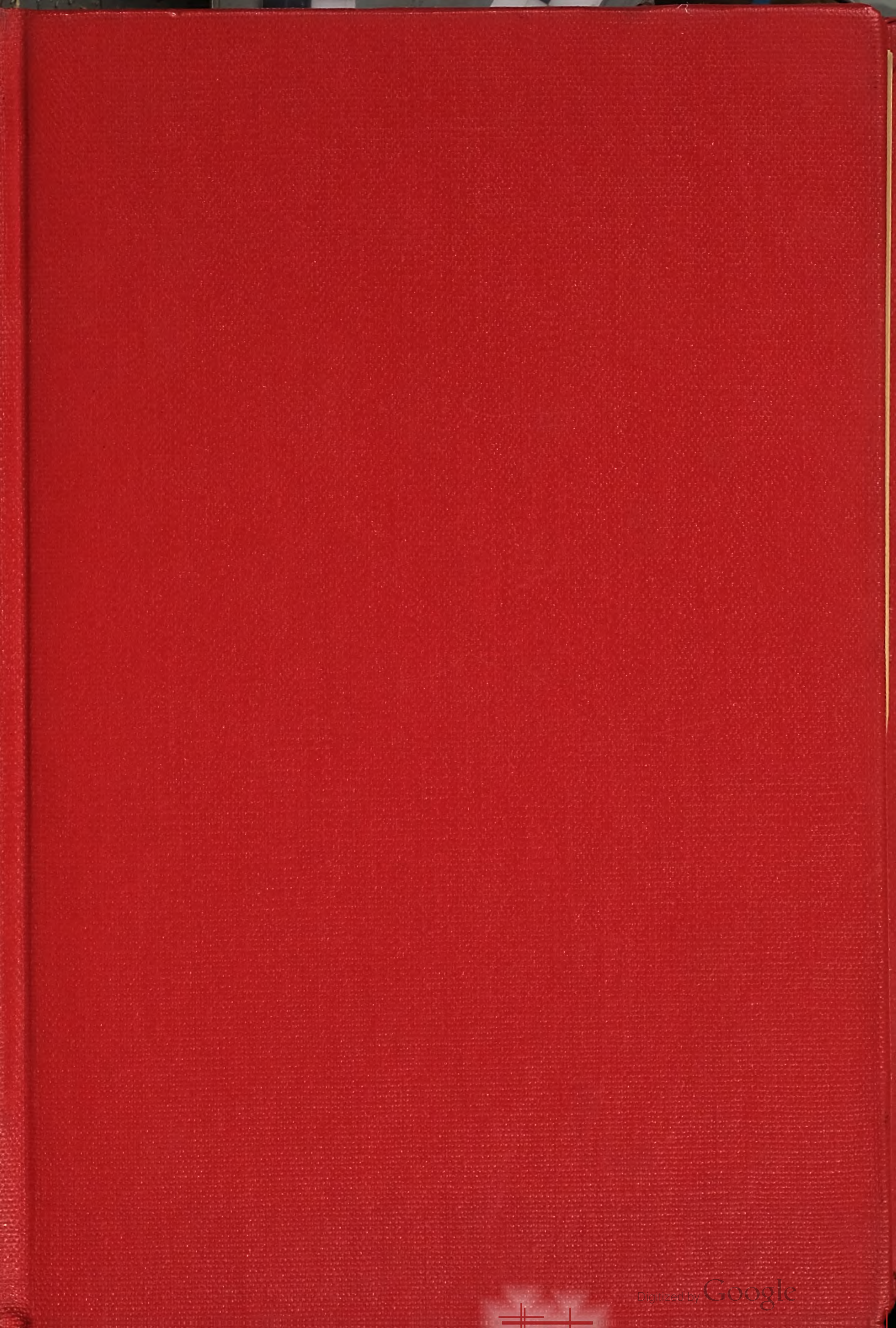






Date Due

6 Feb '76			
19 May '76			
	bd 23233		PRINTED IN U.S.A.

MÉLANGES

D'ARCHÉOLOGIE ET D'HISTOIRE

ÉCOLE FRANÇAISE DE ROME

MÉLANGES

D'ARCHÉOLOGIE ET D'HISTOIRE

XLIIIe année (1926) — Fasc. I-V

PARIS
ANCIENNE LIBRAIRIE FONTEMOING ET Cie
E. DE BOCCARD, SUCCESSEUR
1, rue de Médicis
ROME
SPITHÖVER, Place d'Espagne

UN HISTORIOGRAPHE DE LOUIS XI DEMEURÉ INCONNU

GUILLAUME DANICOT

Les griefs qui pèsent sur la mémoire du grand roi que fut Louis XI ne proviennent point tous, comme on se plaît trop à le dire, de ses détracteurs systématiques, Thomas Basin et les annalistes de Bourgogne. Vainement, par exemple, chercherait-on dans leurs œuvres une seule ligne autorisant à soupçonner que ce prince, « soit humeur inquiète, soit négligence, n'a pas fait écrire l'histoire de son règne[1] ». Ce reproche date de nos jours : on en trouve d'ailleurs la réfutation chez le savant critique qui l'a formulé, puisque lui-même rappelle que Louis XI nomma, successivement, à la charge de chroniqueur, d'abord un clunisien, Jean Castel, puis un moine de Saint-Denis, Mathieu Lebrun.

Aucun autre de nos rois du xve siècle ne fit davantage. Au surplus, seul d'entre eux, Louis XI eut le mérite d'instituer, à côté de son chroniqueur, un historiographe officiel, avec mission selon toute vraisemblance, de travailler à une histoire générale de la monarchie française. C'est, du moins, ce qui paraît ressortir des documents que nous avons découverts dans l'inépuisable trésor des Archives Vaticanes.

Avant d'exposer le résultat de nos recherches au sujet de cette charge nouvelle d'historiographe, nous devons en faire connaître le titulaire, Guillaume Danicot, personnage sur lequel l'attention n'a jamais été attirée jusqu'à présent[2], bien qu'à plus d'un titre il eût

[1] A. Molinier, *Les sources de l'Histoire de France*, t. V, *Introd.*, p. CXLVIII. Cf. p. 1, 22.

[2] Son nom ne se trouve mentionné, à notre connaissance, que dans une seule publication française; voir ci-dessous, p. 7, n. 1.

dû échapper à l'oubli. Religieux de l'ordre de s. Benoît, prédicateur en vogue, conseiller et historiographe royal, familier des cours de France et de Savoie et, en même temps, vrai type du moine gyrovague, il appartint tour à tour à sept abbayes ou prieurés et acheva la plus agitée des carrières sur une nomination de pénitencier à Saint-Pierre de Rome.

I

Nous le trouvons mentionné, pour la première fois, dans le protocole d'un secrétaire du concile de Bâle, Jacques Hüglin qui, le 19 février 1440, enregistra l'incorporation de frère Guillaume Danicot, bachelier en décrets, chambrier de l'abbaye de Saint-Michel de La Chiusa[1]. Membre du concile et chargé d'un important office monacal, il ne pouvait pas avoir moins de vingt-cinq ans : on peut donc fixer approximativement la date de sa naissance autour de 1415. Qu'il fût savoyard d'en-deçà des Alpes ou, peut-être, bourguignon[2], le fait de le rencontrer dans un monastère italien n'a pas de quoi surprendre. En effet, l'abbaye de La Chiusa[3] dont les gigantesques constructions et l'admirable église dominent, à neuf cent soixante mètres d'altitude, la vallée de Suse, avait été fondée, trois siècles plus tôt, par Hugon de Montboissier, issu d'une noble famille d'Auvergne : depuis lors, par tradition, les provinces françaises assuraient en grande partie son recrutement. Située d'ailleurs dans les états du duc de Savoie, de très nombreux monastères et prieurés relevaient d'elle sur l'un et l'autre versant des Alpes, ce qui explique comment presque jusqu'au milieu du XVIe siècle tous ses abbés furent français[4]. Danicot eut la

[1] « Frater Guillermus Damcot (*sic*), baccalarius in decretis, Camerarius monasterii sancti Michaelis de Cusa, Taurinensis diocesis ». Hermann Herre, *Concilium Basiliense, Protokolle des Concils*, t. VII, p. 66[25].

[2] Dans *Titres de la maison de Bourbon*, par Huillard-Bréholles, figure, sous l'année 1396, un certain Jean Danicot, receveur de Cuiseaux (Saône-et-Loire).

[3] Province de Cunéo, Piémont.

[4] Ce furent, au XVe siècle, Guillaume de Challant (1390-1408), Amé-

bonne fortune d'y être admis pendant que la gouvernait un lyonnais, Jean Seyturier de Tréfort, conseiller intime d'Amédée VIII[1]. Cet influent personnage, dont il réussit à se faire un protecteur, l'envoya étudier le droit à l'Université de Turin; en même temps, il lui confiait l'office de chambrier de l'abbaye.

Danicot n'avait encore pu prendre que le grade de bachelier en décrets lorsque son abbé le rappela pour l'emmener au concile de Bâle devenu soudain le théâtre de dramatiques événements. Réunis depuis 1431, pour préparer la réforme de l'Église, les Pères, à la suite de conflits très connus, venaient de déposer le pape Eugène IV au mois de juin 1439, puis d'élire un antipape, le 5 novembre de la même année, dans la personne du duc Amédée VIII de Savoie. Les Savoyards, accourus en foule, avaient efficacement contribué à ce triomphe national.

Dans l'assemblée schismatique qui, bien que fort réduite, comptait nombre de théologiens et de juristes éminents, Danicot débutait trop jeune. Lui-même dut sentir l'insuffisance de ses études et la nécessité de les compléter. C'est pourquoi il s'inscrivit bientôt, de nouveau, à l'Université de Turin. On l'y rencontre, en 1441, empruntant à la

dée de Montmajour (1408-1411), Antoine de Challant (1411-1418 ou 1419), Jean Seyturier de Tréfort (1418 ou 1419-1446), Guillaume de Varax (1446-1463), puis le neveu de ce dernier, Jean de Varax (1463-1505). G. Claretta, *Storia diplomatica dell'antica abbazia di S. Michele della Chiusa* et *L'abbazia di S. Michele della Chiusa nel medio evo*, in : *Atti della R. Accademia d. Scienze di Torino*, t. XXII, p. 371-391.

[1] Nous adoptons, à la suite de Claretta, la forme Tréfort; les auteurs anciens écrivent Réfort. J. Seyturier obtint une indulgence, le 6 décembre 1441, afin de pourvoir à des réparations urgentes dans l'abbaye. *Archives de Turin, Bollario di Felice V*, t. I, fol. 136a. Amédée VIII le chargea de la réforme de l'Université de Turin (septembre 1424). G. Claretta, *L'abbazia, etc.*, p. 153. Il était docteur en décrets et avait réputation de science profonde. Avogadro di Valdengo, *Storia della abbazia di S. Michele della Chiusa*, p. 83. Sur les études des moines clusiens, voir l'intéressant article de G. Borghezio, *Un contratto scolastico a Giaveno nel 1506*, in : *Bollettino Storico Bibliografico Subalpino*, an. XXVII.

bibliothèque de son abbaye les œuvres de l'*Hostiensis*[1], deux précieux manuscrits sur parchemin. Sa requête, si contraire aux usages, fut accueillie favorablement par le chapitre convoqué tout exprès pour en délibérer : de son côté, sous la foi du serment, il s'engagea à prendre le plus grand soin des deux volumes et donna même en garantie de restitution une hypothèque sur ses biens personnels et sur les revenus de son office[2].

Les Décrétales lui parurent-elles, à la longue, trop arides ou, plutôt, Seyturier eut-il de nouveau besoin de ses services, le fait est qu'il fit retour à Bâle avant d'avoir conquis le diplôme universitaire de docteur. Le concile, somme toute, valait bien la meilleure des écoles. Au milieu de futiles querelles, s'y débattaient les plus graves problèmes religieux et politiques. Il entendit là, pendant plusieurs années, quelques-uns des orateurs célèbres de l'époque et c'est surtout à leurs leçons, croyons-nous, qu'il dut sa formation de prédicateur et d'historien.

En outre, introduit par Seyturier, il fréquenta assidûment la cour de Félix V qui lui conféra le titre, purement honorifique d'ailleurs, de docteur en décrets. Il obtint encore l'office de trésorier de son abbaye, avec les deux prieurés annexes de Saint-Jacques de Cheri, dans

[1] Henri de Suse, cardinal d'Ostie († 1271?). Sur ses œuvres, voir J. F. Schulte, *Die Geschichte der Quellen und Literatur des Canonischen Rechts*, t. II, p. 123 et suiv.

[2] Cf. G. Claretta, *Storia diplomatica, etc.*, p. 157 et suiv., qui a lu *Daricosi*. Pendant que notre article est sous presse, une copie de l'acte notarié de cet emprunt, daté du 2 décembre 1441, nous est communiquée par don Gino Borghesio, scripteur à la bibliothèque Vaticane. Nous donnons aux Pièces justificatives, I, ce curieux document que Claretta a analysé de façon très incomplète, en l'indiquant d'ailleurs sous une cote inexacte. Il y est dit que G. Danicot a été reçu licencié en décrets au cours de l'année 1441 ; qu'il se propose de faire encore de très longues études, car il emprunte les deux volumes de l'*Hostiensis* pour une période de sept ans ; et, enfin, que pour lui se porte caution Guiot Danicot, trésorier de l'abbaye. Ce dernier personnage, dont Guillaume occupera bientôt l'office, est sans aucun doute un parent, oncle ou frère, qui a dû l'attirer à La Chiusa.

le diocèse de Turin, et de Saint-Georges de Viginti, dans le diocèse de Pavie. C'était une rente assurée de soixante livres tournois. Très résolu à l'arrondir, il se fit donner licence, le 29 août 1444, de cumuler, le cas échéant, deux bénéfices incompatibles[1]. Sur ces entrefaits, Seyturier, promu évêque de la Cava, renonça à son monastère. Félix V, afin de parer, selon ses propres aveux, à de pressants besoins d'argent, imagina de surseoir à la nomination d'un successeur et retint par devers lui les revenus de la mense abbatiale, non toutefois sans la grever d'une pension de cent florins d'or dont il gratifia Danicot (9 avril 1445)[2].

Sa fortune, par malheur, était étroitement liée au sort de l'antipape et du concile dont l'échec apparaissait déjà inévitable. Les défections successives des princes italiens et allemands restreignaient, chaque jour davantage, le champ d'obédience; à Bâle même, par suite de départs incessants, le concile tournait au conventicule, comme l'appelait Eugène IV. Puis, Félix V était excédé des luttes humiliantes qu'il devait soutenir contre les prétentions des rares Pères demeurés fidèles : découragé, cédant aussi aux instances de Charles VII, il abdiqua, en 1449, après avoir obtenu de Nicolas V des bulles qui réhabilitaient ses partisans et confirmaient toutes les situations acquises pendant le schisme.

[1] *Bollario di Felice V*, t. V, fol. 188ᵃ (Pièces justificatives, II). Danicot est appelé dans cette bulle : de Anycoto.

[2] *Ibid.*, t. VI, fol. 19ᵃ (Pièces justificatives, III). La promotion de Seyturier « electi Cavensis » ne nous est connue que par une bulle du 26 août 1445 (*Ibid.*, fol. 27ᵇ), qui concède à Guillaume de Varax, prieur de *Friterippe*, au diocèse de Grenoble, la commende de La Chiusa; elle doit cependant remonter à septembre 1444, date de la vacance de la Cava et de la nomination à ce siège, par Eugène IV, du cardinal Scarampi (Eubel, *Hierarchia catholica medii aevi*, II, p. 138; cf. Paul Guillaume, *Essai hist. sur l'abbaye de Cava*, p. 234). Félix V aurait donc conservé l'administration de La Chiusa pendant près d'un an; il en usa surtout, semble-t-il, pour récompenser ses serviteurs et favoris, car un neveu de Seyturier reçut, sur la mense abbatiale, le même jour que Danicot, une pension de 200 florins (*Bollario di Felice V*, t. VI, fol. 18ᵃ).

Sous la sauvegarde de ces garanties, Danicot eût pu se retirer dans son monastère pour y jouir en paix de son office et de sa pension; mais ni la solitude du cloître, ni même la Savoie, maintenant découronnée de son pontife, ne lui offraient plus les chances du brillant avenir qu'il rêvait. Aussi préféra-t-il repasser les Alpes. Le prieuré de Saint-Andéol d'Upaix[1], en Dauphiné, étant à la collation de l'abbé de La Chiusa, il s'en fit attribuer la commende[2], avec d'autant moins de peine qu'il céda en échange, pensons-nous, tous ses autres revenus. Il avait en vue — et une telle perspective valait bien un sacrifice d'argent — de s'attacher à la fortune du dauphin Louis II, le futur Louis XI, qui gouvernait alors le Dauphiné. Celui-ci épousait, en 1451, Charlotte de Savoie, petite-fille de l'antipape; ce fut, peut-être, à l'occasion de ce mariage que Danicot réussit à faire agréer ses services.

En quoi consistèrent-ils? Voici une première indication que nous fournit un manuscrit de la bibliothèque de Grenoble : « Cy dedans sont contenus les statutz et ordonnances generalles faictes par monsieur le gouverneur du Daulphiné, lieutenant de monseigneur le daulphin de Viennois, translatées de latin en roman par frère Guilhaume Danicot, docteur en décret, par le commandement de noble et puissant homme Reymond Aynard, seigneur de Montey-

[1] Hautes-Alpes, arr. Gap. Il y avait à Upaix trois prieurés dont un seul, Saint-Andéol, dépendait de La Chiusa (Arch. dép., Hautes-Alpes, t. II, p. x); c'est donc celui-ci qu'obtint Danicot, bien qu'aucun de nos documents ne le spécifie.

[2] Sa nomination à Upaix fut antérieure au 23 novembre 1451. Cf. Pièces justificatives, IV. Don Gino Borghesio, auquel nous sommes redevable de ce document, nous signale encore une procuration rédigée le 5 novembre 1454 à La Chiusa et qui se termine ainsi : « praesentibus ibidem venerabili et egregio domino Guillermo Danicoti, decretorum doctore, priore prioratus Upaxii officialique generali curie spiritualis dicti monasterii... » Prieur d'Upaix depuis trois ans, Danicot continuait-il donc à résider à La Chiusa? Son titre d'official général de la curie spirituelle du monastère semble l'indiquer; en tous cas, il se fixa définitivement en Dauphiné au plus tard pendant l'année 1455.

nard, lieutenant de monseigneur le gouverneur du Daulphiné[1] ». Ce modeste travail de traduction, exécuté entre la fin de juillet 1455 et les premiers mois de l'année 1456[2], ne représente évidemment qu'une partie infime de son activité auprès du dauphin. En effet, celui-ci le nomma peu après membre du Grand Conseil[3] et cette situation privilégiée fait assez entendre que Danicot lui avait rendu des services exceptionnels.

Au mois d'août 1456, la fuite de Louis II en Bourgogne, motivée par l'approche des troupes de Charles VII qui voulait réduire un fils trop indépendant, vint à l'improviste marquer un temps d'arrêt dans le cours de sa nouvelle carrière. A cette heure tragique, soit reconnaissance, soit, plus probablement, intérêt bien entendu, Danicot resta fidèle à son prince. Sans l'accompagner jusqu'à Gennapes, il prit, néanmoins, lui aussi, figure d'exilé, puisqu'il se réfugia chez les moines de Cluny. C'est de là qu'il présenta une supplique[4], le

[1] *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France; Grenoble*, n° 1437 (R. 80, t. XIX, fol. 94ª). Nous remercions ici M. L. Royer, bibliothécaire de la ville de Grenoble, qui nous a signalé ce document. Le texte (52 fol., copie du début du XVIe siècle) est en français, comme le titre. L'expression *roman*, employée pour désigner le français, n'a rien d'exceptionnel, même à cette époque tardive; Godefroy, dans son Dictionnaire, en cite un exemple tiré des archives de Tournai et datant de 1452.

[2] Raymond Aynard, qui le lui commanda, fut nommé lieutenant du gouverneur le 28 juillet 1455 (E. Pilot de Thorey, *Catalogue des actes du dauphin Louis II*, I, n° 1173); d'autre part, Danicot quitta le Dauphiné lors de la fuite de Louis en Bourgogne, le 31 août 1456.

[3] Le Grand Conseil était composé des principaux officiers de la province et des divers personnages choisis par le dauphin pour être ses conseillers privés (Pilot de Thorey, *op. cit.*, p. 269, n. 2). C'est comme membre du Grand Conseil que Danicot s'intitule en 1458 « consiliarius dalphini » (Pièces justificatives, V); plus tard, nommé conseiller au Parlement du Dauphiné, charge dont il n'exerça d'ailleurs jamais les fonctions, il prit, et jusqu'en 1462, le titre de « consiliarius delphinalis » (Pièces justificatives, VI). Il faut placer la première de ces nominations avant l'exil du dauphin, à la suite duquel le Grand Conseil se trouva pratiquement dissous.

[4] Pièces justificatives, V. Nous n'avons pas réussi à retrouver la sup-

16 septembre 1458, à son ancien et illustre collègue du concile de Bâle, Æneas Silvius, devenu pape sous le nom de Pie II. L'objet de sa requête mérite notre attention, car il sollicite dispense de recevoir ou un second bénéfice, ou mieux une seconde portion monacale, c'est-à-dire : le droit au gîte, à la table et au vêtement dans un autre monastère. Rien ne prouverait davantage sa volonté très nette de ne point rester en Bourgogne, fût-ce dans la plus belle des abbayes, le jour où son maître prendra le pouvoir. Louis II, réciproquement, ne l'oubliait pas. C'est ainsi que, pendant l'une des années d'attente, après 1458, il le nomma conseiller au Parlement de Grenoble, sans doute à titre honorifique[1].

En 1461, Charles VII mourut. Louis XI marqua son avènement par une véritable révolution de palais : de nombreux serviteurs du monarque défunt rendus responsables des sévérités paternelles furent chassés et leurs places distribuées à des hommes nouveaux, aux amis d'exil. Danicot ne fut point pourvu aussi vite qu'il l'avait escompté. S'il ambitionnait, dès lors, un rôle d'historien, sa déception dut être particulièrement vive lorsque le roi, privant les moines de Saint-Denis, pour les châtier d'on ne sait quels méfaits, de leur antique privilège de fournir le chroniqueur royal, concéda ce titre au clunisien Jean Castel. Son heure, pourtant, était proche. Le 8 avril 1462, il résigne le prieuré d'Upaix, en faveur de Perceval de Dorgeoise, contre une pension de trente-sept florins payable sur les prieurés d'Upaix et de Guillestre[2], avec réserve de ses droits à la portion monacale « dans l'abbaye, ou dans l'ordre de Cluny, ou dans une autre abbaye dont

plique que Danicot dut adresser précédemment à Nicolas V, puisqu'il possédait la commende d'Upaix par concession apostolique.

[1] Pièces justificatives, VI.

[2] Hautes-Alpes, arr. Embrun. Perceval de Dorgeoise, prieur de Notre-Dame de Guillestre dès 1460 (Paul Guillaume, *Archives de Guillestre*, p. XLII, 295), sans doute frère ou neveu d'Antoine de Dorgeoise, nommé châtelain d'Upaix, Césanes et Mentoules, le 17 novembre 1461 (E. Pilot de Thorey, *op. cit.*, II, p. 24); cette parenté explique la démission de Danicot.

il est peut-être moine[1] ». Le sens de cette bizarre formule n'est pas douteux : certainement, il a déjà tout disposé pour son admission dans un autre monastère.

Aucun ne pouvait mieux lui convenir que celui de Saint-Julien de Tours, situé à proximité de toutes les résidences royales. De fait, c'est là qu'on le retrouve au début de 1466, et tout porte à croire qu'il était venu s'y établir vers la fin de 1462. Dans l'intervalle — trois années qui représentent la période la plus heureuse de sa vie — il a été nommé conseiller, puis historiographe de Louis XI et il est devenu l'un des prédicateurs favoris de la cour. Nous tenons ces précieux renseignements de deux de ses admiratrices, la reine de France Charlotte et sa belle-sœur Yolande, duchesse de Savoie, qui, le 14 janvier 1466, sollicitent du pape Paul II un bénéfice séculier en faveur de Danicot, « homme de grande culture littéraire, afin qu'il puisse, plus à son aise, s'adonner à la prédication pour laquelle il montre de grandes aptitudes[2] ».

Cependant, ni ses succès d'orateur, ni même les titres qui font de lui, désormais, un personnage officiel, ne suffisent à le fixer à Saint-Julien. Quinze jours ne se sont pas écoulés depuis la démarche des princesses qu'il cède déjà à la tentation d'un déplacement. Il a rencontré, dans l'entourage de Louis XI, Guillaume de Malestroit, comme lui conseiller royal et, en outre, archevêque titulaire de Thessalonique. Sans doute s'étaient-ils connus jadis à Bâle où celui-ci briguait, en 1440, l'évêché de Nantes[3]. En tout cas, un lien d'amitié

[1] Pièces justificatives, VI.

[2] Pièces justificatives, VII.

[3] Hermann-Herre, *op. cit.*, VII, p. 27, 129, 242. Après avoir vainement plaidé à Bâle, Malestroit et son rival, Jean d'Hierray, l'un et l'autre excommuniés par Eugène IV, entamèrent un procès à Rome (*Reg. Suppl.*, 376 [anc. 369], fol. 299b); Malestroit, absous le 9 juin 1443 (*ibid.*, 372 [anc. 365], fol. 423a), finit par l'emporter. Évêque de Nantes, il fut chargé par le duc de Bretagne d'une ambassade en Angleterre, 1445 (Du Fresne de Beaucourt, *Histoire de Charles VII*, IV, p. 145), et, le 4 avril 1460, nommé chancelier de l'Université érigée le même jour dans sa ville épis-

s'est noué entre eux et le prélat, promu abbé commendataire de la Couture, au Mans, le 27 janvier 1466[1], obtient, le 30 du même mois, l'autorisation pontificale d'instituer, dans son abbaye, un office de lecteur — une chaire — pour que Danicot y enseigne « à la grande édification des religieux, une science licite et permise[2] ».

Mais Malestroit a compté sans l'esprit de révolte qui dresse alors presque tous les religieux de France contre les commendes dont le régime s'étend, depuis quelques années, à tout le royaume par la complicité de Louis XI et de Pie II. Les moines du Mans n'en sont plus d'ailleurs à leurs premières armes, car, dès 1463, ils ont victorieusement résisté au pape qui prétendait mettre à leur tête Pierre d'Amboise, fils de l'ambassadeur français à Rome[3]. Forts de cette expérience, sitôt advenu, en 1465, le décès de l'abbé de leur choix,

copale (M. Fournier, *Les statuts et privilèges des Universités françaises...*, t. III, p. 37). Le 29 mars 1462, il résigna son évêché contre une pension de 3,000 saluces d'or (Eubel, *Hierarchia catholica medii aevi*, t. II, p. 219), puis reçut le titre de Thessalonique (*Ibid.*, p. 275). Il obtint en outre (1er mai 1462), du consentement de son successeur, Amaury d'Acigné, le privilège de conférer, un mois sur deux, les bénéfices vacants de son ancien diocèse (*Reg. Vat.*, 506, fol. 101).

[1] *Reg. Lateran.*, 618, fol. 317b.

[2] Pièces justificatives, VIII. Danicot, qui ne paraît point qualifié pour enseigner la théologie ni la philosophie, ni même le droit, comme on le verra bientôt, ne se proposa-t-il pas, en vue de son œuvre d'historiographe, de former quelques religieux aux recherches historiques?

[3] Le 23 juillet 1461, Martin Berruier, évêque du Mans, avait confirmé l'élection de Guillaume Le Monnier, *Multoris* (*Cartulaire des abbayes de Saint-Pierre de la Couture et de Saint-Pierre de Solesmes*, p. 361), élection d'ailleurs simoniaque, obtenue à la suite d'un complot entre l'élu et quatre moines, Étienne Bassilint, Jean Gatevin, Guillaume Jouet et Étienne Goulet qui, tour à tour, pendant les années 1462-1463, demandèrent l'absolution au pape, en faisant des aveux complets (*Reg. Suppl.*, 557 [anc. 550], fol. 10a; 558 [anc. 551], fol. 28a, 247a; 563 [anc. 557], fol. 111a; *Reg. Vat.*, 483, fol. 279, 317; 485, fol. 250; 489, fol. 137, 197; *Reg. Lateran.*, 643, fol. 76). Malgré cela, dans le procès qui s'ensuivit entre G. Le Monnier et Pierre d'Amboise, le cardinal Guillaume d'Estouteville, désigné comme juge, se prononça en faveur du premier (*Reg. Suppl.*, 561 [anc. 555], fol. 71a, 128a).

Guillaume Le Monnier, ils ont, en hâte et sans consulter Rome, élu l'un d'entre eux, Jean de Tucé, si bien que Malestroit, à son arrivée, trouve la place prise et son rival déjà installé. Vainement invoqua-t-il l'autorité des bulles et fit-il excommunier les rebelles[1] : à la suite d'un long et coûteux procès, force lui fut de se désister[2].

Bien avant cet échec, qu'il partagea, Danicot avait été victime d'une campagne où il semble qu'il faille voir l'un des premiers épisodes de la lutte engagée par les redoutables moines. Elle portait sur le titre de docteur en décret dont il faisait parade. L'origine de son doctorat, dû à la complaisance de Félix V[3], vint, un jour, à être dévoilée. Les envieux ne perdirent pas une si belle occasion de railler l'orateur de la cour, l'historiographe royal; mais, s'il souffrit dans son amour-propre, Danicot s'effraya bien davantage du péril que couraient ses intérêts matériels. Il avait, jadis, commis l'imprudence de faire insérer son prétendu titre dans les bulles de Pie II. Qu'un de ses ennemis se donnât la peine de prouver la supercherie et, immanquablement, pour vice d'obreption, les bulles seraient annulées et, du même coup, ses pensions supprimées.

Une seule voie de salut s'ouvrait devant lui : le recours préventif à Rome. En conséquence, dans une supplique présentée à la Signature le 7 février 1466, il confessa humblement tenir le titre de doc-

[1] Le 16 juin 1467, il dut solliciter lui-même leur absolution (*Reg. Suppl.*, 610 [anc. 604], fol. 210[r]; *Reg. Lateran.*, 654, fol. 119).

[2] « Interim d. Guillermus de Malestroit ... virtute cujusdam commende, adversus dictum de Tusseyo insidias paravit, unde inter ipsos sumptuosus et diutinus exortus est processus » (*Cartulaire des abbayes de Saint-Pierre de la Couture...*, p. 362). Il administrait pourtant une partie des biens de l'abbaye (*Inventaire sommaire des archives départementales, Sarthe*, série H, p. 18). Le 5 novembre 1469, sous la pression de Louis XI, « pro pace et concordia », il renonça à tous ses droits (*Reg. Suppl.*, 642 [anc. 636], fol. 96[b]; *Reg. Vat.*, 491, fol. 125).

[3] Les diplômes honorifiques furent d'un usage fréquent au XV[e] siècle : pendant son voyage à Rome (1468-1469), l'empereur Frédéric III les distribua à profusion. F. Gregorovius, *Storia della città di Roma*, t. III, p. 832.

teur « d'un personnage qui, au dire de certains, n'avait peut-être pas le droit de le conférer », et encore « qu'en cas de jugement contradictoire, il ne pourrait prouver la réalité même de cette collation que par l'opinion publique » ; aussi renonçait-il à son titre, se bornant à supplier le pape de reconnaître aux bulles « la même valeur que si elles n'en avaient point fait mention [1] ». Paul II lui concéda le *perinde valere*, et se contenta d'aveux qui sont pourtant aussi peu sincères que spontanés. Car, si Danicot garde le silence sur le nom du collateur, c'est que lui-même ne croit point à la validité de la collation. Il se moque, du reste, en prétendant que l'opinion publique témoignerait de son doctorat, puisque, de son propre aveu, elle est justement en train de le discuter. Rome, fort heureusement pour lui, n'exigea aucune précision et, en fin de compte, il sortit de cette fâcheuse affaire dépouillé sans doute du titre de docteur, mais les pensions sauves [2].

Évincé de la Couture, il ne voulut point revenir à Saint-Julien de Tours. Soit qu'il craignît, désormais, les moqueries de ses confrères, soit qu'il cédât à son humeur vagabonde, il préféra accepter la place que lui offrait Guillaume de Malestroit dans la seconde de ses commendes, l'abbaye de Saint-Sever au diocèse de Coutances [3]. C'était braver de gaieté de cœur les pires difficultés, car là comme au Mans le commendataire rencontrait une opposition acharnée. Quelques mois plus tôt, des soudards, recrutés et embusqués à dessein, avaient maltraité

[1] Pièces justificatives, IX.

[2] Louis XI ignora la ridicule mésaventure de son historiographe qu'il qualifie encore de docteur, le 25 mai 1472 (Pièces justificatives, XIII); aucun autre document ne mentionne plus ce titre, pas même la supplique collective du 25 mai 1472 qui, de ce fait, semble avoir été rédigée par Danicot (Pièces justificatives, XII).

[3] Le 14 juin 1465 (et non pas en 1466, comme le dit la *Gallia Christiana*, XI, c. 915), Malestroit reçut en commende l'abbaye de Saint-Sever (*Reg. Lateran.*, 617, fol. 54b, num. nouv. 52b). Il faut également, sans doute, rectifier la *Gallia* qui lui donne comme successeur, en 1480, Guillaume Vigeon; Malestroit résigna Saint-Sever le 8 avril 1476, en faveur d'Antoine de Bavalen (*Reg. Suppl.*, 737 [anc. 730], fol. 128a).

et dévalisé ses procureurs[1]. A la suite de cet attentat scandaleux, les moines, frappés d'excommunication, ne s'étaient qu'apparemment soumis. On devine quel accueil put recevoir Danicot, ami de l'abbé, lorsqu'il s'installa chez eux, probablement au cours de l'année 1466[2]. Peut-être, d'ailleurs, vint-il avec la mission expresse de défendre les intérêts de Malestroit, en d'autres termes, d'exploiter l'abbaye et d'en extraire le maximum de revenus. Nous savons que cette consigne fut donnée et, par lui ou par un autre, exécutée impitoyablement, à tel point que le pape dut intervenir, le 5 mai 1467, pour rappeler ses devoirs au trop rapace commendataire et le contraindre à payer aux religieux, chaque année, outre le casuel d'usage, une somme fixe de neuf livres[3]. La sentence pontificale ne pacifia pas le cloître. Malestroit, absent, pouvait faire fi des rancunes et des haines qu'il avait soulevées; par contre, Danicot restait, sans défense, en butte à de continuelles tracasseries et vexations. On ne doutera guère qu'il n'ait vite pris son parti de s'enfuir; mais encore devait-il préalablement s'assurer un autre refuge. Il le trouva, après de longues démarches, au printemps de 1469, grâce aux relations qu'il avait conservées avec ses anciens souverains.

[1] 8 février 1466 (*Reg. Lateran.*, 628, fol. 175b). « Cum ipseque archiepiscopus quosdam nuntios pro adipiscenda possessione ... destinasset, tamen Guillermus Vigeon et quidam alii eiusdem monasterii monachi, sui in ea parte complices ... eosdem nuncios quominus possessionem monasterii... assequi possent presumpserunt, necnon quosdam armigeros in domibus ipsius monasterii receptarunt, qui quidem armigeri quendam clericum eiusdem archiepiscopi nuncium ... non absque iniectione manuum in eum, ausu sacrilego ... capientes ... litteris apostolicis et aliis documentis ac quibusdam suis bonis spoliarunt... »

[2] Nous ne connaissons la venue de Danicot à Saint-Sever que par une supplique du 18 mars 1469. Pièces justificatives, X.

[3] « Guillermus archiepiscopus Thessalonicensis ... qui dictum monasterium nunquam intravit nec visitavit, pretendit et de facto presumit dictas consuetudines... disrupere, alienare et extorquere et ad suos proprios usus convertere in maximum preiudicium, vilipendium et gravamen dictorum religiosorum... » *Reg. Suppl.*, 609 (anc. 603), fol. 77a, et bulle correspondante, *Reg. Lateran.*, 648, fol. 256a.

C'est en effet, sur la demande de Charles, prince de Piémont, fils aîné du duc de Savoie et de Yolande, sœur de Louis XI, que le pape Paul II l'autorisa, le 18 mars, à se transférer au prieuré de Saint-Martin-des-Champs[1]. La supplique du jeune prince — un enfant de treize ans, qui réside en France[2] — a été rédigée par Danicot lui-même. On s'en convainc à voir avec quelle exactitude elle mentionne ses titres — conseiller et historiographe, celui de docteur omis ! — et précise « qu'il a besoin de repos et de calme pour remplir sa tâche d'historien ».

Il avait, pour une fois, judicieusement choisi. Bien que Saint-Martin-des-Champs fût en régime de commende, ses religieux vivaient dans la paix, sous la sage administration de Jean de Montlambert[3]. Danicot allait en outre jouir de toutes les ressources d'un séjour à Paris. La Renaissance italienne y conquérait alors quelques-uns des meilleurs esprits : il eut toutes facilités pour fréquenter le groupe restreint mais si actif d'érudits qui entretenaient un commerce épistolaire avec les humanistes de Rome et de Florence et préparaient, à cette heure même, l'installation dans la vieille Sorbonne de la première presse française[4]. Toutefois, sur son rôle dans ce mouvement,

[1] Pièces justificatives, X.

[2] Né à Gannat, 15 septembre 1456 (Larissa Giorgi, *Jolanda duchessa di Savoia*, p. 28), il fut laissé à la cour de France pour y être élevé et mourut à Tours, en 1471. Voir la lettre par laquelle Louis XI, le 8 juillet, annonça la mort de leur commun neveu au duc de Milan (J. Vaesen, *Lettres de Louis XI*, t. IV, p. 245).

[3] Les débuts du prieur Montlambert furent pourtant difficiles. Nommé par l'abbé de Cluny, Jean de Bourbon, en 1457, il eut à lutter contre Clérembaud Chalopin, régent de la Faculté de théologie à l'Université de Paris, que soutenait Callixte III; il plaidèrent devant le Parlement, puis Chalopin obtint une bulle de confirmation le 3 septembre 1459 (*Reg. Vat.*, 471, fol. 25); mais Montlambert — alors évêque élu de Fréjus (il ne prit jamais possession de ce siège) — ayant été, quelques semaines plus tard, envoyé par Charles VII comme ambassadeur près de Pie II (*Reg. Suppl.*, 525 [anc. 518], fol. 34; *Reg. Vat.*, 501, fol. 441b), n'eut pas de peine à se faire attribuer définitivement le prieuré.

[4] L'atelier de la Sorbonne fut fondé en 1470. Danicot, présent à Paris, entra vraisemblablement en rapport avec Guillaume Fichet.

nous sommes réduits à de simples conjectures. La seule trace que nous ayons découverte de son activité, pendant les deux années qu'il vécut à Saint-Martin-des-Champs, se rapporte encore à des soucis d'ordre matériel.

Le 17 avril, à peine arrivé à Paris, il sollicite du pape, sous le couvert d'un honorable scrupule, une faveur importante[1]. Il expose que les prieurés d'Upaix et de Guillestre lui servent depuis onze ans des pensions qui pèsent lourdement sur leur maigre budget; c'est pourquoi il a entrepris de les faire dégrever. On s'attendrait à ce qu'une pareille délicatesse de conscience le fasse renoncer à ses droits. Au lieu de cela, voici l'extraordinaire solution qu'il propose. Les pensions doivent s'éteindre, aux termes de la bulle de 1458, le jour où lui, Danicot, sera pourvu de bénéfices rapportant un minimum de cent florins; d'un autre côté, la cure de Neauphle-le-Château[2], dont il est pourvu depuis peu, en produit seulement trente : que le Saint-Père daigne lui permettre d'accepter quelque commende, bénédictine ou clunisienne, qui parfera la somme, et les deux pauvres prieurés dauphinois seront ainsi libérés. L'ironie ne parut point excessive à Paul II. On ne doit pas trop s'étonner de sa paternelle indulgence, car, après tout, le privilège d'expectative, qu'il concéda par son *fiat*, était fort aléatoire; l'événement va le démontrer.

Danicot, à peine admis comme simple religieux, avait visé, sans doute, à devenir prieur de Saint-Martin. Cette hypothèse semble d'autant plus vraisemblable que Jean de Montlambert cherchait alors à négocier sa résignation, prêt à traiter avec le plus offrant. Mais parmi tous les compétiteurs, ce fut le cardinal Guillaume d'Estouteville qui l'emporta; il put y mettre le prix en cédant à Montlambert sa commende de Saint-Gildas, au diocèse de Bourges, et surtout en le faisant nommer évêque de Montauban[3]. Lorsque ces marchandages

[1] Pièces justificatives, XI.

[2] Seine-et-Oise, cant. de Montfort-l'Amaury.

[3] G. d'Estouteville, nommé jadis prieur de Saint-Martin-des-Champs par Callixte III, n'avait cessé depuis lors de maintenir ses droits. Louis XI

aboutirent, en 1471, Danicot quitta Paris et choisit comme asile le monastère de Saint-Julien de Tours qu'il avait abandonné six ans plus tôt.

Il faut croire qu'il y conservait de solides amitiés. L'abbé et les religieux accueillirent cordialement le transfuge, « en souvenir de ce qu'il avait autrefois mené avec eux la vie régulière ». S'ils crurent à un retour définitif, ce fut bien à tort. Son ancienne abbaye de Tours ne représentait pour lui qu'un pied-à-terre le rapprochant du roi dont l'appui était indispensable à la réalisation de ses nouveaux projets. Disons tout de suite qu'il avait résolu d'aller à Rome. Il s'en ouvrit à Louis XI et, dans l'espace d'une année, le gagna à sa cause. En même temps, comme s'il eût eu le pressentiment de sa fin prochaine, il prit la précaution de se réserver, pour ses derniers jours, un refuge en rapport avec sa vocation monastique. Le 24 mai 1472, le roi, l'abbé et les religieux écrivaient — sur sa demande, évidemment — une supplique collective grâce à laquelle lui fut confirmée, sa vie durant, une portion monacale dans l'abbaye de Saint-Julien [1]. Le même jour, le roi seul, par une seconde supplique où il proclamait « les mérites éclatants, le grand savoir littéraire de son conseiller et historiographe qui écrit les gestes du royaume de France », lui obtenait, de Sixte IV, un poste de pénitencier mineur dans la Basilique de Saint-Pierre [2]. Peut-être cette démarche n'était-elle pas

sollicitant, le 22 octobre 1470, l'évêché de Montauban pour Montlambert, Paul II accepta, sous la réserve que celui-ci céderait son prieuré au cardinal, lequel, à son tour, lui abandonnerait l'abbaye de Saint-Gildas (*Arch. Vat.*, Armad. 39, t. XII, fol. 19b). L'accord fut conclu le 22 juin 1471 (*Reg. Suppl.*, 668 [anc. 661], fol. 55b), date probable de la nomination à Montauban de Montlambert, qui, huit jours plus tard, 1er juillet, prend ce titre épiscopal dans une supplique où il se donne, en outre, comme premier président de la Chambre des comptes et conseiller du duc d'Aquitaine (*Reg. Suppl.*, 669 [anc. 662], fol. 1a). Eubel date sa nomination du 5 juillet et, non moins à tort, l'appelle : Joannes de Montebarbeto (*op. cit.*, p. 215).

[1] Pièces justificatives, XII.

[2] Pièces justificatives, XIII.

complètement désintéressée de la part de Louis XI. L'*universelle aragne* ne perdait pas une occasion de multiplier les agents officieux dans un centre politique où intriguaient, à ses dépens, tous ses ennemis et, quelquefois, jusqu'à ses propres sujets. Danicot avait alors environ cinquante-cinq ans. La perspective de s'expatrier à cet âge eût pu être redoutable s'il ne s'était agi d'aller à Rome où résidaient tant de ses compatriotes.

Le caractère international de la Curie, au xve siècle, a été signalé à maintes reprises : les historiens, auxquels nous reconnaissons le mérite de l'avoir le mieux mis en lumière, ont eu toutefois le tort de croire que, dans la foule des étrangers qui affluaient à Rome, les Allemands avaient une prédominance incontestée[1]. Nos recherches personnelles nous permettent d'établir qu'à la cour des papes du quattrocento les curialistes français furent aussi fort nombreux. Bornons-nous aux quelques indications compatibles avec le cadre de cette étude.

Lorsque Pie II eut promulgué, en janvier 1460, la bulle *Execrabilis*, frappant d'excommunication quiconque ferait appel au futur concile, Charles VII, directement visé, menaça de rappeler tous les français en résidence à Rome qui possédaient un bénéfice dans son royaume. L'ambassadeur du marquis de Mantoue, Bartolomeo Bonatto, informant son maître de ce conflit, lui écrivait, le 28 mars : « ... s'el (le roi de France) continuasse in quello de revocare li beneficiati de là, se desfaria questa corte che la più parte é de quella natione[2] ». Une majorité française dans la Curie ! on ne pourrait sou-

[1] « En parcourant la liste des divers établissements nationaux fondés à Rome dans le courant des xive et xve siècles, on doit reconnaître que, sous ce rapport encore, la nation allemande tient le premier rang ». L. Pastor, *Histoire des papes* (trad. Furcy-Reynaud), t. I, p. 262.

[2] Arch. di St. di Mantova, Sez. Gonzaga, E, XXVIII, 3, busta 1099. Cette lettre a été signalée par G. Picotti, qui la date du 26 au lieu du 28 mars (*Arch. d. R. S. R. di Storia Patria*, XXXVII [1914], p. 28). Voici, toujours d'après la même lettre de Bonatto, l'effet de la menace royale

haiter un texte plus formel, mais à notre avis il contient une exagération : la majorité des curialialistes était incontestablement italienne.

Pie II, il importe de le noter, n'avait aucune sympathie pour les Français : leur nombre s'accrut bien davantage sous ses successeurs Paul II[1] et Sixte IV. Voici des chiffres empruntés à 1472, l'année même de la nomination de Danicot. Les palais des vingt-deux cardinaux qui avaient alors leur résidence habituelle à Rome n'abritaient pas moins de 1,250 à 1,300 « familiares continui commensales »; près d'un quart de ces familiers étaient français[2]. Sixte IV, personnellement, était entouré de 400 familiers dont une centaine de français et, au cours des treize années de son pontificat, il s'en attacha successivement plus de 450[3]. Malgré la tendance, qui se manifeste depuis le milieu du siècle, à réserver aux Italiens les postes de fonc-

sur Pie II : « Intendo n'é stato suspeso (le pape), pur disse : ben questo serà il facto nostro che la corte rimanga tucta in italiani ».

[1] Près de 150 Français appartinrent à la cour du pape Paul II. Le nombre des Allemands et Flamands réunis qui jouirent du même privilège fut peut-être sensiblement égal. L. Pastor (*op. cit.*, t. IV, p. 180) a écrit : « Parmi les fonctionnaires du temps de Paul II, on trouve un grand nombre d'Allemands, plusieurs Anglais, un Bourguignon, des Bohémiens et des Espagnols; à sa cour, on relève les noms de trois personnages du nom de Heinrich, tous trois Allemands ».

[2] Nous en publierons la liste dans un ouvrage spécialement consacré à la colonie française à Rome au xv[e] siècle. La plupart des curialistes ne séjournaient que deux ou trois ans à Rome, qui était pour eux, à la fin de leurs études, comme un stage d'initiation à la pratique des affaires. Autant par leur nombre que par leur valeur personnelle (car, parmi eux, furent recrutés une foule d'abbés, d'évêques, de cardinaux, de conseillers royaux, d'ambassadeurs, etc.), ils exercèrent dans notre pays une influence considérable dont doivent tenir compte les historiens des origines de la renaissance française.

[3] En 1470, le cardinal Francesco della Rovere, le futur Sixte IV, établit un rôle de ses douze principaux familiers : neuf sont français. Parmi ceux-ci, il convient au moins de citer Jean de Montmirail qui sera bientôt nommé référendaire du pape en même temps qu'évêque de Vaison, puis Étienne Morel, personnage encore plus influent, car il obtint en 1479 le poste de dataire et en 1483 l'évêché de Saint-Jean-de-Maurienne (L. Cellier, *Les dataires du XV[e] siècle*, p. 45 et suiv.).

tionnaires, nous trouvons encore des Français, en 1472, dans les divers bureaux de la Curie. A la Chambre apostolique, ils occupent dix places sur cinquante. Nous en connaissons à la Pénitencerie; puis à la Signature de Grâce et Justice, des référendaires; à la Chancellerie, des scripteurs et des abréviateurs[1], sans compter ceux qui travaillent aux registres des Suppliques et des Bulles; un peu partout, des procureurs; au Tribunal de la Rote, il y a deux auditeurs et onze notaires; quelques-uns sont curseurs, parmi eux le breton Thomas James qui deviendra bientôt gouverneur du Château Saint-Ange[2]; d'autres appartiennent à la Chapelle pontificale, comme chantres ou chapelains; citons aussi le doyen des cérémoniaires, prédécesseur de Jean Burckard, Antoine Rebiol, futur recteur de l'église Saint-Louis des Français. Ce n'est pas tout : des Français sont recteurs de quelques églises à clientèle purement romaine et, dans les Basiliques, on les rencontre en qualité de chapelains, chanoines, pénitenciers[3], maîtres de chapelle. Il va sans dire que beaucoup de ces curialistes — fonctionnaires ou favoris — sont des personnages importants qui, à leur tour, tiennent une suite de serviteurs et de familiers français. Que l'on ajoute enfin les agents royaux et princiers, les procureurs des grandes abbayes, les étudiants, les artisans[4] et l'on pourra se faire une idée de la place qu'occupent nos compatriotes dans une ville où, à l'avènement de Léon X, on ne comptait que 55,000 habitants[5]. Ils sont plus ou moins affiliés, suivant leur province d'origine, à quatre confréries nationales et ils disposent de

[1] Pendant les pontificats de Pie II, Paul II et Sixte IV, plus de cent Français occupèrent les charges d'abréviateurs.

[2] P. Pagliucchi, *I Castellani del Castel S. Angelo*, t. II, p. 22-29.

[3] Voir p. 21, n. 2.

[4] Les artisans français étaient très peu nombreux si on les compare à leurs collègues allemands. Cf. Pastor, *op. cit.*, t. I, p. 259 et suiv.

[5] Cf. Gnoli, *Descriptio urbis, o Censimento della popolazione di Roma avanti il sacco borbonico*, *Arch. Soc. Rom. di St. Patria*, t. XVII (1904), p. 375 et suiv.

trois églises[1]; ils se groupent autour de leurs évêques et de leurs cardinaux résidant en Curie. C'est ainsi que les Bretons s'empressent chez Alain de Coëtivy, mais le centre national par excellence se trouve au palais de l'Apollinaire qu'habite l'illustre cardinal Guillaume d'Estouteville. Depuis trente-trois ans membre et maintenant doyen du Sacré-Collège, il ne s'est absenté qu'au temps de la légation au cours de laquelle il réforme l'Université de Paris et fait réhabiliter Jeanne d'Arc. Allié par sa mère à la maison royale de France, en étroites relations d'amitié avec les Sforza de Milan et les Medici de Florence, possédant une immense fortune qui fait de lui, aux heures de crise, le banquier de la Chambre Apostolique, son autorité est telle que trois fois il a failli atteindre à la tiare. Avant tout dévoué au Saint-Siège, il ne laisse pas, néanmoins, d'user de son crédit pour soutenir la politique de son pays et défendre les intérêts de nos curialistes qui, tous, le reconnaissent, sinon comme le chef, du moins comme le protecteur et aussi le représentant magnifique de leur colonie[2].

Nous n'avons pas résisté au plaisir d'ajouter cette page française à l'histoire de la Rome médiévale. Elle aide d'ailleurs à mieux comprendre que Danicot ait subi, comme tant d'autres, l'attrait de la cour des papes.

Réalisa-t-il les rêves ambitieux qu'il avait formés? Vint-il même à Rome? Nous n'en avons aucune preuve. Sixte IV l'avait nommé pénitencier en surnombre, avec promesse, à la première vacance, d'un des deux postes réservés dans la Basilique à des Français[3]. S'il prit

[1] En règle générale cependant, les Français, très individualistes comme aujourd'hui, restaient isolés : aussi leurs confréries étaient-elles beaucoup moins florissantes que les institutions similaires allemandes.

[2] Le cardinal d'Estouteville attend encore son biographe. Parmi les notices qui lui ont été consacrées, nous citerons seulement celle de M. Jouen, dans *Comptes, devis et inventaires du manoir archiépiscopal de Rouen*, p. 261-288.

[3] Par une bulle du 15 octobre 1435, établissant de nouveaux statuts

possession de sa place de surnuméraire, il ne devint jamais, en tout cas, titulaire, car c'est Guillaume Fichet qui succéda à Guillaume Baudin, décédé en novembre 1473[1]. Il nous semble improbable que

pour les pénitenciers mineurs de Saint-Pierre, Eugène IV fixa le nombre de ceux-ci à onze : Italie, deux; France, deux; Espagne, deux; Angleterre, un; Hongrie, un; Pologne, un; Allemagne sup., un; Allemagne inf., un (Bibl. Vat., *Vat. Lat.* 3883, fol. 44ᵃ). Hofmann (*Forschungen zur Geschichte der kurialen Behörden*, t. II, p. 12), n'a connu que la bulle d'exécution qui ne contient pas ces détails. Eugène IV logea les pénitenciers de Saint-Pierre dans le grand dortoir des chanoines; ce fut Nicolas V qui les installa au Borgo, dans la maison dite des Arméniens (*Reg. Suppl.*, 638 [anc. 631], fol. 56ᵃ). En 1470, chaque pénitencier de Saint-Pierre percevait mensuellement 100 florins d'or. Hofmann, *op. cit.*, p. 283.

[1] Pour faire comprendre l'importance des charges de pénitencier mineur à Saint-Pierre, il nous semble utile de donner quelques détails sur les personnages français qui les occupèrent du temps de Danicot.

I. — *a)* Guillaume Bouyllé, chargé par Charles VII des enquêtes préparatoires au procès de réhabilitation de Jeanne d'Arc, ancien recteur de l'Université de Paris (cf. Denifle et Châtelain, *Chartularium Universitatis Parisiensis*, t. IV, *passim;* Quicherat, *Procès... de Jeanne d'Arc*, t. II, p. 1 et *passim*), chapelain et familier du cardinal Richard de Longueil (*Reg. Suppl.*, 587 [anc. 580], fol. 113ᵇ), créé pénitencier mineur à Saint-Pierre le 16 septembre 1464 (*Reg. Vat.*, 542, fol. 19ᵃ), démissionnaire le 4 juin 1467 (*Reg. Suppl.*, 610 [anc. 604], fol. 55ᵇ).

b) Pierre André, « de presbitero et soluta genitus », prêtre du diocèse de Paris, docteur en décret, chanoine dans le diocèse du Mans (*Reg. Suppl.*, 568 [anc. 561], fol. 51ᵇ; *Ibid.*, 612 [anc. 606], fol. 249ᵃ), succède à G. Bouyllé à la demande de tous les curialistes français; attaché à la Curie depuis vingt-deux ans, et depuis douze ans à la basilique en qualité de confesseur, il n'a jamais quitté son poste, même en temps de peste (*Reg. Suppl.*, 610 [anc. 604], fol. 55ᵇ). En 1473, nous lui connaissons un familier, Nicolas Wotel, clerc de Senlis, chanoine de Saint-Jacques-de-l'Hôpital à Paris (*Ibid.*, 699 [anc. 692], fol. 161ᵃ). Lui-même, devenu familier du cardinal Jérôme de la Rovère, possède la cure de Conflans au diocèse de Paris et le doyenné de Notre-Dame du Port à Clermond-Ferrand; il meurt à Rome avant le 7 juin 1480 (*Reg. Vat.*, 601, fol. 101 : *Ibid.*, 671, fol. 188ᵇ). Il était recteur de Sainte-Anastasie à Rome depuis le 24 octobre 1453 (*Reg. Lateran.*, 485, fol. 299ᵇ). Le célèbre François Barthelai, futur évêque de Mylopotamos, recueillit sa succession de pénitencier (Arch. vat., *Arm. XXXIX*, t. XX, fol. 208ᵇ, et E. Celani, *Johannis Burckardi liber notarum*, t. I, p. 27, n. 3).

II. — *a)* Raymond Auger, dominicain, professeur de théologie, nommé pénitencier à Saint-Pierre avant décembre 1462 (*Reg. Suppl.*, 563

Danicot ait été, dans cette circonstance, victime d'un passe-droit : les registres pontificaux nous auraient conservé, sous une forme quel-

[anc. 557], fol. 191b); il a un de ses familiers, Robert *Jocosi*, du diocèse de Châlons-sur-Marne, bénéficier dans le diocèse de Reims (*Ibid.*); confesseur de Paul II, il possède des bénéfices bénédictins et augustiniens dans les diocèses de Saint-Papoul et de Rieux et meurt à Rome avant le 31 mars 1466 (*Ibid.*, 583 [anc. 576], fol. 185b; 592 [anc. 585], fol. 233b).

b) Guillaume Baudin, prêtre du diocèse de Paris, maître ès arts, licencié en théologie, succède à R. Auger le 31 octobre 1466 (*Ibid.*, 603 [anc. 596], fol. 9a, et *Reg. Vat.*, 542, fol. 163b); bénéficier à Bourges, 26 novembre 1467 (*Reg. Suppl.*, 617 [anc. 610], fol. 253a); vient passer quelques mois à Paris en 1468 (*Ibid.*, 626 [anc. 619], fol. 280b); il met en relations ses deux amis G. Fichet et le cardinal Bessarion, lequel fait son éloge en ces termes : « ... vir doctissimus ac magna nobiscum familiaritate coniunctus », puis « ... homine tibi amantissimo... » (E. Legrand, *Cent-dix lettres grecques de François Filelfe*, p. 223, 236; cf. p. 227): il obtient un nouveau congé de huit mois, le 31 mai 1473, et rentre en France où il meurt bien avant décembre de la même année (*Reg. Suppl.*, 701 [anc. 694], fol. 58a.

c) Guillaume Fichet (cf. J. Philippe, *G. Fichet, sa vie, ses œuvres;* L. Thuasne, *Ro. Gaguini epistolae et orationes*, t. I, p. 220 et suiv.; E. Picot et H. Stein, *Recueil de pièces historiques imprimées sous le règne de Louis XI*, p. 1-11), ancien recteur de l'Université de Paris, à qui revient l'honneur d'avoir introduit l'imprimerie en France; le cardinal Bessarion, légat près de Louis XI, l'emmena à sa suite en Italie à la fin de l'été 1472; le cardinal étant mort à Ravenne le 18 novembre suivant, Fichet accompagna jusqu'à Rome sa dépouille mortelle. Sixte IV voulut le retenir et le nomma d'abord cubiculaire, puis, après la mort de son ami G. Baudin, pénitencier à Saint-Pierre. Sa nomination à ce dernier poste se trouvait dans le *Reg. Lateran.*, t. XIII, an. III (Sixti IV), aujourd'hui perdu; comme, d'autre part, le décès de G. Baudin est de la fin de l'automne 1473, il fut donc nommé pénitencier dans les mois qui suivirent, sans doute au cours de novembre; par conséquent, la lettre du 5 décembre par laquelle l'Université de Paris remerciait Sixte IV des faveurs accordées à Fichet — s'il est exact qu'elle fasse allusion à son titre de pénitencier — doit être datée non de 1471, comme l'a dit Quintaine, ni de 1472, suivant la rectification de Philippe, mais de 1473 (cf. L. Thuasne, *op. cit.*, t. I, p. 224, n. 2). G. Fichet ne séjourna peut-être que deux ans à Rome. Nous trouvons, en effet, un « motu proprio » du 27 octobre 1474, concédant à un certain Guillaume Cheminelli, clerc de Saint-Malo, tous les privilèges dont jouissent les familiers du pape, tant qu'il habitera avec le cubiculaire et pénitencier G. Fichet (*Reg. Suppl.*, 710 [anc. 703], fol. 71b);

conque, l'écho de ses récriminations. Tout porte à croire qu'il était mort avant cette date — sans doute à la fin d'octobre 1472 ou 1473[1] — et non pas à Rome. En effet, le décès en Curie entraînait la nomination par le pape aux bénéfices du défunt : or, Sixte IV, autant que nous le sachions, ne disposa point de la cure de Neauphle-le-Château. Il nous plaît de penser que l'historiographe de Louis XI n'avait pas quitté la France et qu'il expira paisiblement à Saint-Julien de Tours, au milieu des seuls confrères chez lesquels lui fussent restés une place et des amis.

Tous nos documents sur Danicot, on n'aura pas manqué de l'observer, sont d'ordre bénéficial, et, par suite, ne nous ont permis d'exposer que les cadres de son existence et, surtout, ses préoccupations matérielles. Il se trouve ainsi apparaître sous un jour peu favorable. Aux yeux de ses contemporains, il fit, certainement, tout autre figure : la preuve en est dans l'estime que lui témoignèrent jusqu'à sa mort les princes de Savoie et, plus encore, Louis XI qui se connaissait en hommes. Quelques traits, épars à travers les suppliques et les bulles, laissent, du reste, entrevoir ses réelles qualités. Comme prédicateur, il remporta des succès. Le talent et la fougue de Menot et de Maillard, dont les débuts remontent à cette époque, lui manquèrent peut-être : du moins, imaginons-nous volontiers qu'il dut à la préciosité de sa parole, à la subtilité de sa pensée de conquérir les suffrages de la reine Charlotte et de la princesse Yolande. Toutes deux, et Louis XI autant qu'elles, louent sa *littérature* : « periciam litterarum — vir magne litterature ». Ces expressions semblent bien signifier la culture littéraire et l'art d'écrivain qui le firent nommer historiographe officiel. Les devoirs inhérents à sa charge pourraient, par ailleurs, justifier, en partie, les multiples déplacements qu'on est tenté de lui reprocher. N'était-ce pas son rôle de courir les vieilles

or, dès le 27 février 1475, ce même Cheminelli avait repris son ancien poste de familier de Sixte IV (*Ibid.*, 715 [anc. 708], fol. 145b).

[1] Cf. ci-dessous, p. 29, n. 2.

abbayes à la recherche des chartes et des chroniques? Quoi qu'il en soit, il écrivit « les gestes du royaume de France » et mérite, à ce seul titre, d'être sauvé de l'oubli.

Son œuvre reste encore ignorée, mais il ne s'ensuit pas qu'elle soit irrémédiablement perdue. Dans l'espoir d'aider à sa découverte, nous allons tenter de définir la nature des travaux dont il fut chargé, en traitant, comme conclusion de cette étude, le curieux problème que soulève son titre d'historiographe.

II

A quoi correspond le titre d'historiographe? en particulier, diffère-t-il de celui de chroniqueur[1]?

Il est hors de doute qu'au moyen âge quelques écrivains officiels s'attribuèrent à la fois l'un et l'autre. Ainsi, Jean Chartier, chroniqueur de Charles VII, s'intitule tantôt *cronographus*, *chroniqueur*, dans le passage correspondant de sa chronique française, tantôt *historiographus*[2]. Ainsi encore, Jean d'Auton se qualifie *d'historiographe*

[1] La question se pose uniquement pour le moyen âge. En effet, au cours du XVIe siècle, les chroniqueurs officiels disparaissent et il ne subsiste que les historiographes institués par Charles IX, tels que furent, aux siècles suivants, Racine et Voltaire.

[2] A vrai dire, la preuve n'en peut être faite par ses œuvres, telles qu'elles sont publiées. Dans le texte de sa chronique française, il prend toujours le titre de chroniqueur (Vallet de Viriville, *Chronique de Charles VII*, t. I, p. 25, 27, et t. II, p. 91, 180, 199). Sans doute la traduction, faite par Vallet de Viriville, des vingt chapitres jusqu'ici connus de sa chronique latine porte la phrase suivante : « Frère Jean Chartier, le plus petit d'entre les chroniqueurs ou historiographes de ce sérénissime roi... »; mais le texte latin (Bibl. nat., *lat.* 5959, fol. 186a) porte en réalité : « Frater Johannes Cherterii... cronographorum omnium cappellanorum minimus... ». *Cronographus* correspond, sans aucun doute, au mot *chroniqueur*, comme le prouve le passage de la chronique inédite de Noël de Fribois : « le cronographe ou chroniqueur du temps » (cité par A. Thomas, *Romania*, t. XIX, 1890, p. 605).

Nous savons, néanmoins, que J. Chartier s'attribua le titre d'historiographe. M. Charles Samaran, archiviste aux Archives nationales, dont

de Louis XII au début de son œuvre, les *Chroniques de France*[1]. Pour eux, incontestablement, ces deux mots avaient le même sens, ces deux titres s'appliquaient à une seule et même charge.

Au cours des siècles suivants, les érudits pensèrent pouvoir généraliser ces cas particuliers. C'est pourquoi prévalut l'usage, qui se maintient à notre époque, d'employer les deux termes comme s'ils n'avaient toujours été que de simples synonymes.

Mais voici que nos documents apportent un fait nouveau d'où résulte une exception à la règle considérée jusqu'à présent comme absolue. En effet, sous le règne de Louis XI, les deux titres nous apparaissent disjoints, partagés entre le chroniqueur Jean Castel et l'historiographe Guillaume Danicot. Qu'on en juge!

Il importe, d'abord, de noter que tous les textes contemporains connus réservent exclusivement à J. Castel le titre de chroniqueur[2]. Georges Chastellain, à qui nous devons le récit de sa nomination, raconte que Louis XI mit en la main de maître Jehan « l'autorité de

les conseils éclairés et l'inlassable obligeance nous ont été d'un très précieux secours, nous communique qu'il a retrouvé la suite de sa chronique latine, soit 234 chapitres, dans lesquels se trouve, à deux reprises, le mot *historiographus* qui tient la place du mot *chroniqueur* des passages correspondants de la chronique française (Bibl. nat., *Nouv. Acq. Lat.* 1796, fol. 205b et 207b, correspondants aux p. 180 et 184 citées plus haut). M. Charles Samaran a pu établir la date précise de la mort de J. Chartier (19 février 1464); il publiera prochainement une étude dans la *Bibl. de l'École des chartes* sur ses intéressantes découvertes.

[1] R. de Maulde la Clavière, *Chroniques de Louis XII par Jean d'Auton*, t. II, p. 3.

[2] Ses biographes (Quicherat, *Bibl. de l'École des chartes*, t. II, p. 461-477; A. Thomas, *Romania*, t. XXI, p. 261-274; Delisle, *Bibl. de l'École des chartes*, t. XXXVII, p. 519-521; E. Droz, *Bulletin philologique et historique du Comité des travaux historiques*, an. 1919, p. 95-113) ne l'appellent eux-mêmes que chroniqueur, sans toutefois signaler le caractère exclusif de son titre. Se sont-ils abstenus à dessein de l'appeler historiographe? C'est possible. En tout cas, d'autres érudits n'ont pas eu le même scrupule et confondent, en parlant de lui, les deux titres. Cf. Legeay, *Histoire de Louis XI*, t. II, p. 469; A. Molinier, *op. cit.*, p. 22; A. Chéruel, *Dictionnaire historique des institutions, mœurs et coutumes de la France*, t. I, p. 549.

chroniquer[1] » ; Molinet l'appelle le « grant croniqueur » de France[2]. Il ressort des comptes royaux qu'une pension de 250 livres lui fut servie, de 1463 à 1475, en sa qualité de « chroniqueur »[3]; après son décès, sa mère perçut, sur l'ordre de Louis XI, l'arriéré des gages de « Jehan Castel... nostre croniqueur[4] ». Lui-même, dans le prologue du *Spécule des pécheurs* composé en 1468, se qualifie de « chroniqueur de France »[5]; en 1466, il écrit à Gaucourt qu'il passe son temps à « croniquer et lyre[6] »; enfin, en 1475, il adresse à Sixte IV une supplique que nous avons découverte et y prend le titre de *Francie cronicarius*[7].

Nommé avant 1463, Castel resta en charge jusqu'à sa mort sur-

[1] Kervyn de Lettenhove, *Œuvres de Georges Chastellain*, t. IV, p. 100.
[2] E. Droz, *loc. cit.*, p. 112.
[3] Communication de M. Charles Samaran.
[4] Quicherat, *loc. cit.*, p. 463.
[5] E. Droz, *loc. cit.*, p. 105.
[6] Quicherat, *loc. cit.*, p. 474.
[7] 5 mars 1475. « Supplicat S. V. Johannes de Castel, abbas monasterii S. Mauri de Fossatis, Ord. S. Ben., Parisiensis dioc., quatenus ipsum qui ... Ludovici Francorum Regis consiliarius et Francie cronicarius existit ... de alicuius subventionis auxilio providentes, secum ut, una cum dicto monasterio cui preest et quod in suis structuris et edificis magnis indiget reparationibus ... quecumque tria ... beneficia ... si sibi etc. recipere et in commendam ... retinere ... libere et licite valeat, dispensare misericorditer dignemini de gratia speciali. Constitutionibus etc. ... Concessum ut petitur in presentia d. nostri pape ... Datum Rome apud Sanctum Petrum tertio nonas martii anno quarto. » *Reg. Suppl.*, 715 (anc. 708), fol. 99ᵃ (nouv. num., fol. 58ᵃ).

Le chroniqueur J. Castel ne doit pas être confondu avec un autre Jean Castel, également clunisien, docteur en décrets. Celui-ci accompagna Guillaume Cousinot, ambassadeur de Louis XI près de Paul II; pendant son séjour à Rome, il demanda licence d'accepter un office claustral vacant à Saint-Martin-des-Champs par suite du décès du protonotaire Pierre Richard, 29 janvier 1470 (*Reg. Suppl.*, 652 [anc. 645], fol. 235ᵃ); de fait, il devint sacriste de ce prieuré (Arch. nat., LL 1372, fol. 50ᵇ), ainsi que nous le communique M. Charles Samaran. L'orfèvre parisien Jean Chesnart (Vaesen, *Lettres de Louis XI*, t. IV, p. 99) sollicita pour lui, de Paul II, un bénéfice au diocèse d'Angers, 31 mai 1471 (*Reg. Suppl.*, 668 [anc. 661], fol. 21ᵃ).

venue au cours de l'année 1476. Or, c'est entre ces deux dates et pendant un minimum de six ans — du 14 janvier 1466 au 25 mai 1472 — que Danicot figure, exclusivement lui aussi, avec le titre d'historiographe royal. Il ne peut pas être question d'expliquer par un simple hasard la rencontre du terme « historiographe » dans toutes nos suppliques qui proviennent de la reine Charlotte, de Yolande de Savoie, du prince de Piémont, de Guillaume de Malestroit et de Danicot lui-même. On ne saurait davantage objecter que ces actes, rédigés à Rome selon le *style* de la Curie, y furent ramenés à une terminologie uniforme, puisqu'une autre supplique qui provient des mêmes bureaux qualifie J. Castel de *cronicarius*; d'autre part, il est tout à fait certain que les scripteurs et abréviateurs pontificaux conservaient les termes techniques fournis par l'impétrant avec autant de scrupule que les noms de lieux et de personnes.

Castel et Danicot furent donc simultanément et de façon constante en possession de titres distincts. Dès lors, comment concevoir que l'historiographe Danicot ait pu faire double emploi avec le chroniqueur Castel? La conclusion s'impose, nous semble-t-il, qu'à leurs titres différents correspondaient des charges et des fonctions diverses.

Les comptes des trésoriers royaux nous font, peut-être, saisir une différence fondamentale entre les deux charges. A côté de la pension fixe dont bénéficie Castel, ils ne contiennent aucune trace de paiements faits à Danicot qui, par conséquent, devons-nous croire, ne reçut que des gratifications extraordinaires. Pourquoi cette disparité entre les deux écrivains, sinon parce qu'ils n'avaient pas le même caractère officiel? Le chroniqueur occupait une charge ancienne et permanente, l'historiographe n'avait, sans doute, qu'une mission personnelle et, par essence, temporaire. On pourrait donc dire que Castel fut un fonctionnaire au sens rigoureux du terme, tandis que Danicot restait hors des cadres réguliers de l'administration royale.

Essayons de déterminer aussi les fonctions respectives de chacun d'eux. Pour J. Castel, nulle difficulté. A l'instar de ses prédécesseurs,

il rédigea, selon l'ordre des temps, le récit des faits du règne en cours, ce qui ne l'empêcha point de compiler des sources narratives antérieures, comme le prouvent ses *Chroniques abrégées*. Le fragment qu'on en conserve[1] trahit une méthode qui répond à la définition usuelle du chroniqueur.

Quant à Danicot, l'absence de son œuvre ne permet d'émettre qu'une hypothèse. Il composa, pensons-nous, une histoire embrassant toutes les périodes de la monarchie. C'est ce que suggère le passage de la supplique où Louis XI déclare que son historiographe écrit « les gestes du royaume de France » ; et à cette présomption s'ajoute un argument plus positif.

Entre 1472 et 1483, un projet d'histoire générale fut soumis par Robert Gaguin au chancelier Pierre d'Oriole[2]. Dans la lettre qu'il lui adressa, le célèbre trinitaire s'attachait surtout à démontrer à son correspondant la nécessité impérieuse, à son avis, d'une rédaction en latin : car, affirmait-il, si le royaume n'a pas manqué d'écrivains fort diserts en leur langue, les magnificences du latin sont pourtant seules dignes de nos gloires nationales et seules capables de les exalter hors des frontières.

Que Gaguin ait tenté d'obtenir un mandat officiel, en développant ce programme qui est déjà, vingt ans à l'avance, celui du *Compendium de origine et gestis francorum*, tous les critiques en tombent d'accord. Mais, ce n'est pas assez : il faut, à notre avis, interpréter sa tentative comme une candidature à un poste vacant. La première phrase de sa lettre suffit peut-être à le prouver. « Il serait superflu de vous écrire trop longuement au sujet de cette affaire dont moi-même et beaucoup d'autres vous ont entretenu avant que vous ne quittiez Paris pour aller vers le roi ». Comment expliquer ces dé-

[1] Bibl. Vat., *Regina* 499, fol. 1-6.

[2] L. Thuasne, *Roberti Gaguini epistolae et orationes*, t. I, p. 252 et suiv.

marches multiples et simultanées? Il nous paraît invraisemblable que tant de personnes, au xv[e] siècle, se soient tout à coup intéressées à l'Histoire, à moins qu'une vacance s'étant produite, elles n'aient cru imminente la nomination par le roi à une place que convoitait quelqu'un de leurs amis. L'insistance de Gaguin lui-même, qui renouvelle dans une missive sa requête exposée de vive voix quelques jours plus tôt, n'est pas moins significative : apparemment, il redoute d'être prévenu par des rivaux, il veux exciter le zèle de d'Oriole gagné à sa cause et lui mettre sous la main tous les arguments qu'il juge susceptibles d'emporter l'adhésion de Louis XI.

Quel titre recherchait-il donc? Non pas, certes, celui du chroniqueur J. Castel, puisqu'il présentait un plan d'histoire générale[1]. Selon toute vraisemblance, il postulait la succession de l'historiographe Danicot[2]. Dès lors, ses projets qui ne proposent explicitement d'autre nouveauté que la substitution du latin au français et son œuvre, qui est celle d'un véritable historien, permettent de conclure que, comme lui et avant lui, Guillaume Danicot — à cela près qu'il était au service du roi et qu'il se servait de la langue nationale — travailla à la composition d'une histoire générale de la monarchie française.

J. Lesellier.

[1] Tout en reconnaissant que Gaguin n'a pu rechercher la place de chroniqueur, Thuasne (*op. cit.*, p. 255, n. 2) a daté sa lettre de 1476, sans autre motif que celui de la faire coïncider avec la mort de J. Castel. Plus loin (*Ibid.*, p. 281, n. 4), il rattache formellement une seconde requête de Gaguin au fait que « le poste vacant depuis la mort de J. Castel était toujours sans titulaire ».

[2] La mort de Danicot se plaçant entre juin 1472 et novembre 1473 (cf. ci-dessus, p. 23), la lettre de Gaguin, datée du 4 novembre, permet de la fixer aux derniers jours d'octobre de l'une de ces deux années.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

I

Afin de pouvoir continuer ses études de droit à l'Université de Turin, G. Danicot emprunte aux moines de La Chiusa, pour une période de sept ans, deux volumes contenant les œuvres d'Henri de Suse. — La Chiusa, 2 décembre 1441.

Anno Domini millesimo quatercentesimo quadragesimo primo, indicione IIII^{ta} die secunda mensis decembris. Actum in monasterio sancti Michaelis de Clusa, videlicet in capitulo dicti monasterii, presentibus Johanino Bonini de Cella et Petro de Solerio alias de Orella de Capriis, testibus ad hec vocatis et rogatis, per presens instrumentum contis (*sic*) pateat evidenter quod existentibus et congregatis venerabilibus et religiosis fratribus monachiis (*sic*) et convenctu dicti monasterii sancti Michaelis de Clusa in capitulo dicti monasterii sonitu campane, ut moris est, de precepto venerabilis viri fratris Homberti (*sic*) de Romagnano sacriste et prioris claustralis dicti monasterii et ubi aderant fratres monachi infrascripti dicti monasterii capitulum facientes, videlicet prefatus frater Hombertus de Romagnano sacrista et prior claustralis, frater Johannes Bruni celerarius, frater Antonius Provane infirmarius, frater Guiotus Danicoti thesaurarius, frater Constancius Provane operarius, frater Anthonius Marcerii, frater Florimondus de Scalengiis, frater Franceschinus Bernardi, frater Jacobinus Albini, frater Guillielmus Aristelli, frater Anthonius Tandie, frater Claudius de Montemaiori et frater Gabriel de Villelmeto, ibidem venerabilis et religiosus vir frater Guillielmus Danicoti camerarius dicti monasterii et in decrectis (*sic*) licentiatus eisdem dominis

fratribus monachiis et conventui dicti monasterii exposuit sicuti hactenus studuit et studere intendit Taurini in decretis et in iure canonico et, cum ipse egeat libro Hostiensis pro studendo, quem librum ipsi domini fratres et conventus habent, requisivit siquidem humiliter eosdem fratres monachos et conventum ut ipsum librum sibi comodare vellent et dignarentur adeo quod possit studere et proficisci (*sic*) scientia et doctrina cum non sit potens presentialiter ad libros sibi necessarios emendos, qui fratres monachi et conventus, actendentes et considerantes quod ipse dominus Guillielmus studet et studere vult in decrectis et iure canonico quodque Deo duce poterit scientia proficisci et quod poterunt in futuro multa comoda reportare, dicte requisicioni eis ut supra per dictum dominum Guillielmum facte benigniter annuentes, dictum eorum librum Hostiensis in duobus voluminibus et in bergameno scriptum, quorum unum volumen continet primum secundum et tertium librum Hostiensis, aliud volumen continet quartum et quintum librum Hostiensis, eidem fratri Guillielmo Danicoti presenti gratis et sponte comodarunt ad ussum (*sic*) et pro ussu studendi et in eo legendi et eo fruendi arbitrio boni viri hinc ad septem annos proxime venturos..., promisit solempni stipulacione idem frater Guillielmus Danicoti Camerarius et per iuramentum suum ponando (*sic*) manum ad pectus more religiosorum... diligenter et bona fide... custodire gubernare et salvare in fineque dicti termini... reddere et restituere... sub ypotheca et obligacione omnium bonorum suorum et dicti sui officii camerarie..., insuper, precibus et requisicione dicti fratris Guillielmi Danicoti camerarii, predictus frater Guiotus Danicoti thesaurarius dicti monasterii se pro eodem fratre Guillielmo Danicoti pro premissis actendendis et observandis fidei iussorem constituendo promisit... obligando... omnia bona sua et dicti sui officii... Et ego Michael de Balzola notarius de Avillania auctoritate imperiali...

(Archivio Collegiata S. Lorenzo di Giaveno [prov. di Torino], Z. 24.)

II

Félix V donne à G. Danicot dispense d'incompatibilité de bénéfices. — Genève, 29 août 1444.

Felix, etc. Dilecto filio Guillermo de Anycoto, Thesaurario monasterii sancti Michaelis de Clusa, Ord. S. Ben., Taurinensis diocesis, Salutem, etc. Religionis zelus... Hinc est quod nos volentes te qui, ut asseris, officium thesaurarie monasterii Sancti Michaelis de Clusa, Ord. S. Ben., cui Sancti Jacobi de Querio et Sancti Georgii de Viginti prioratus Taurinensis et Papiensis diocesum, quibus cura non imminet animarum, canonice sunt annexi,.., obtines ac ordinem ipsum expresse professus et sedenti generali Synodo Basiliensi incorporatus existis... tecum, ut una cum dicto officio unum aliud aut, illo dimisso, alia duo quaecumque beneficia ecclesiastica... recipere et insimul per quinquennium retinere... valeas, dispensamus... Si quis autem, etc. Datum Gebennis, quarto kalendas Septembris, anno a Nativitate Domini millesimo quadringentesimo quadragesimo quarto, Pontificatus nostri anno quinto.

(Archives de Turin, *Bollario di Felice V*, t. V, fol. 188[a].)

III

Félix V concède à G. Danicot une pension de 100 florins d'or sur la mense abbatiale de S. Michele della Chiusa. — Saint-Dominique hors les murs de Genève, 9 avril 1445.

Felix, etc. Dilecto filio Guillermo Danicot thesaurario... Religionis zelus... Hinc est quod Nos qui pridem regimen et administrationem monasterii S.-Michaelis de Clusa, Ord. S. Ben., Taurinensis diocesis, tunc certo modo vacantis, sub manu nostra in spiritualibus et temporalibus regenda, ex certis rationabilibus causis, auctoritate aposto-

lica suscepimus illaque sub eadem manu usque ad beneplacitum nostrum regi et gubernari voluimus ac mandavimus, volentes te qui, ut accepimus, ordinem predictum expresse professus existis ac officium thesaurarie dicti monasterii necnon prioratum de Cherio... obtines, premissorum tuorum intuitu generoso favore prosequi..., pensionem annuam centum florenorum auri de Camera, super fructibus, redditibus et proventibus ad mensam abbacialem dicti monasterii pertinentibus, tibi per vicarium nostrum vel fructuum receptorem seu administratorem vel eciam abbatem dicti monasterii, qui fuerit pro tempore, annis singulis... persolvendam... reservamus, constituimus et eciam assignamus... Si quis autem. Datum apud Sanctum Dominicum extra muros Gebennenses quinto idus aprilis anno a Nativitate Domini millesimo quadringentesimo quadragesimo quinto, Pontificatus nostri anno quinto.

(Archives de Turin, *Bollario di Felice V*, t. VI, fol. 19a.)

IV

Guillaume de Varax, abbé de s. Michele de la Chiusa, confère à André de Varax, l'office de trésorier vacant dans la dite abbaye à la suite de l'obtention du prieuré d'Upaix, au diocèse de Gap, par Guillaume Danicot. — Richemond (c. de Villette, Ain), 23 novembre 1451.

... in quorum omnium robur... presentes litteras signeto manuali discreti viri Johannis de Castro clerici, notarii publici, secretarii nostri, subsignatas nostroque sigillo magno impendenti sigillatas duximus concedendas. Datas in Divitemon'e Lugdunensis diocesis in domo habitacionis nobilis viri Johannis bastardi de Varas castellani loci predicti Divitismontis, presentibus venerabili fratre Anthonio de Varas camerario Insule Barbare prioreque prioratus de Quercu

dicti ordinis sancti Benedicti, discretis viris domino Peroneto Dauvillier (?) curato Villete, Johanne Perton de Sancto Paulo de Varas, Johanne Vanelli notario publico, die vicesima tercia novembris hora merediei, anno Domini millesimo quatercentesimo quinquagesimo primo, indicione decima quarta cum eodem anno sumpta. Jo. de Castro.

(Archivio Collegiata S. Lorenzo di Giaveno, M. 12.)

V.

G. Danicot sollicite de Pie II un second bénéfice ou une portion monacale, avec licence de permuter. — Concédé à Rome, 16 septembre 1458.

Supplicat S. V. devotus orator vester Guillermus Danycot, monachus ordinis Cluniacensis, decretorum doctor, commendatarius perpetuus prioratus de Upasio, Ord. S. Ben., Vapincensis diocesis, consiliarus serenissimi principis domini Ludovici dalphini Viennensis, quatinus, eumdem... absolventes, etc., cum eodem Guillermo, ut una cum dicto prioratu, qui conventualis non est et a monasterio S.-Michaelis de Clusa dicti ordinis S. Benedicti Taurinensis dioc. dependet cuique cura per vicarium perpetuum exerceri solita imminet animarum, et cuius fructus, etc., octuaginta lib. Turon. parv... valorem annuum non excedunt, quem in commendam obtinet, quodcumque aliud ecclesiasticum beneficium, aut quamcumque monachalem portionem... si sibi alias canonice conferatur... quoad vixerit retinere... et cum facultate permutandi... libere et licite valeat, dispensare dignamini... Fiat ut petitur de non conventuali. E. Et cum facultate permutandi. E. Datum Rome apud Sanctum Petrum, sexto decimo kalendas octobris anno primo.

(*Reg. Suppl.*, 511 [anc. 504], fol. 242ª.)

VI

Pie II accorde à Perceval de Dorgeoise, prieur de N.-D. de Guillestre, la commende du prieuré d'Upaix qu'a résigné G. Danicot, et constitue à celui-ci une pension de 37 florins sur les prieurés d'Upaix et de Guillestre. — Rome, 10 avril 1462.

Cum, sicut accepimus, dilectus filius Guillermus Danicot, monachus cluniacensis, decretorum doctor, consiliarius dalphinalis, qui prioratum de Upasio, Ord. S. Ben. Vapincensis dioc. ex concessione apostolica in commendam obtinet, ex certis rationabilibus causis animum suum moventibus commende huiusmodi in manibus nostris sponte et libere cessit, Nos cessionem ipsam admittentes... ac tam ipsi Guillermo, ne indigencie nexibus comprimatur sed secundum sui status decentiam sustentari valeat, de alicuius subventionis auxi lio providere, quam dil. filio Percevallo de Dorjoysia, priori prioratus B. M. de Guilliestra dicti S. Ben. Ord. Ebredunensis dioc., qui, ut asserit, de nobili genere procreatus existit, specialem gratiam facere volentes..., dictum prioratum de Upasio... eidem Percevallo quoad vixerit per eum una cum dicto prioratu de Guilliestra... tenendum regendum ac gubernandum... auctoritate apostolica commendamus, prefatoque Guillermo super de Upasio decem et septem et super de Guilliestra prioratuum predictorum fructibus, etc., viginti florenorum auri de camera pensiones annuas quoad vixerit vel donec sibi de beneficio seu beneficiis... cuius seu quorum fructus ad summam centum florenorum similium ascendant annuatim... provisum extiterit... ipsius Percevalli super hoc expresso accedente consensu, Motu proprio, etc., reservamus constituimus et assignamus, necnon cum eodem Guillermo ut una cum monacali portione quam in monasterio seu ordine Cluniacensi aut alio monasterio Ord. S. Ben., cuius forsan monachus existit, obtinet aut obtinebit in futurum...

pensionem predictam nichilominus percipere et retinere ac in suos usus convertere possit motu simili dispensamus. Non obstantibus... Fiat motu proprio. E. Et in commendam... Fiat. E. Datum Rome apud Sanctum Petrum, quarto idus aprilis, anno quarto.

(*Reg. Suppl.*, 550 [anc. 543], fol. 126ᵃ.)

Il existe une autre copie de cette supplique mais signée sous la date du 8 avril 1462 et par : fiat ut petitur, au lieu de : fiat motu proprio (Reg. Suppl. 549 [anc. 542], fol. 238ᵃ).

VII

Charlotte, reine de France, et Yolande, duchesse de Savoie, demandent une dispense bénéficiale pour G. Danicot. — Concédé à Rome, 14 janvier 1466.

Supplicant S. V. devotissime Eiusdem et S. Ro. Ecclesiae filie Charlota francorum regina et Yolant ducissa Sbaudie (*sic*) in personam devoti oratoris vestri earumque dilecti, Guillermi Danicet (*sic*), monachi monasterii S. Juliani Turonensis Ord. S. Ben., Consiliarii et Istoriografi Illustrissimi principis domini Ludovici, francorum regis illustris, quatenus eumdem Guillermum, qui vir magne litterature existit, apostolicis favoribus prosequentes, sibi, ut predicationis officio ad quod aptus est eo commodius insistere valeat, quod, habitu suo retento, quodcumque beneficium ecclesiasticum curatum, per clericos seculares regi solitum..., si sibi alias conferatur... una cum pensionibus annuis... auctoritate apostolica sibi assignatis retinere libere et licite valeat, dispensare dignemini de gratia speciali. Constitutionibus... non obstantibus... Concessum ut petitur, in presentia domini nostri pape... Datum Rome apud Sanctum Marcum decimo nono kalendas februarii anno secundo.

(*Reg. Suppl.*, 590 [anc. 583], fol. 70ᵃ.)

VIII

Guillaume de Malestroit, commendataire de Saint-Pierre de la Couture, demande l'autorisation de créer, dans son abbaye, un office de lecteur qu'il destine à Guillaume Danicot. — Concédé à Rome, 31 janvier 1466.

Beatissime Pater. Cum Monasterium Culture Dei extra muros Cenomanenses Ord. S. Ben. sit insigne et devotum monasterium in quo sunt fundata et constituta quamplurima officia claustralia ad sustentationem seu vitam humanam et cibum materialem pertinentia, que perpetua existunt, nullumque sit ibidem officium constitutum ad lecturam alicuius scientie seu facultatis : et propterea, ac quia non in solo pane vivit homo, devotus orator vester Guillermus archiepiscopus Thesalonicensis, commendatarius perpetuus dicti monasterii desideret in eodem monasterio officium lectoratus pro lectura alicuius scientie seu facultatis licite et permisse ad edificationem religiosorum dicti monasteri de novo creari et constitui. Supplicant propterea, humiliter et devote, commendatarius prefatus et devotus etiam Eiusdem Sanctitatis orator, Guillermus Danicot, monachus monasterii Sancti Juliani Turonensis dicti Ordinis, consiliarius et historiographus Serenissimi domini Ludovici, francorum regis illustris, quatenus eidem commendatario ut huiusmodi officium perpetuum lectoratus... creare et de novo constituere... et insuper ipsum officium... dicto Guillermo Danicot, de licentia abbatis dicti monasterii S. Juliani... in commendam quoad vixerit regendum et gubernandum conferre et sibi de eodem providere possit et valeat... misericorditer dispensare concedere et indulgere dignemini de gratia speciali. Contrariis non obstantibus... Concessum ut petitur in presentia domini nostri pape... Datum Rome apud Sanctum Marcum, pridie kalendas februarii anno secundo.

(*Reg. Suppl.*, 591 [anc. 584], fol. 61ᵃ.)

IX

Danicot demande la revalidation d'une bulle de Pie II dans laquelle il s'était donné comme docteur en décret. — Concédé à Rome, 7 février 1466.

Beatissime Pater. Dudum fe.re. Pius papa II, predecessor vester, devoto oratori vestro Guillermo Danicot, monaco (*sic*) monasterii S. Juliani Turonensis, Ord. S. Ben., tunc monacho monasterii Cluniacensis Matisconensis dioc., decretorum doctori, super de Upasio unam decem et septem et super de Guilliestra prioratuum Ord. S. Ben. Vapincensis et Ebredunensis dioc. fructibus, etc., aliam viginti florenorum auri de camera pensiones annuas... motu proprio reservavit, constituit et assignavit... Cum autem, Pater Sancte, ab aliquibus hesitetur an is, qui eum ad gradum doctoratus promovit, sufficientem super hoc potestatem habuerat, et quia idem orator in contradictorio iudicio de huiusmodi gradus collatione et receptione aliter quam per famam fidem facere non posset : ne igitur, Beatissime Pater, eedem littere propterea impugnari possint ipseque illarum frustretur effectu : Supplicat itaque E. S. V. dictus orator quatenus... litteras predictas ac processus habitos per easdem et quecumque inde secuta valere plenamque roboris firmitatem in omnibus et per omnia obtinere et decernere ac si in eis de gradu doctoratus eiusdem nulla mentio facta fuisset, non obstantibus... dignemini de gratia speciali. Concessum ut petitur in presentia domini nostri pape... Datum Rome apud Sanctum Marcum, septimo idus februarii anno secundo.

(*Reg. Suppl.*, 591 [anc. 584], fol. 35a.)

X

Charles, prince de Piémont, demande que G. Danicot soit autorisé à se transférer de l'abbaye de Saint-Sever au prieuré de Saint-Martin-des-Champs. — Concédé à Rome, 18 mars 1469.

Beatissime Pater. Cum devotus orator vester Guillermus Danycot, monachus monasterii S. Severi, Ord. S. Ben., Constanciensis dioc., consiliarius et historiographus Serenissimi domini Ludovici francorum regis (qui) etiam parrochialem ecclesiam de Nealpha Castri Carnotensis dioc. cuius fructus, etc., 20 florenorum auri de Camera... valorem annuum non excedunt... obtinet, pro sua quiete et ut scribendis historiis tranquiliori (*sic*) mente operam dare valeat desiderat ad prioratum conventualem S. Martini de Campis Parisiis Cluniacensis Ord., in quo certus monachorum numerus non est, transire cum in (*sic*) et in eo sub illius habitu Domino dum vixerit famulari : Supplicat humiliter S. V. devotissimus vester et S. Ro. Ecclesiae servitor et filius Carolus princeps Pedemontium in personam dicti Guillermi dilecti sui, quatenus sibi specialem gratiam facientes, ipsum (ut) ad dictum prioratum (se) transferre inibique in monachum et in fratrem recipi... libere ac licite valeat, dispensare dignemini de gratia speciali. Non obstantibus... Fiat ut petitur. E... Datum Rome apud Sanctum Petrum, quintodecimo kalendas aprilis anno quinto.

(*Reg. Suppl.*, 639 [anc. 632], fol. 115a.)

Même date : bulle correspondante (*Reg. Lateran.*, 676, fol. 15b).

XI

G. Danicot demande à être pourvu d'un riche bénéfice afin que soient dégrevés les prieurés d'Upaix et de Guillestre. — Concédé à Rome, 17 avril 1469.

Beatissime Pater. Dudum fe. re. Pius papa II, predecessor vester,

dev. oratori Vestro Guillermo Danicot, monacho prioratus S. Martini de Campis Parisiensis Cluniacensis Ord., consiliario et historiografo serenissimi principis domini Ludovici Francorum regis unam decemseptem super de Upasio et aliam viginti florenorum auri de camera pensiones annuas super de Guilestra (*sic*) prioratuum Ord. S. Ben. Vapincensis et Ebredunensis dioc. fructibus... donec sibi de beneflicio seu benefficiis... usque ad summam seu valorem annuum centum florenorum similium... provideretur... reservavit. Postmodum vero dictus Guillermus parrochialem ecclesiam de Nealpha Castri Carnotensis dioc.., assecutus fuit cuius fructus etc. viginti florenorum similium... valorem annum non excedunt. Ut igitur, Pater Sancte, dictus (*sic*) prioratus ab honere pensionum huiusmodi celerius liberari valeant, supplicat humiliter S. V. prefatus Guillermus quatinus... ut quodcumque beneficium ecclesiasticum... etiam si prioratus, prepositura, dignitas... si sibi alias canonice conferatur... recipere et in commendam... retinere... libere et licite valeat, dispensare dignemini de gratia speciali... Non obstantibus... statutis dicti ordinis Cluniacensis quibus cavetur, quod ipsius ordinis beneficia nulli commendari valeant exceptis dumtaxat S. R. E. Cardinalibus... Fiat ut petitur in titulum. E... Datum Rome apud Sanctum Petrum, quinto decimo kalendas maii anno quinto.

(*Reg. Suppl.*, 641 [anc. 634], fol. 38a.)

XII

Louis XI, l'abbé et les religieux de Saint-Julien de Tours supplient Sixte IV de confirmer à G. Danicot, sa vie durant, la portion monacale qu'il a obtenue, pour la seconde fois, dans la dite abbaye. — Concédé à Rome, 25 mai 1472.

Beatissime Pater. Devotus orator vester, Guillermus Danicot, monachus prioratus conventualis S. Martini de Campis Parisius Cluniacensis Ord., ad portionem monachalem ibidem receptus, qui

parrochialem ecclesiam loci de Nealpha Castri... obtinet anno nondum elapso, per abbatem et conve tum monasterii S. Juliani Turonensis Ord. S. Ben. attendentes quod ipse Guillermus cum eis alias fuerat in dicto monasterio sub illius regulari observantia conversatus, in monachum eiusdem monasterii ad illius portionem monachalem gratiose, in quantum potuerunt, receperunt et eamdem portionem monachalem sibi quoad vixerit, una cum quibuscumque beneficiis aut subsidiis ecclesiasticis obtentis aut in posterum obtinendis, assignaverunt, prout in eorum litteris desuper confectis quas et earum tenorem hic habere placet pro sufficienter expressis latius continetur. Cum autem, Pater Sancte, dictus Guillermus dubitet receptionem et assignationem huiusmodi, certis ex causis, viribus non subsistere : Supplicat[ur] igitur humiliter V. S. pro parte tam devotissimi E. S. et S. R. Ecclesie filii Ludovici francorum Regis illustris quam abbatis et conventus predictorum quatenus eis in personam dicti Guillermi ipsius regis dilecti consiliarii et istoriograffi (sic), specialem gratiam facientes, receptionem, concessionem et assignationem predictas... auctoritate apostolica confirmare et approbare... dignemini de gratia speciali. Non obstantibus... Fiat ut petitur. F... Datum Rome apud Sanctum Petrum, octavo kalendas junii anno primo.

(*Reg. Suppl.*, 680 [anc. 673], fol. 196b.)

XIII

Louis XI demande pour Guillaume Danicot une nomination de pénitencier surnuméraire dans la Basilique de Saint-Pierre à Rome, avec promesse du premier des deux postes titulaires réservés aux français, qui se trouvera vacant. — Concédé à Rome, 25 mai 1472.

Supplicat humiliter S. V. devotissimus et fidelissimus E. S. Ludovicus francorum rex illustris, quatenus sibi in personam dilecti consiliarii sui Guillermi Danicot monachi abbatie S. Juliani Turonensis Ord. S. Ben., decretorum doctoris..., dignemini ipsum Guil-

lermum, qui prefato regi propter eius preclaras virtutes et magnam litterarum periciam et precipue quia gesta regnum francorum concernentia scribit gratus admodum et acceptus est, in minorem penitenciarium supranumerarium nacionis gallicane in basilica principis apostolorum de Urbe et Romana Curia cum honoribus et oneribus consuetis, contemplacione dicti regis et ad eius humiles preces, de vestra solita benignitate et clementia gratiose recipere ipsumque Guillermum in dicta Basilica et Romana Curia in minorem penitenciarium supranumerarium dicte nationis et ad honores et onera predicta cum plena et libera facultate absolvendi, etc., ad instar aliorum minorum penitenciariorum dicte Basilice et Romane Curie infra numerum existentium recipi et admitti et numero et consortio aliorum penitenciariorum supranumerariorum eiusdem basilice aggregari et Romane Curie. Et postquam aliquis de dicto numero deerit de emolumentis sicut aliis infra dictum numerum existentibus provideri mandare. Non obstantibus... Fiat. Quod committatur summo penitenciario. F... Datum Rome apud Sanctum Petrum, octavo kalendas junii anno primo.

(*Reg. Suppl.*, 680 [anc. 673], fol. 39b.)

LE TOMBEAU-AUTEL

DU

CARDINAL PHILIPPE D'ALENÇON

A SAINTE-MARIE DU TRASTEVERE

Parmi les monuments funéraires élevés à Rome dans les dernières années du XIVe siècle, c'est-à-dire après la période de longue stérilité qui se prolongea aussi longtemps que la cour papale, délaissant les rives du Tibre, résida sur les bords du Rhône, le plus remarquable est, sans contredit, celui qui fut érigé, dans l'église de Sainte-Marie du Trastevere, à la mémoire du cardinal français Philippe d'Alençon, mort en 1397. Un moulage de cet intéressant tombeau a été offert récemment par Sa Sainteté Pie XI au Palais des Papes d'Avignon. Ce moulage a fait connaître ce beau monument à la France et a attiré sur lui l'attention. Il paraîtra donc naturel que nous lui consacrions, ici, cette courte notice [1].

Bien que ce mausolée princier, de même que l'autel avec lequel il constitue un ensemble monumental de premier ordre, ait subi extérieurement une transformation complète, ainsi que je me propose de l'établir, il mérite toute notre attention, d'abord par sa valeur artistique, mais encore et surtout par son importance historique.

Philippe d'Alençon, apparenté à la famille des rois de France,

[1] L'article que l'on va lire a déjà paru, au moins en partie, dans les *Mededeelingen van het Nederlandsch Historisch Instituut te Rome*, t. IV (1924), p. 123 et suiv. Écrit en hollandais, il risquait d'échapper aux érudits français et italiens, qu'il intéresse tout particulièrement. Nous remercions M. Hoogewerff d'avoir bien voulu nous le donner en français.

était un des personnages les plus influents de cette époque troublée.

En 1375, il fut élevé par le pape Grégoire XI, successeur d'Urbain V, à la dignité de patriarche de Jérusalem, et doté des revenus d'un riche archevêché. Mais il se vit bientôt en conflit avec le roi de France, Charles V, pour avoir soutenu énergiquement le pape Urbain VI, élu à Rome en 1378. Il s'appliquait avec ardeur à le faire reconnaître par le clergé français, au lieu de Clément VII qui siégeait encore à Avignon. Tout indique que Philippe d'Alençon visait consciencieusement à mettre fin au schisme néfaste qui venait d'éclater. Ses agissements lui firent néanmoins perdre son archevêché et son patriarcat. Le roi d'Angleterre, qui avait pris parti pour Urbain VI, le dédommagea en l'investissant du diocèse de Suffolk, et quand Urbain V, à son premier consistoire, revêtit de la pourpre dix-neuf archevêques et évêques, Philippe d'Alençon fut du nombre et reçut le titre de cardinal de Sainte-Marie Transtibérine.

Le cardinal français, transfuge du camp opposé, est resté, à travers toutes les péripéties, un soutien fidèle d'Urbain VI[1]. En 1388, il fut son légat dans les pays d'Empire pour amener l'empereur d'Allemagne à prendre parti pour la « vraie Rome ». Ce dernier ne se prononça pas, et, au printemps de 1390, Alençon revint à Rome sans avoir réussi. Le nouveau pape, dont l'élection avait eu lieu pendant son absence, l'énergique Boniface IX, lui témoigna sa faveur particulière en le nommant évêque d'Ostie et, par là même, cardinal-doyen du Sacré-Collège. En outre, il ne tarda pas à le désigner comme son cardinal-vicaire.

En France, on était généralement hostile à l'élévation de Boniface, et l'Université de Paris contesta la validité de son élection. Philippe d'Alençon, qui, dans l'intervalle, s'était réconcilié avec la cour — ce

[1] N. Valois, *La France et le Grand Schisme d'Occident*, t. II (1896), *passim*. — Pio Paschini, *Il cardinale d'Alençon*, dans la revue *Roma*, t. I (1923), p. 337.

qui lui valut le reproche de soutenir secrètement l'antipape français[1] — tenta de ménager une pacification. Ses efforts paraissaient sur le point d'aboutir, lorsque Clément VII vint à mourir à Avignon ; mais avant que Paris et Rome pussent l'empêcher, un successeur fut élu ; c'était Benoît XIII. C'est alors que surgit l'idée d'amener les deux papes à abdiquer. La Sorbonne, avec laquelle Philippe n'avait pas cessé d'entretenir une correspondance suivie, s'employa pour qu'une députation fût envoyée dans cette intention à Benoît, qui se montra inflexible. Une ambassade analogue se rendit à Rome ; elle y arriva le 12 septembre 1397, munie de dépêches pour le cardinal d'Alençon, et paraît avoir eu l'intention de se mettre en rapport avec lui avant toute autre démarche ; — mais il était mort le 15 août. Ce n'est que vingt ans après qu'il sera mis un terme au grand schisme par la déchéance des papes rivaux, prononcée par les conciles de Pise et de Constance.

L'épitaphe qui orne le tombeau de Philippe d'Alençon est la suivante :

FRANCORUM GENITUS REGVM DE STIRPE PHILIPPVS
ALENCONIADES HOSTIE TITVLATVS AB VRBE
ECCLESIE CARDO TANTA VIRTVTE RELVXIT
VT SVA SVPPLICIBVS CVMVLENTER MARMORA VOTIS
ANNO MILLENO CVM C. QVATER ABDE SED I. TER
OCCVBVIT QVA LVCE DEI PIA VIRGOQVE MATER

Les caractères de cette épitaphe, taillés dans la pierre, sont d'élégantes majuscules du style gothique avancé. Une particularité nous frappe : le marbrier, après avoir d'abord employé la lettre U, retombe, à partir du troisième mot, dans l'usage antique du V lapidaire, bien que, à strictement parler, ce dernier caractère ne s'harmonise pas avec le style de l'écriture adoptée. C'est un exemple particulièrement marquant de la tradition « latine » qui s'éveille. C'est un premier et léger souffle d'humanisme dans l'atelier d'un tailleur de pierre.

[1] Moroni, t. I, p. 219.

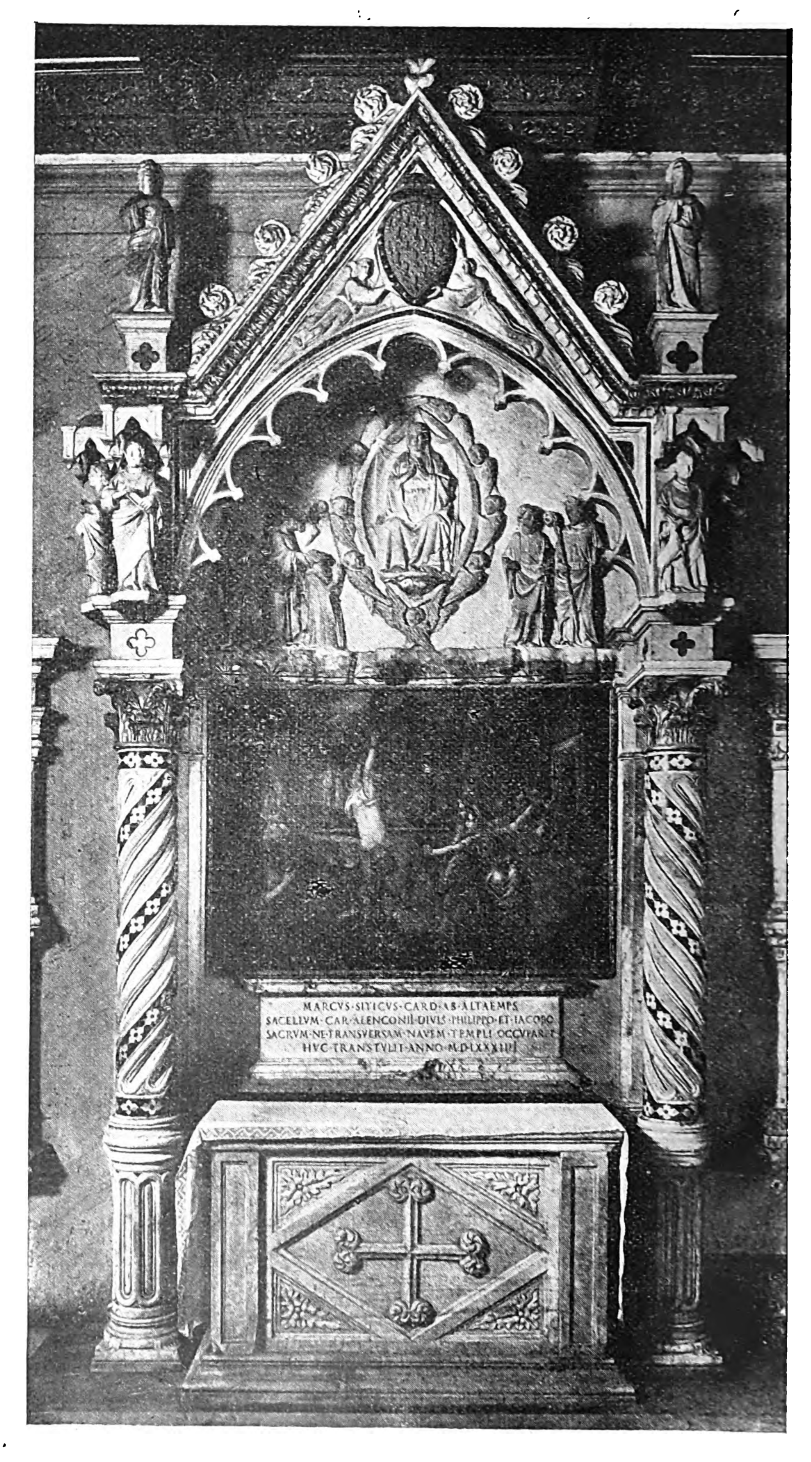


Fig. 1. — AUTEL ET CIBORIUM
FAISANT PARTIE DU TOMBEAU DU CARDINAL D'ALENÇON.



Fig. 2. — STATUE ET BAS-RELIEF
DU TOMBEAU DU CARDINAL D'ALENÇON.

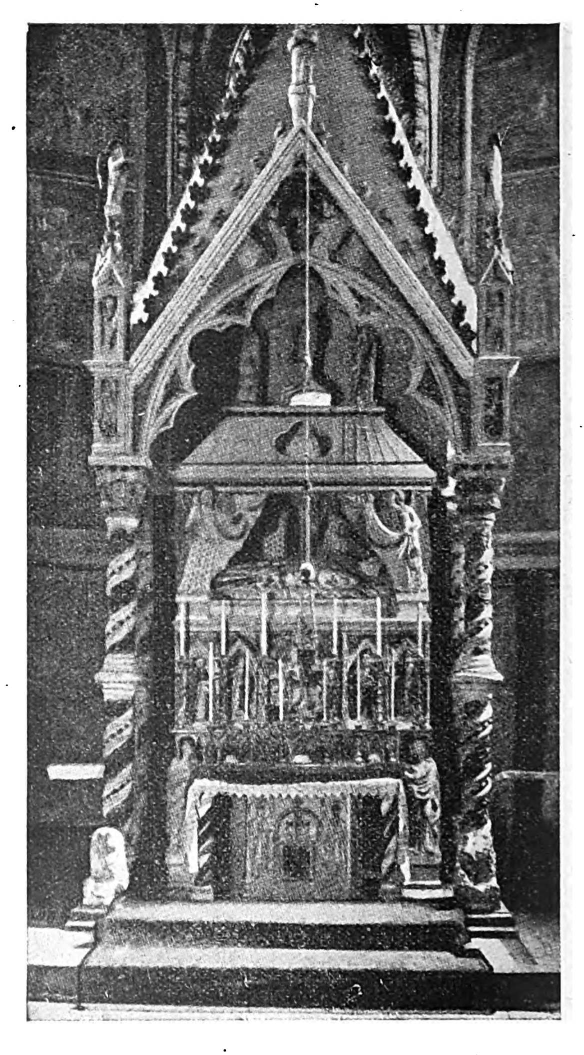


Fig. 3. — TOMBEAU DU CARDINAL ARRIGO MINUTOLO.
Dôme de Naples.

Étudions de plus près, maintenant, le mausolée. C'était, à l'origine, un monument funéraire adossé au mur, d'un aspect gothique, sans aucun doute, normal pour l'époque, et s'adaptant au style d'un autel qui avait été érigé précédemment par le cardinal dans le transept gauche de la même église, et qui, complété par le tombeau, formait avec ce dernier un ensemble monumental et homogène. Cet autel (fig. 1), qui se trouve aujourd'hui également adossé au mur, à côté du mausolée, était primitivement abrité sous un ciborium carré, indépendant, supporté par quatre colonnes. La statue tombale (fig. 2) avait été établie derrière, mais à un niveau qui dépassait légèrement l'autel. La description qu'en donne Ciacconio, à la fin de la biographie de Philippe d'Alençon écrite vers 1580, permet de se rendre exactement compte de la disposition : « Sepultus ad S. Mariam Transtyberim insigni marmoreo cum eius effigie et clypeis tumulo, super aram ab ipso extructam, parieti affixo[1] ».

Le monument ne fut pas maintenu longtemps dans son état primitif après Ciacconio. En 1584, le cardinal Marc Sitico d'Altemps fit construire une nouvelle chapelle du Saint-Sacrement dans l'axe du transept gauche prolongé. Comme l'autel et le tombeau de Philippe d'Alençon formaient obstacle, ils furent séparés et reçurent les emplacements qu'ils occupent encore aujourd'hui l'un à côté de l'autre. Il fut procédé à leur déplacement dans un esprit de piété peu commun à cette époque, qui fait honneur à Marc d'Altemps.

L'impossibilité ayant été reconnue de conserver à l'autel la forme d'un tabernacle indépendant, son adossement au mur devait fatalement donner lieu à un panneau nu au-dessus de la table. Pour combler le vide, le cardinal d'Altemps commanda donc un tableau sur toile, représentant le martyre des saints Philippe et Jacques, auxquels l'autel est dédié. Les portraits des deux cardinaux figurent sur le tableau comme donateurs. L'inscription suivante se

[1] Alfonsus Ciacconius, *Vitae et res gestae Pontificum Romanorum et S. R. E. Cardinalium*. Éd. 1677, t. II, c. 634.

lit sur une sorte de prédelle : « Marcus Siticus cardinalis ab Altemps sacellum cardinalis Alenconii divis Philippo et Jacobo sacrum, ne transversam navem templi occuparet, huc transtulit anno MDLXXXIIII. »

Le tracé primitivement carré, ou tout au moins rectangulaire, du plan à la base de l'autel est confirmé par la particularité suivante. La reproduction laisse apercevoir, au-dessus de chacune des deux colonnes qui ont été conservées, trois figurines de saints. Si le baldaquin a été soutenu à l'origine par quatre colonnes, il a dû exister non pas deux groupes, mais quatre groupes de trois statuettes. Or, des six figurines supprimées, nous en découvrons quatre; elles ont trouvé place au-dessus des entrées latérales de l'église, sous le portique[1]. L'autel en marbre blanc, avec la croix ancrée à branches égales en relief, actuellement placé contre le mur, est bien l'autel primitif qui était recouvert par un baldaquin.

Lors du démontage du ciborium, les figurines devenues superflues ne furent pas seules à changer de destination ; elles partagèrent ce sort avec un élément constitutif plus important. Sous l'arc brisé, on remarque un haut relief qui représente la sainte Vierge dans une auréole; elle est transportée au ciel en présence de quatre saints et du donateur. Ce motif appelle un complément nécessaire, qui n'est autre que le haut relief appliqué sur le tombeau en guise de décor du sarcophage et qui représente non la mort du cardinal, mais celle de Marie (fig. 2). La preuve que ce haut relief n'occupe pas la place à laquelle il était d'abord destiné, est fournie par le tracé en courbe qui limite supérieurement le panneau de marbre et qui épouse exactement la ligne des têtes des personnages. Il a fallu, pour compléter le rectangle, un remplissage à la chaux des vides qui apparaissaient symétriquement de part et d'autre. De plus, ce panneau sculpté a exactement la même largeur que celui de l'Assomption;

[1] Ceci a déjà été signalé par L. Filippini dans la *Scultura del Trecento in Roma* (1908), p. 150.

l'un et l'autre se seront donc trouvés, à l'origine, sous le baldaquin, au-dessus de l'autel. On peut se représenter l'ensemble d'après l'ordonnance du célèbre tabernacle d'André Orcagna, à Or San Michele de Florence, datant de 1359, qui laisse voir distinctement comment s'agençaient les deux panneaux sculptés, réunis en une seule et même composition [1]. Il est toutefois à remarquer que les reliefs d'Orcagna forment la décoration postérieure de son autel; sur la face antérieure, l'artiste a représenté, comme on sait, l'Annonciation et le Mariage de la Vierge. Il n'est pas impossible que les panneaux de marbre au dos de l'autel d'Alençon, aujourd'hui engagés dans la maçonnerie du parement du mur, cachent à nos yeux les mêmes sujets.

Quoi qu'il en soit de ce mystère, nous sommes en présence d'une imitation évidente d'Orcagna. Le tabernacle de Florence étant trop connu pour qu'il nous paraisse nécessaire d'en donner une illustration, nous préférons reproduire un autre monument qui présente les mêmes affinités; c'est probablement encore l'œuvre d'un Florentin. Il nous montre un autel et un tombeau combinés, qui se trouvent dans une chapelle du dôme de Naples, fondée de son vivant par le cardinal Arrigo Minutolo, mort en 1412 (fig. 3). Cet autel l'emporte sur les précédents par ses dimensions et par sa décoration somptueuse, mais il exprime une conception absolument semblable, tant pour l'ordonnance de l'ensemble que pour le détail des ornements. Il n'est pas besoin de dire que ce tombeau n'est pas une œuvre isolée à Naples, et qu'il se rattache à la série des mausolées-autels princiers dus à des maîtres toscans, tels que Tino da Camaino ou Pacio et Giovanni da Firenze. On n'a pu indiquer avec certitude celui auquel le cardinal Minutolo confia le travail [2]. L'analogie entre cet autel-cibo-

[1] La parenté entre les reliefs de l'autel d'Alençon et ceux du tabernacle d'Orcagna a été signalée d'abord par Fraschetti : *Le rappresentazioni allegoriche nei monumenti romani della Rinascenza*. Emporium, 1902, p. 209.

[2] Ce monument est parfois attribué, à tort, à Antonio Baboccio da Piperno. Parmi les autres sujets de comparaison, au point de vue de l'or-

rium et celui du cardinal d'Alençon est particulièrement frappante grâce à la ressemblance des colonnes torses à chapiteaux dorés et incrustés de marbre noir. Quant aux statuettes du couronnement, leur disposition est fort différente : alors qu'à Naples elles occupent des niches contre les pinacles, à Rome elles sont isolées comme celles d'Orcagna. L'autel de Rome est inférieur au chef-d'œuvre d'Orcagna pour la grâce des détails de l'ornementation, mais il l'emporte sur toutes les œuvres napolitaines de ce genre par la beauté des contours et par l'agencement de la décoration.

C'est dans ses bas-reliefs que l'artiste a été le moins heureux. Tributaire d'Orcagna, au point qu'on a qualifié son œuvre d'imitation servile, il s'ensuivait qu'il ne pouvait avoir grande foi en lui-même pour cette partie de sa tâche. Le bas-relief supérieur, représentant l'Apothéose de la Vierge, est le plus satisfaisant des deux, grâce à la sobriété voulue par l'artiste, grâce aussi à l'ordonnance sévère des personnages. C'est aussi d'après l'exemple d'Orcagna qu'est rendu ce qu'on peut appeler le « profil du terrain », représenté par une série de fragments du sol, en forme d'osselets.

Tandis que, sur le bas-relief de la Mort de la Vierge, Orcagna a mis une grande diversité d'expressions dans les têtes des nombreux assistants ainsi que dans leurs attitudes, son imitateur de Rome s'en tient à un type de physionomie unique, tendant vers le masque, qu'il répète à part de légères modifications. Parmi les apôtres, le seul qui se différencie des autres est le personnage à la tête chauve, debout dans l'attitude de la prière à la droite du Christ. Ce dernier soutient du bras gauche l'âme de la sainte Vierge, représentée, conformément à la tradition iconographique qui prévalait encore, sous l'aspect d'un petit enfant emmailloté. La figure de l'apôtre près du chevet du lit est directement empruntée à Orcagna. Les plis des draperies présentent une ondulation très caractéristique, qui se répète surtout

donnance, est le célèbre tombeau, également dans le dôme de Naples, du cardinal Carbone, mort en 1405.

dans le groupe de gauche; à droite, deux anges, à la taille courte, des torches à la main, brisent la monotonie du rythme, peut-être sans que l'artiste l'ait voulu, mais aussi sans que cet élément nouveau amène une diversité réelle ou parvienne à animer la scène. L'ensemble, malgré son caractère compact, constitue à nos yeux un progrès indéniable, si nous mettons en parallèle ce que Rome a vu produire au cours des quatre-vingt-dix années précédentes dans le domaine de la sculpture en marbre, c'est-à-dire presque rien.

Une chose est donc établie : le maître qui, postérieurement à 1390, soit seul, soit secondé par des auxiliaires, a exécuté l'imposant autel pour Philippe d'Alençon, appartenait à l'école d'Orcagna. Il était très probablement Florentin, et l'on peut supposer que le cardinal l'engagea à son service au retour de son voyage d'Allemagne.

Des influences toscanes se manifestent, d'ailleurs, dans d'autres monuments funéraires élevés à Rome vers cette époque. Le tombeau du cardinal Marino Vulcani, dans l'église Santa Francesca Romana, quoique d'un mérite artistique très inférieur, est particulièrement intéressant à ce point de vue : parmi les formes décadentes d'un art qui se meurt, un esprit nouveau se fait jour dans les trois hauts reliefs du sarcophage, qui représentent la Charité, la Foi et l'Espérance. Ce genre de décoration, inconnu jusqu'alors sur les tombeaux romains, était déjà appliqué à Naples par différents maîtres toscans. A Florence, le tabernacle d'Orcagna lui-même en présentait un spécimen dans ses figures allégoriques de Vertus.

L'autel d'Alençon est peut-être antérieur en date au tombeau de Marino Vulcani, qui était mort en 1394, et, dans cette hypothèse, il aura pu donner naissance, à Rome, à un courant artistique d'origine toscane qui s'affirme dans le second monument.

La question se pose donc à présent de savoir quels sont les artistes florentins (à moins qu'il n'y en eut qu'un seul) qui ont pu exécuter à Rome, entre 1390 et 1398, d'abord le tabernacle, ensuite le mausolée, dont nous parlons ici. Le choix est assez limité. Nous

connaissons un atelier, à Florence, qui mérite surtout d'être pris en considération ; c'est celui que dirigeaient Giovanni d'Ambrogio et son fils Lorenzo di Giovanni.

Giovanni d'Ambrogio était, à cette époque, maître-d'œuvre du dôme de Florence, et il éleva, en cette qualité, les deux portails latéraux de Santa Maria del Fiore. Dans le tympan du premier, « la porta dei Canonici », il érigea, en collaboration avec son fils Lorenzo, auquel était dévolue plus spécialement la tâche du sculpteur, la statue en marbre de la Madone, accostée de deux anges dans l'attitude de l'adoration, qui occupe encore aujourd'hui cette place. Or, cette figure de la Madone présente, dans ses draperies, la même ondulation ascendante, d'un caractère à peine gothique, qui distingue précisément les personnages du relief de l'autel d'Alençon. Les deux figures d'anges ont, à ce qu'il semble, des têtes exécutées par des maîtres distincts, sans toutefois accuser, dans l'ensemble, des caractères notablement différents. Les mains de l'ange placé à la droite du spectateur sont typiques : assez grossières, elles rappellent, par la longueur uniforme des doigts, la forme d'un peigne; et ce défaut de conformation se retrouve précisément dans les figures d'anges tenant des torches sur le relief qui nous occupe.

Notons encore qu'il résulte d'un document que Giovanni d'Ambrogio quitta Florence avec son fils, en 1398, sans en avoir obtenu l'autorisation du conseil d'administration de l'église. Leurs gages furent suspendus de ce chef. Ils étaient rentrés avant 1402[1]. Se sont-ils rendus à Rome en 1398 pour y exécuter, à la mémoire du cardinal d'Alençon qui venait de mourir, le mausolée qu'on leur avait commandé? Et avaient-ils déjà fait, précédemment, un séjour dans la ville éternelle, pour y ériger l'autel et le tabernacle qui l'abritait? Cela nous paraît d'autant plus vraisemblable que nous savons que Giovanni d'Ambrogio est issu de l'école d'Andrea Orcagna.

[1] Venturi, *Storia dell'Arte Italiana*, t. IV (1906), p. 720, avec des documents et des illustrations. Comp. G. Poggi, *Il duomo di Firenze*, p. 68.

Si nous ne connaissions de l'autel établi par Philippe d'Alençon que les dix figurines de saints, isolées, à l'exclusion des hauts reliefs, l'idée nous viendrait d'attribuer le monument entier à un maître d'un rang plus élevé. En effet, ces statuettes, qui se distinguent par le mérite des attitudes et des draperies, ont une grande affinité avec des figures sculptées analogues qu'on sait être de Nicola Lamberti ou qu'on attribue à son atelier[1]. Et il ne serait pas surprenant que, pour ce genre de sculptures, Giovanni d'Ambrogio et son fils se fussent inspirés de l'exemple de Nicola. Celui-ci travaillait depuis 1396 pour le dôme de Florence et c'est à lui, non à Lorenzo, que fut confié le motif sculpté principal du second portail latéral, « la porta della Mandorla ».

Il reste à examiner ce que les données dont nous disposons permettent d'établir au sujet du mausolée de Philippe d'Alençon. D'après ce que nous avons vu plus haut, il ne fut pas placé exactement sous le ciborium, mais appliqué au mur, « parieti affixus ». C'est d'ailleurs ce que prouvent ses dimensions. La statue du défunt est sculptée dans un bloc de marbre monolithe et d'une seule venue avec la plinthe qui soutient la couche mortuaire. Sa longueur atteint $2^{m}22$. Or, l'intervalle libre entre les colonnes de l'autel, absolument invariable à cause de la superstructure, mesure six centimètres de moins, ce qui suffit déjà pour exclure toute possibilité d'un emplacement de la statue tombale *au-dessus* de l'autel, comme celle de Minutolo. La reconstitution de l'ensemble, suggérée par Lisetta Ciaccio, est donc absolument trop simpliste[2]. Celle-ci fit une photographie du tabernacle de grand format, la découpa pour en supprimer l'autel et le retable, prit ensuite une photographie, à échelle plus réduite, du mausolée — au hasard de la rencontre — et la colla

[1] Il y en a deux au Museo dell'Opera del Duomo, citées également par Burckhardt dans son *Cicerone*, et deux au « Bargello ». Comp. Venturi, *op. cit.*, p. 720 et 724, avec des reproductions.

[2] *Ausonia*, t. I (1907), p. 73. Avec une reproduction.

tout bonnement entre les colonnes, en affirmant que c'était là l'état ancien.

Nous savons par Ciacconio que des « clypei », c'est-à-dire des écussons du cardinal, figuraient sur le monument; ils décoraient certainement le sarcophage, suivant la coutume. Le tombeau n'avait pas de soubassement, puisque, étant fixé à la muraille, il reposait sur trois simples consoles, qui existent encore, et qui présentent une face inférieure plane, preuve évidente qu'elles étaient supportées à leur tour par des colonnettes, comme on les voit dans d'autres monuments funéraires de la même époque[1]. La niche sépulcrale actuelle, avec son architrave, date de l'époque du cardinal d'Altemps, époque à laquelle le mausolée fut remanié pour faire pendant à celui du cardinal Stefaneschi, qui occupe l'emplacement symétrique, à droite de l'autel. A l'origine, les deux mausolées présentaient, au-dessus de l'étroite bande en mosaïque du style des Cosmas, un glacis incliné en forme de toiture, semblable à celui qu'on voit au tombeau de Minutolo, avec des figures d'anges placées de part et d'autre, qui écartent le rideau. L'épitaphe du mausolée d'Alençon se trouvait immédiatement au-dessous de la statue tombale étendue sur la couche mortuaire, conformément à la tradition.

Le monument de Stefaneschi date de 1417 et est signé du nom de son auteur : « Magister Paulus fecit hoc opus. » Il présente sur le sarcophage, à droite et à gauche de l'épitaphe, les deux « clypei » traditionnels exigés. C'est une œuvre à laquelle le décor des moulures à motif de feuillage imitées de l'antique, et l'ordonnance très simple de l'ensemble donnent du charme. Sans être représentative d'un style courant, elle témoigne d'un art personnel, dont le caractère est celui d'une prérenaissance de tout point remarquable. Ce mausolée a vu également sa superstructure renouvelée en 1584, en

[1] A Naples, il est fréquent que des mausolées fixés au mur aient pour soutien, au lieu de colonnettes, de petites statues-cariatides symbolisant des vertus, ou d'autres allégories.

ce sens que l'entablement primitif a été remplacé par un autre, horizontal et moderne. A cet égard l'examen des profils est décisif.

Comme les deux monuments funéraires, tels qu'ils encadrent actuellement l'autel d'Alençon, paraissent avoir entre eux une grande ressemblance pour l'observateur superficiel, on a été amené à attribuer également au « Magister Paulus » celui du cardinal français[1]. Mais en cela on s'est trompé. La statue tombale du cardinal d'Alençon manque un peu d'âme et d'expression dans la tête, et les plis des draperies sont vraiment stéréotypés et mécaniques. La raideur de la chape est motivée, il est vrai, par ce fait que l'étoffe s'enroule autour des avant-bras; malgré tout, on pourrait désirer dans cette chape un peu plus de cette souplesse que l'artiste a su mettre dans les plis du drap étendu sous le défunt. La tête du cardinal Stefaneschi, au contraire, a les traits nets et bien marqués, taillés d'une main ferme, aux contours parfois anguleux; l'étoffe légère du surplis est rendue avec minutie et exactitude à la fois. Or, il faut remarquer qu'une draperie de ce genre, pour être à ce point réussie, a réclamé bien plus d'efforts et d'attention que n'en eussent exigé les amples plis d'un manteau.

Il existe donc, entre ces deux sculptures, une divergence très notable, tant par leur technique que par l'esprit dont elles témoignent. Elles appartiennent à deux manières absolument différentes.

Rome possède du même « Magister Paulus » un monument funéraire plus ancien, qui se trouve à Sainte-Marie del Priorato et qui est également signé; c'est celui de Bartolomeo Carafa, chevalier de Malte et prieur, mort en 1404. Ici encore, il ne subsiste malheureusement

[1] Perkins, *Sculpteurs italiens*, t. II, p. 98 et suiv. — Fraschetti, *Emporium*, 1902, p. 209. — Bergner, *Rom im Mittelalter*, 1913, p. 109, et d'autres. — Burckhardt, *Cicerone*, parle de « parenté »; Venturi (t. VI, p. 56) ne se prononce pas. Dans un article, très faible comme argumentation, Pio Paschini croit « ne pas pouvoir douter que les deux monuments ne soient de la main du « Magister Paulus ». L. Filippini, *op. cit.*, p. 152, y a reconnu, à juste titre, l'œuvre de deux maîtres différents.



de l'œuvre primitive que la statue tombale et le sarcophage. Le caractère harmonieux qui distingue le monument du cardinal Stefaneschi n'y est pas encore atteint. L'on doit en dire autant du mausolée qu'il fit pour les chevaliers Anguillara, deux frères morts en 1406 et 1408. On le voit dans la petite église Saint-François, à Capranica. Il est très intéressant parce qu'il est absolument intact : il a toujours ses deux figures d'anges écartant les rideaux à gauche et à droite, ainsi que son baldaquin gothique.

On a souvent identifié ce « Magister Paulus » avec Paolo Romano (Paolo di Mariano Taccone, natif de Sezze), qui travaillait à Rome pour le pape Pie II et qui vivait encore en 1478. Si l'on admettait qu'il eût exécuté le monument de Carafa à l'âge de vingt ans, il aurait donc encore manié le ciseau presque centenaire, — ce qui est peu vraisemblable. On a également hasardé l'hypothèse que ce Paulus ne serait autre que Paolo di Giovanni Salvati, jeune sculpteur qui travaillait à Florence en 1338; mais celui-ci aurait également atteint les limites extrêmes de la vieillesse en 1417, date à laquelle il aurait exécuté le mausolée de Stefaneschi. Quant à Paolo di Siena, qui a sculpté en 1441 la statue du pape Benoît XII dans l'église Saint-Pierre, il ne peut naturellement pas être question de lui. Les probabilités seraient un peu plus favorables à « magister Paulus de Gualdo Cattanie », qui a signé de son nom le remarquable monument funéraire de Briobris, bâtard du préfet impérial Giovanni di Vico, mort en 1353. Ce tombeau, très mutilé, se trouve dans l'église Saint-François, à Vetralla, entre Viterbe et Bracciano, dans les environs de Rome. Il accuse toutefois un caractère lombard très prononcé et s'apparente dans tous ses détails aux tombeaux du XIVe siècle que l'on rencontre en Lombardie et dans les Marches. On n'en avait pas jusqu'ici reconnu le type, au sud de Fano, dans la chapelle funéraire des Malatesta [1]. En réalité, le « Magister Paulus »,

[1] La face antérieure du sarcophage est plane, à contours rectilignes, sans colonnettes ni pilastres; la largeur du panneau moyen contenant

dont on ne connaît que les trois mausolées déjà cités, et auquel on attribue, avec raison, une statue du pape Benoît IX, en marbre, datant de 1404, placée dans le cloître de Saint-Paul hors les Murs et provenant de Saint-Pierre, était fils de Salvati, le sculpteur du mausolée d'Urbain VI; c'est donc Paolo Salvati II qu'on doit l'appeler, d'après une conjecture très admissible de L. Filippi[1]. Dans une pièce d'archives de 1389, il est question de « Paulus filius magistri Salvatelli de Urbe ».

Il convient de faire mention, dans cette étude, d'un dernier monument d'un très haut intérêt, à savoir le mausolée du cardinal anglais Adam Hartford, mort en 1398, qui est à Sainte-Cécile. Il ne comprend également plus que le sarcophage et la statue tombale, mais on en a retrouvé divers fragments dans les appartements du monastère attenant à l'église, parmi lesquels on a pu reconnaître avec certitude une statuette de la Vierge et quatre figures d'anges porte-candélabres[2].

Cette œuvre, d'une beauté peu commune et d'une structure imposante, n'est certainement pas une création de « Magister Paulus ». Elle est due à un artiste inconnu, probablement sorti du milieu napolitain[3] et peut-être de nationalité française[4]. Dans la troisième

l'épitaphe est double de celle des panneaux extrêmes ornés d'écussons. Sous la tablette de couronnement, où repose la statue tombale, il y a une moulure denticulée. — Bargellini, *I Monti del Cimino* (*Italia Artistica*, vol. LXXIII, 1914), p. 143, avec la reproduction.

[1] *Op. cit.*, p. 162.

[2] Ils furent découverts par Sacconi : *Archivio Storico dell'Arte*, t. IV, (1891), p. 310.

[3] G. de Nicola, *L'Arte*, t. IV (1907), p. 305. Cet auteur a consacré à ce mausolée une étude spéciale et a publié un projet-esquisse de sa reconstitution, qu'il a trouvé dans le Codex Barber. Lat. 3084 de la bibliothèque Vaticane.

[4] Les princes napolitains de la maison d'Anjou et de Valois ont mis à contribution des artistes français aussi bien que des artistes florentins. Le caractère français se révèle surtout dans les rinceaux des faces latérales de ce tombeau, apparentés à ceux du tombeau de « Fra Marco », à Viterbe (1369), qui sont certainement d'un sculpteur français.

partie de ses « Commentari », Lorenzo Ghiberti nous apprend qu'il était présent quand « un sculpteur, qui travaillait à Sainte-Cécile, au mausolée d'un cardinal », fit exhumer et transporter dans son atelier la statue d'Hermaphrodite[1]. Cette statue lui parut beaucoup plus intéressante que le nom et la personne d'un confrère, étranger, sans doute; sinon, il n'eût pas manqué de le citer. Ghiberti se trouvait à Rome en 1399.

Conformément à la tradition napolitaine, le monument du cardinal Hartford était isolé et recouvert d'un baldaquin gothique; il rivalisait alors, par son caractère grandiose et somptueux, avec le mausolée du cardinal français Philippe d'Alençon. Il l'emporte même sur ce dernier au point de vue sculptural, et il représente, dans l'évolution de l'art, une étape plus rapprochée de la Renaissance. Le XIVe siècle à Rome, déjà près de s'éteindre dans son indigence artistique, finit, grâce à ces deux monuments créés pour des étrangers, dans une apothéose insoupçonnée.

G.-J. HOOGEWERFF,
Directeur de l'Institut historique néerlandais de Rome.

[1] *Commentari,* éd. Schlosser, Berlin, 1912, t. I, p. 62.

LES

VOYAGES DE SAINT MAYEUL EN ITALIE

ITINÉRAIRES ET CHRONOLOGIE

On pouvait croire, après les minutieuses recherches de Sackur[1], que la question des voyages de saint Mayeul en Italie était définitivement résolue. Cependant MM. de Manteyer[2], Poupardin[3] et Patrucco[4] ont cru devoir émettre des opinions assez différentes de celles de l'érudit allemand, dont le système présente encore un certain nombre de points faibles, si bien qu'actuellement la chronologie des voyages de saint Mayeul est fort mal établie et que les itinéraires suivis par le grand abbé demeurent souvent par trop incertains. Il n'est donc pas inutile de revenir une fois de plus sur un sujet si peu inédit.

La cause principale de ces divergences et de ces inexactitudes réside avant tout dans le fait que l'on n'a pas utilisé les sources narratives ou diplomatiques dont nous disposons avec l'attention ni même avec les scrupules désirables.

De toutes les sources narratives, la plus précieuse est la *Vie de saint Mayeul*[5] rédigée par Syrus. On a beaucoup discuté sur la va-

[1] E. Sackur, *Die Cluniacenser in ihrer kirchlichen und allgemeingeschichtlichen Wirksamkeit*, I, p. 222-238.
[2] F. de Manteyer, *La Provence du Ier au XIIe siècle*, p. 241-248.
[3] R. Poupardin, *Le royaume de Bourgogne*, p. 97-101.
[4] Patrucco, *Per la data della cattura di S. Maiolo, abate di Cluny*, in *Rivista storica Benedittina*, anno 1912, p. 185-194.
[5] Syrus, *Vita S. Maioli*, in *Acta Sanct. Ord. S. Ben., saec. V*, p. 786-

leur de ce document[1], mais il est inutile de reprendre ici cette controverse, car les critiques qui manifestaient le plus de défiance à l'égard de Syrus ont fini par reconnaître que ce moine de Cluny, contemporain de Mayeul, familier du prieur Guarnier, confident de saint Odilon, et qui avait passé quelques années au delà des Alpes, avait su recueillir les renseignements les plus circonstanciés et les plus exacts sur l'activité politique et religieuse de saint Mayeul en Italie[2]. Il est cependant curieux de constater que ceux-là mêmes qui avaient défendu la cause de Syrus avec le plus de chaleur n'ont pas hésité à prendre avec son texte de fâcheuses libertés : tout en acceptant les faits isolés rapportés par le biographe, ils ont, en plus d'un endroit, bouleversé l'ordre dans lequel ils étaient présentés sans tenir compte des indications chronologiques par lesquelles se marquait la succession des événements[3]. C'est là une erreur de méthode contre laquelle nous aurons à nous garder.

Parmi les sources diplomatiques, les *Chartes de Cluny* du temps de saint Mayeul possèdent une valeur que personne ne saurait con-

810. Cette *Vie*, que nous possédons peut-être dans son état primitif, a été un peu plus tard amplifiée par Audebaud (*Acta Sanctorum*, Maii, t. II, p. 667-683), puis remaniée par Nalgod (*Ibid.*, p. 657-667). En cas de contradiction, il faut naturellement suivre le texte de Syrus; mais on ne doit pourtant pas négliger le texte d'Audebaud ni même celui de Nalgod qui peuvent suggérer parfois d'utiles interprétations pour certains passages obscurs de la version originale.

[1] Schultze, *Ueber die Biographien des Majolus*, in *Forschungen zur deutschen Geschichte*, XXIV, p. 155-162; Sackur, *Noch einmal die Biographien des Majolus*, in *Neues Archiv*, XII, p. 503-516; Traube, *Abermals die Biographien des Majolus*, *Ibid.*, XVII, p. 402-407.

[2] Schultze, *Noch ein Wort zu den Biographien des Majolus*, *Ibid.*, XIV, p. 562 : « Der Wert (des Werkes des Syrus) ist allerdings nicht ganz so gering wie ich früher angenommen habe; aber derselbe beschränkt sich im wesentlichen auf die Erzählung der italienischen Beziehungen. » Nous n'en demandons pas davantage.

[3] Sackur, *die Cluniacenser*, II, p. 338 : « Die Darstellung ist chronologisch » ; nous verrons pourtant qu'il s'en est souvent écarté. Quant à Manteyer, *op. laud.*, p. 241, il affirme que « les faits dont Syrus donne le récit sont présentés sans le souci d'une chronologie constante ».

tester[1]. La plupart de ces documents, conservés dans leur texte intégral et très exactement datés, fournissent les points de repère que la biographie de Syrus ne pouvait nous donner. Mais si les chartes rédigées en Italie ont été généralement bien interprétées[2], les actes rédigés en France et portant la souscription de Mayeul n'ont été que partiellement utilisés dans les travaux antérieurs[3]. On n'a pas remarqué non plus que l'absence de la souscription de Mayeul au bas de certains actes à la rédaction desquels il aurait dû participer est parfois un indice dont on peut au moins conclure que Mayeul ne se trouvait pas à Cluny à cette époque. Il y a là tout un ensemble de renseignements que l'on ne doit pas négliger, car ils précisent de la façon la plus nette les dates extrêmes entre lesquelles ont pu s'effectuer chacun des voyages de Mayeul. Envisagée sous cet aspect, la question peut présenter de nouveaux aperçus.

Fidélité absolue à la chronologie de Syrus, recours constant aux chartes de Cluny, tels sont les deux principes qui vont nous guider au cours de cette étude.

***

Le premier voyage de saint Mayeul en Italie est antérieur à son élévation à la dignité abbatiale. Syrus raconte qu'il fut envoyé à Rome par Aymard pour s'occuper des affaires de l'abbaye; malheureusement il a omis de nous donner d'autres détails[4]. Tout ce que nous pouvons affirmer avec certitude, c'est que Mayeul se rendit auprès du pape[5] entre 943, époque à laquelle il était encore archidiacre

[1] Bruel, *Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny*, t. I et II.

[2] Sackur, *op. laud.*, *passim*.

[3] Patrucco, *op. laud.*, p. 188, n. 2. Encore faut-il faire remarquer que l'inventaire des chartes de Cluny par Patrucco est rempli d'omissions et d'erreurs.

[4] Syrus, I, 15 : *Quodam tempore, pro monasterii utilitate, B. Majolum cum altero fratre, Romam dirigi contigit ab abbate.*

[5] Nalgod, c. 11 : *Responsa cluniacensis ecclesiae ad sedem apostolicam delaturus Majolus, vere monachus, Romam dirigitur ab abbate.*

de Mâcon[1], et 959, époque à laquelle Aymard lui abandonna définitivement la direction de l'abbaye[2].

Il nous faut essayer pourtant de préciser davantage. Syrus place le voyage de Mayeul (I, 15) entre sa nomination comme apocrisiaire (I, 13-14) et sa désignation comme abbé (II, 1-2). Or, Mayeul ne fait fonction d'apocrisiaire qu'à partir de mai 948[3], et on ne lui donne le titre d'abbé qu'en octobre 954[4]; et comme, au dire d'Odilon, il ne resta moine que six ans ou à peu près[5], il est très vraisemblable qu'il ne fut revêtu de ces deux charges que fort peu de temps

[1] *Chartes de Cluny*, n° 642 : *Masolus indignus archidiaconus subscripsit.* La leçon *Masolus* est vraisemblablement une faute de lecture de Lambert de Barive qui nous a conservé le texte de cette charte dans une copie de la collection Moreau, VII, p. 54.

[2] *Ibid.*, n° 1064 : *Maiolus peccator et humilis abba* [subscripsit]. *Eymardi* [subs.]. *Heddebranni* [subs.]. — C'est la première fois que la souscription de Mayeul précède celle d'Aymard, et cette particularité se répète souvent dans la suite : cf. n[os] 1073 (nov. 959-960), 1088 (avant 960), etc.

[3] *Ibid.*, n° 718. L'apocrisiaire était surtout chargé des intérêts matériels du monastère, et c'est en cette qualité qu'il représentait l'abbaye dans les procès en revendication; en mai 948, il vient porter plainte devant le comte de Mâcon Liétaud.

[4] *Ibid.*, n° 781 : *dono ad locum Cluniacum ubi dumnus Maiolus preesse videtur...* — Cette charte est datée : *mense octobri regnante Cundrado rege anno VIII*, ce qui correspond à octobre 944 si l'on adopte comme point de départ juillet 937 (Bruel, *Études sur la chronologie des rois de France et de Bourgogne*, in *Bibliothèque de l'École des chartes*, 1880, p. 362); or, en 944 Mayeul n'était certainement pas encore entré à Cluny (*vide infra*, n. 5). Bruel, comptant les années de Conrad à partir de 943 (*Ibid.*, p. 368), s'arrête à la date d'octobre 950; mais l'expression *ubi dumnus Maiolus preesse videtur*, fréquente après février 955 (*Chartes de Cluny*, n° 971, etc.), est absolument isolée en 950. — Je proposerais de lire *Anno XVIII*, ce qui, en revenant au point de départ de juillet 937 beaucoup plus usité que celui de 943, donne octobre 954. Le rédacteur du cartulaire de Mayeul, où se trouve conservé le texte de cette charte, semble avoir commis d'autres erreurs analogues, et Bruel a été au moins une fois obligé de faire ailleurs une correction du même genre (*Ibid.*, n° 1054, *anno XXII* et non *anno XII*).

[5] Odilon, *Vita S. Maioli*, 7, in *Acta Sanctorum*, Maii, t. II, p. 685 : *sexto namque anno (ut fertur) conversionis suae a saeculo...* D'après notre calcul, Mayeul serait resté moine six ans et demi, des premiers mois de 948 au milieu de 954.

avant ces deux dates. D'autre part, les chartes de Cluny nous apprennent que Mayeul se trouvait en Bourgogne en mai 948, en juin et novembre 952 et en avril 954[1]. Il ne se serait donc rendu à Rome qu'entre l'été de 948 et le printemps de 952, ou bien entre le début de 953 et les premiers mois de 954.

Sackur a émis l'hypothèse[2] que Mayeul était allé solliciter du pape Agapit II la délivrance d'un privilège au printemps de 949. De fait, la bulle porte la date *in mense martio per indictionem VII*, ce qui, dans tout le cours du pontificat d'Agapit, ne correspond qu'à mars 949. Mais ce document confirme la possession de certains biens qui ne furent donnés à Cluny qu'en août 949[3] : il est donc probable que l'indiction, que nous ne connaissons que par une édition moderne[4], est fautive et qu'il ne faut pas trop raisonner en s'appuyant sur elle. Par contre, il est curieux de constater que le 13 octobre 953 Mayeul, bien que chargé des fonctions d'apocrisiaire, n'est pas cité parmi les moines de Cluny qui étaient venus porter plainte devant le tribunal du comte et de l'évêque[5]; on peut signaler également que son nom ne figure pas après celui d'Aymard dans la liste des souscriptions d'une charte d'avril 954, alors qu'on y retrouve celui de tous les autres dignitaires de l'abbaye[6]. Ces coïncidences nous amènent à penser que Mayeul partit pour Rome au plus tôt dans les premiers mois de 953 pour revenir en France dans les derniers jours d'avril au plus tard.

[1] *Chartes de Cluny*, nos 711 (mai 948), 829 (juin 952-953), 834 (nov. 952), 880 (avril 954). Je date la charte n° 829 de juin 952 plutôt que de 953, parce qu'il y est fait allusion à des biens donnés à Cluny en janvier 951 (n° 798) et que cette donation est considérée comme récente.

[2] Sackur, *op. laud.*, I, p. 214.

[3] Ces biens étaient situés à Sennecey-les-Mâcon. Cf. de Valous, *Le domaine de l'abbaye de Cluny aux Xe et XIe siècles*, in *Annales de l'Académie de Mâcon*, 1920-1921, p. 443.

[4] *Bibliotheca Cluniacensis*, p. 273.

[5] *Chartes de Cluny*, n° 856.

[6] *Ibid.*, n° 878. *S. domni Aimardi, abbatis. S. Aldebranni, S. Jacobi, S. Balduini*, etc...

Sur le chemin du retour, à Ivrée, Mayeul guérit un de ses compagnons nommé Heldric, qui, frappé d'un mal soudain, avait failli mourir[1]. Ce miracle produisit une impression profonde, non seulement à Cluny, mais auprès des grands de ce monde, et il est probable que la nouvelle dut en être portée rapidement à la connaissance du roi de Germanie Otton et de sa femme Adélaïde. Avant de se faire moine, Heldric avait fourni à la cour royale d'Italie une brillante carrière : il était devenu comte palatin[2] et, sans aucun doute, il faut l'identifier avec le comte Ildric qui, en août 941 et en octobre 943, intercédait auprès des rois Hugues et Lothaire en faveur de quelques fidèles[3]. Adélaïde, alors femme de Lothaire, ne devait pas l'ignorer, et l'on se plaît à supposer qu'en apprenant sa guérison miraculeuse elle ait commencé à concevoir pour Mayeul un peu de la vénération dont elle ne cessa jamais de l'entourer. Ce n'est là qu'une hypothèse, mais qui prend consistance si l'on se rappelle que dès la seconde descente d'Otton en Italie c'est Heldric lui-même qui fut chargé de préparer à Pavie l'arrivée de Mayeul[4].

Mayeul entrait ainsi, directement ou indirectement, en contact avec les différents milieux dans lesquels il devait déployer plus tard sa prodigieuse activité : Rome d'abord, où l'attiraient les souvenirs des Apôtres, la tradition clunisienne et l'énergie réformatrice de quelques grands papes comme Jean XIII (965-972) et Jean XV (985-996); mais surtout Ravenne et Pavie, métropole religieuse ou capitale administrative de l'Italie du Nord, toutes deux riches en monastères d'une vénérable antiquité, où l'empereur Otton et sa

[1] Syrus, I, 15.
[2] Syrus, II, 22.
[3] Schiapparelli, *I diplomi di Ugo e di Lotario*, nos 60 et 71.
[4] Syrus, II, 22. — La date de l'arrivée d'Heldric à la cour d'Otton est suggérée par l'examen de quelques chartes de Cluny : Heldric était à Cluny d'avril 954 à août 960 (*Chartes de Cluny*, nos 781, 1064, 1071, 1087, 1088); à partir de cette date son nom disparaît des souscriptions; dès septembre 965 (n° 1186), il est probable qu'il se trouvait déjà auprès de l'Empereur.

femme Adélaïde, pleins de respectueuse affection pour l'abbé de Cluny, allaient installer leur cour. Et c'est là ce qui, à mon avis, fait le très grand intérêt de ce premier voyage.

∴

Mayeul ne reparut pas de quelque temps en Italie. Le 16 juillet 967, à Pavie, le juge impérial Gaidulfe, par l'intermédiaire du prêtre Adelgise, offrit à saint Mayeul une chapelle et quelques biens-fonds, à charge d'y instituer un monastère[1], et le surlendemain 18 juillet Mayeul se rendit en personne devant le tribunal, présidé par le marquis Otbert, pour en obtenir une solennelle confirmation[2]. Ces documents prouvent que vers le milieu de l'année 967 l'abbé Mayeul se trouvait en Italie. Mais était-ce la première fois qu'il y descendait depuis qu'il avait assumé la direction de l'abbaye? Séjourna-t-il longtemps dans la capitale lombarde et dans la vallée du Pô? Autant de questions que l'érudition moderne semble avoir voulu compliquer à plaisir.

Syrus ne fait pas la moindre allusion à la fondation du monastère de Pavie[3]. Il rapporte simplement que, pendant un de ses voyages à Rome, Mayeul, passant par Coire quelques jours avant le Jeudi-Saint, guérit l'évêque de cette ville, Aribert, atteint depuis longtemps d'une grave maladie (II, 16-17); puis, après avoir raconté une visite au monastère de Saint-Paul-hors-les-Murs (II, 18-19), il insiste longuement sur les relations du saint avec l'Empereur et la princesse Adélaïde (II, 20-22) et n'accorde que de brefs renseigne-

[1] *Chartes de Cluny*, n°s 1228-1229.

[2] *Ibid.*, II, p. 308, n. 2, et p. 313, n. 3.

[3] Alberti, *De Vita et rebus gestis S. Maioli abbatis*, p. 116, pense que Nalgod, c. 21, en a parlé : *monasterium quod vulgo* Cella aurea *dicitur et collapsum pene fuerat in ruinam, restauravit ad unguem*. Mais jamais la *Cella* de saint Mayeul n'a été désignée sous ce nom; il s'agit de saint Pierre *in Caelum aureum*, appelé aussi parfois *ad Cellam auream* (Diplôme d'Otton III, 22 avril 998).

ments sur la réforme de Saint-Apollinaire-in-Classe et la fondation de Saint-Sauveur de Pavie (V, 23). Son récit, qui possède une certaine unité, donne au premier abord l'impression de relater les faits saillants survenus au cours d'un seul voyage : il est en réalité assez confus, surchargé de développements poétiques (II, 18) ou oratoires (II, 21) et peut sembler rédigé avec un tout autre souci que celui de respecter l'ordre chronologique. Et rien n'indique *a priori* que les événements qu'il relate doivent se rapporter à l'année 967.

Manteyer a été le premier à constater que Coire se trouvait sur la route de Germanie en Italie, et cette remarque l'a conduit à penser que l'abbé de Cluny, après avoir séjourné en Allemagne à la cour de l'Empereur, se rendait alors à Rome par la vallée du Rhin et la route de la Maloja [1]. S'il en était ainsi, Mayeul aurait dû passer par Coire entre le 2 février 962, puisqu'il ne connut Otton qu'après le couronnement impérial, et le Jeudi-Saint 28 mars 967, puisque l'évêque Aribert mourut en janvier de l'année suivante [2]; et comme Otton, après une descente de trois ans en Italie, ne séjourna de l'autre côté des Alpes que de janvier 965 à septembre 966 [3], le passage de Mayeul à Coire se trouverait ainsi fixé au 23 mars 965 ou au 12 avril 966; quant au pèlerinage à Rome, il serait reporté quelques semaines après l'une ou l'autre de ces deux dates; en tout cas Mayeul serait retourné en Bourgogne vers la fin de l'automne 966 au plus tard, puisque son nom figure au bas d'une charte de février 967 [4]. Il aurait ainsi accompli un voyage à Rome du printemps de 965-966 à l'hiver de 967, puis serait reparti presque aussitôt pour la Lombardie, au mois de juillet suivant. Que vaut cette hypothèse?

[1] Manteyer, *op. laud.*, p. 243-244.

[2] Gams, *Series episcoporum*, p. 268.

[3] Richter, *Annalen der deutschen Geschichte im Mittelalter*, III[1], p. 98-102.

[4] *Chartes de Cluny*, n° 1221.

Rappelons tout d'abord que Manteyer a, de parti pris, complètement bouleversé la succession des chapitres de Syrus; il suppose que les premières relations de saint Mayeul et d'Otton sont antérieures au voyage à Rome, alors que Syrus n'y fait allusion que trois chapitres plus loin. Et qui nous prouve que Mayeul fut alors appelé en Germanie? Coire était également située sur la route de Bourgogne en Italie pour tous ceux qui voulaient éviter de franchir les passages occidentaux des Alpes[1], et Mayeul avait peut-être ses raisons pour agir de la sorte. Essayons de nous en faire une idée.

Syrus raconte (II, 18) que Mayeul, s'étant arrêté un jour dans le monastère de Saint-Paul-hors-les-Murs, autrefois réformé par saint Odon, réunit les religieux autour de lui, leur prodigua ses conseils et leur fit verser par son économe une livre d'argent pour subvenir aux plus pressants de leurs besoins. Tout cela sert de préambule à une anecdote pieuse composée dans l'intention exclusive de mettre en relief le pouvoir de divination de saint Mayeul, Nous comprenons néanmoins que le couvent se trouvait alors dans une situation misérable. Mayeul se borna-t-il à quelques encouragements et à quelques aumônes? Il ne le paraît pas. S'il faut en croire saint Pierre Damien[2], Mayeul, sollicité de donner un prieur au monastère de Saint-Paul, entreprit un voyage à Rome pour y installer un de ses moines. Le récit se termine encore naturellement par un miracle, mais si le détail manque de valeur historique l'ensemble peut être accepté avec confiance. Malheureusement, Pierre Damien ne dit pas à quel moment fut tentée cette démarche auprès de saint Mayeul; il est clair pourtant que ce voyage de l'abbé de Cluny coïncide avec celui que raconte

[1] Entre le Grand-Saint-Bernard et le Splügen, aucune route ne franchissait les Alpes au moyen âge. Cf. Meyer, *Die römischen Alpenstrasse in der Schweiz*, in *Mitteilungen der antiquarischen Gesellschaft in Zürich*, XIII, p. 117-140.

[2] Saint Pierre Damien, *Opusculum XXXIII*, ch. 8, cité in Migne, *Patrologie latine*, CXXXVII, col. 727-728.



Syrus, car, ainsi que nous le verrons dans la suite, bien que Mayeul soit revenu plusieurs fois à Rome, le véritable but de ses autres voyages fut toujours la réforme des monastères de l'Italie du Nord.

Si le monastère de Saint-Paul avait besoin d'un prieur, c'est qu'il venait en effet de perdre le sien. Pour des raisons que nous ignorons, Ingenaud, recteur de Saint-Paul et abbé de Saint-Julien de Tours, avait voulu regagner la France; parvenu au cœur des Alpes Pennines, il fut attaqué par une bande de Sarrasins et assassiné[1]. A quelle époque se place cet événement? Nous ne savons. Mais le rapport qui existe entre le meurtre d'Ingenaud et l'appel adressé à saint Mayeul est trop étroit pour que l'on ne considère pas ces deux faits comme contemporains l'un de l'autre[2]. Ainsi s'expliquerait très simplement ce passage à Coire qui avait tant étonné M. de Manteyer. Mayeul, averti de la mort tragique d'Ingenaud, plutôt que de s'exposer aux coups des païens qui infestaient encore les passages occidentaux des Alpes, préféra, au prix d'un grand détour, utiliser une route plus sûre et suivre la voie du Septimer[3], qui semble avoir été dégagée dès

[1] *Historia S. Juliani Turonensis*, in Salmon, *Recueil des chroniques de Touraine*, p. 228.

[2] D'après le catalogue des abbés de Saint-Julien, on a daté la mort d'Ingenaud de 960 environ. Cf. Trifone, *Serie dei prepositi, rettori, abbati di San Paolo di Roma*, in *Rivista storica benedittina*, 1909, p. 111.

[3] Pour se rendre de Coire en Italie, il y avait deux routes, l'une plus à l'ouest, passant par le col de Splügen (*Itinerarium Antonini*, p. 278), l'autre plus à l'est, passant par le col du Septimer (*Ibid.*, p. 277) et non par la Maloja comme aujourd'hui. Au moyen âge, la route la plus couramment utilisée était celle du Septimer, de préférence à celle de Splügen Cf. Meyer, *op. laud.*, p. 131 : « Dieser Pass wird in einer Urkunde des Jahres 1272 geradezu als die einzige Strasse die von Chur in die Lombardei führe bezeichnet. » Voir aussi Rod. Rusca, *La chiesa di S. Gaudenzio e la strada romana del Septimer*, in *Riv. archeol. prov. di Como*, 1907 : l'église en question était à Casaccia *ad pedem Septimi*, et l'on y a trouvé les fondations d'un monastère et d'un cloître ruinés par un éboulement; près du col existait un hospice, autrefois dédié à saint Pierre, et qui servit de refuge jusqu'au milieu du siècle dernier.

le milieu du xe siècle[1]. Dès lors l'hypothèse du séjour en Germanie s'effondre, et avec elle les dates proposées par Manteyer[2].

Nous admettrons que Mayeul, appelé par les moines de Saint-Paul dans le courant de l'année 966, quitta Cluny au plus tôt en février 967, passa à Coire vers le 28 mars et séjourna à Rome pendant quelques semaines, au cours desquelles il s'occupa de la réforme du monastère de Saint-Paul; puis il se rendit à Pavie où, dans la seconde quinzaine de juillet, il fonda une maison sous la dépendance directe de l'abbé de Cluny. Il n'existe donc pas de voyage en 965-966, et le séjour à Pavie en 967 appartient au second voyage de Mayeul en Italie.

Sackur, très frappé par une expression de Syrus à laquelle il accorde une valeur absolue[3], estime que l'abbé de Cluny n'eut pas l'occasion de se rencontrer avec l'Empereur avant la réforme des monastères lombards[4]. A vrai dire, nous ignorons la date exacte de la

[1] Patrucco, *I Saraceni nelle Alpe occidentali*, in *Bibliotheca della Soc. stor. subalpina*, XXXII, p. 430, n. 1, pense qu'en 975 l'abbaye de Saint-Gall était encore attaquée par les Sarrasins; mais rien dans le texte d'Ekkehard, *Casus S. Galli*, 15, n'impose cette date. Par contre, en 955 l'abbé Ulric allant de Saint-Gall à Rome par la route que suivra saint Mayeul ne fut aucunement troublé pendant le passage des Alpes. Cf. Mabillon, *Annales Benedittini*, III, p. 526.

[2] Le transfert des reliques des apôtres de Saint-Paul à Cluny en 966 au plus tôt (Hugues, *ad Pontium abbatem epist.*, in *Bibliotheca Cluniacensis*, p. 558) ne prouve pas que dès cette époque Mayeul ait installé son prieur à Saint-Paul. On pourrait même penser avec quelque raison que ce transfert est antérieur à la mort d'Ingenaud. Il fallait que les moines de Saint-Paul eussent repris avec les Clunisiens leurs relations, interrompues depuis le départ de saint Odon, pour songer à recourir aussitôt à la protection de saint Mayeul.

[3] Syrus, II, 22-23 : ... *Si quis apud imperatorem aliquod haberet negotium, mediatorem beatum quaerebat Majolum.* Per idem tempus, *beati Apollinaris cœnobium ... ad B. Benedicti instituit tramitem...*

[4] Sackur, *op. laud.*, I, p. 224, exprime, il est vrai, une opinion moins tranchée que celle que je ne lui prête ici; mais je ne crois pourtant pas avoir trahi le fond de sa pensée, car il emploie un conditionnel chargé



restauration de Saint-Apollinaire-in-Classe et de la fondation de Saint-Sauveur de Pavie; mais nous possédons un diplôme du 24 mai 972 délivré par Otton et son fils en faveur de Saint-Apollinaire, qui prouve qu'à cette époque la réforme venait à peine de commencer[1], et nous savons par une bulle de Jean XIII que le 24 avril 972 Saint-Sauveur ne comptait pas encore de bien longs mois d'existence[2]. Mayeul se serait donc trouvé en Lombardie en 972; en tout cas, il aurait quitté la France au plus tôt dans le courant de 969, puisqu'il souscrit une charte au mois de janvier de cette année[3]. Après un bref séjour à Pavie en juillet 967, pendant lequel il n'aurait pu se présenter à Otton, il ne se serait décidé qu'en 969-972 à répondre aux sollicitations de l'Empereur qui l'appelait à sa cour. Que penser de ce système?

Remarquons aussitôt que Sackur, lui aussi, n'a pas respecté le texte de Syrus. Il croit que Mayeul, après un très court arrêt en Lombardie, aurait poursuivi son voyage jusqu'à Rome, tandis que Syrus ne parle de son séjour en Italie du Nord qu'après le récit de sa visite à Saint-Paul-hors-les-Murs. Est-il bien sûr, d'ailleurs, qu'en janvier 967 Otton ne se trouvait pas à Pavie et que Mayeul n'ait pu le rencontrer au cours de ce voyage? Du 12 juin au 24 septembre, l'itinéraire de l'Empereur nous échappe, et Sackur a dû faire valoir des arguments en faveur de sa thèse. Examinons-les rapidement.

Après la clôture du synode de Ravenne (Pâques 967), Otton s'attarda quelque temps en Étrurie et en « Lucanie[4] ». De fait, un diplôme impérial du 8 juillet est daté de Marlia, dans le comté de Lucques[5] : mais rien ne prouve qu'il n'ait pu franchir en une dizaine

de doutes, et il se réserve de ne parler des relations de Mayeul et d'Otton qu'à propos des monastères lombards.

[1] Diplôme d'Otton Ier, in *Monumenta Germaniae*, Diplomata, n° 410.

[2] Bulle de Jean XIII, in *Historiae patriae monumenta*, XIII, col. 1277.

[3] *Chartes de Cluny*, n° 1252.

[4] *Continuatio Reginonis*, ad ann. 967.

[5] Diplôme d'Otton Ier, n° 343.

de jours les 240 kilomètres qui le séparaient de Pavie[1]. L'argument principal de Sackur est beaucoup plus solide : il s'appuie sur le fait que, contrairement aux habitudes, le nom de l'Empereur n'est pas mentionné dans le jugement prononcé par le marquis Otbert, le 18 juillet, en faveur de Mayeul[2]. Mais il faudrait savoir si la règle est aussi générale que le prétend Sackur, car le nom de l'Empereur n'est pas cité non plus dans le jugement rendu à Pavie, le 6 décembre 964, dans une des chambres du palais impérial[3], alors que nous savons par ailleurs que l'Empereur s'était arrêté dans sa capitale depuis le 1er novembre jusqu'après les fêtes de Noël[4]. Sackur a donné de ces formules une interprétation inexacte : il a voulu y voir une indication que l'Empereur habitait dans la localité même où se rendait le jugement, alors qu'elles marquent plutôt la présence effective de l'Empereur présidant aux débats, sans toutefois les diriger, dans la salle même du tribunal. Il est donc permis de penser qu'en juillet 967 Otton résidait à Pavie. — La présence du juge Otbert à Pavie, à cette date, ne s'expliquerait même pas si Otton ne s'y trouvait également. Le marquis Otbert, créé comte palatin à partir de 962, semble avoir toujours accompagné l'Empereur durant tous ses déplacements dans le royaume d'Italie[5]; le 17 avril et le 12 juin 967 no-

[1] Nous ne sommes du reste pas absolument sûr de la date de ce diplôme : les indices chronologiques valent pour 967, mais l'année de l'Incarnation est 968. Il est probable qu'il faille corriger DCCCCLXVIII en DCCCCLXVII, et pour supprimer toutes les difficultés on peut, en appliquant une théorie de Sickel, supposer que le *datum* est de quelques semaines postérieur à l'*actum*. Encore cette hypothèse n'est-elle pas absolument indispensable.

[2] Sackur, *op. laud.*, p. 224, n. 1. Cf. Diplômes d'Otton Ier, nos 269, 340, 400.

[3] *Historiae patriae monumenta, Chartarum*, t. I, col. 196.

[4] Diplôme d'Otton Ier, no 271; *Continuatio Reginonis*, ad ann. 965. Cf. Richter, *op. laud.*, p. 98, n. c.

[5] Le 22 septembre 962 à Pavie (*Monumenta historiae patriae, chart.* I, col. 196), le 9 août 964 à Lucques (Diplôme d'Otton Ier, no 269), il enregistre des donations impériales de la veille ou de l'avant-veille.

tamment, à Ravenne et à Montevetraio, près de Volterra, on le rencontre dans la suite d'Otton[1], et l'on ne voit pas pourquoi il aurait précédé son souverain pour arriver avant lui au terme du voyage. On peut affirmer qu'Otton le Grand était installé à Pavie à l'époque où Mayeul y fondait son petit monastère, et il serait bien incroyable qu'il ne l'ait pas alors appelé auprès de lui. L'hypothèse de Sackur ne résiste guère à l'examen.

Nous conclurons qu'après un séjour de quelques semaines à Rome, Mayeul prit la route de l'Italie du Nord; peut-être rejoignit-il le cortège de l'empereur qui regagnait Pavie après s'être reposé dans les collines de la Toscane; mais le 16 juillet il était à Pavie, et tout fait prévoir qu'il fut reçu par l'Empereur et Adélaïde, auprès de qui Heldric l'avait particulièrement recommandé; puis il revint en France où nous le revoyons, mais sans doute longtemps après son retour, en janvier 969[2].

L'intérêt de ce voyage est manifeste. La restauration de Saint-Paul-hors-les-Murs, la fondation du monastère qui allait devenir le prieuré Saint-Mayeul de Pavie suffiraient à attirer sur lui l'attention. Mais son importance réside avant tout dans le fait qu'il permit à Mayeul d'étudier la situation des grandes abbayes de la vallée du Pô; il sentit l'urgence d'une réforme; Otton et Adélaïde lui promirent leur concours, auquel Jean XIII ajouta l'aide de son autorité

[1] Diplômes d'Otton I[er], n[os] 340-343.

[2] Il n'est pas probable que Mayeul soit resté en Italie pendant l'année 968. Nous possédons bien une bulle de protection accordée à Mayeul par le pape Jean XIII et que l'on doit dater du printemps ou de l'été de 968 : elle est adressée, en effet, à des évêques de Bourgogne, de Provence et d'Aquitaine, notamment à Menier de Lausanne, mort en 968 (Gams, *op. laud.*, p. 283), et à Adon de Mâcon, consacré dans les premiers jours de la même année (*Gallia christiana*, IV, col. 1055). Mais, bien que Mayeul y soit nommé, rien ne prouve qu'il soit allé lui-même à Rome pour l'obtenir (Migne, *Patrologie latine*, CXXXV, col. 990).

morale; et les décisions qui furent prises se réalisèrent en partie au cours du voyage suivant.

* * *

La date à laquelle saint Mayeul entreprit son troisième voyage d'Italie nous est inconnue. On a pensé parfois que dès 970[1], voire même 969[2], il avait repassé les Alpes. Tout ce que nous savons, c'est qu'il se trouvait en Italie en avril 971, époque à laquelle le marquis Otbert faisait à Cluny une donation de terres sur les bords du Pô[3].

C'est alors, et non pas l'année suivante, que, sur les instances d'Adélaïde, il organisa le monastère de Saint-Sauveur de Pavie[4], qu'il confia à la direction du moine André[5] : une bulle de Jean XIII du 24 avril 972 prouve, en effet, que le monastère était déjà fondé à cette date[6]. Puis, dans les dernières semaines de l'année, il alla rejoindre à Ravenne l'empereur Otton[7], qui restaurait l'abbaye de

[1] La date de 970 a été proposée par Poupardin, *Royaume de Bourgogne*, p. 97, n° 4, mais à la suite d'une double confusion : cet auteur a cru que le passage par Coire se rapportait à ce voyage et que l'évêque de Coire, Aribert, n'était mort qu'en 970.

[2] Un des cartulaires de Cluny conserve la copie d'un diplôme de protection délivré par Otton à l'abbé de Saint-Savin, près de Tuscania, le 8 juillet 969 (*Chartes de Cluny*, n° 1262), et il semble légitime de penser que Mayeul, après avoir prié l'Empereur de prendre l'abbaye sous sa sauvegarde, fit exécuter une copie du privilège qu'il déposa dans les archives du monastère; mais il est plus probable que ce diplôme impérial n'entra dans les archives de Cluny que plus tard, au début du XIIe siècle, à une époque où les Clunisiens, installés eux-mêmes à Tuscania, pouvaient prendre en main les intérêts de la petite abbaye.

[3] *Chartes de Cluny*, n° 1295.

[4] Syrus, II, 23 : *praeterea Imperatricis non contemnendae petitionis tunc exoratus instantia, juxta Ticinensem urbem Sancti Salvatoris desudare coepit in fabrica.*

[5] Odilon, *Epitaphium Adelheidae*, Praefatio.

[6] *Historiae patriae monumenta*, XIII, col. 1277.

[7] Otton résida à Ravenne de Pâques à Noël 971 (Dümmler, *Otto der Grosse*, p. 475-479). Mais en avril Mayeul se trouvant à Pavie, il est probable qu'il n'alla à Ravenne que plus tard.

Saint-Apollinaire-in-Classe[1]; au printemps de 972 l'œuvre de réforme, encore toute récente, avait déjà produit ses effets[2].

En avril 972, Mayeul accompagna l'Empereur et l'Impératrice à Rome, lorsqu'ils vinrent célébrer le mariage de leur fils Otton II et de la princesse grecque Theophano. Aucun document ne l'affirme expressément, et Sackur n'a pas parlé de ce voyage; mais il est possible de le déduire de quelques renseignements qui nous sont fournis par Syrus. Celui-ci raconte qu'un jour, en revenant de Rome, Mayeul fut averti en songe de la mort prochaine de l'Empereur. « Avant un an », dit-il aux moines de sa suite, « Otton aura quitté ce monde. » De fait, quelque temps plus tard, alors qu'il se reposait en Provence dans une *cella* qu'il s'était fait construire sur les bords du Rhône, un messager vint lui annoncer la mort de l'Empereur, comme il l'avait prédit (III, 10). Il ne s'agit pas, bien entendu, de discuter ici la valeur historique de cette anecdote, et nous n'en retiendrons que ce qui peut préciser la chronologie et les itinéraires des voyages de saint Mayeul. Or, l'empereur Otton mourut le 7 mars 973; si donc à l'époque de Syrus on croyait que Mayeul, revenant de Rome, avait eu le pressentiment de cette mort moins d'un an auparavant, c'est que l'on savait que Mayeul était encore à Rome dans les premiers jours de mai 972. Cela suffit à prouver que Mayeul y avait célébré les fêtes de Pâques avec la famille impériale.

Sur le chemin du retour, au cœur des Alpes, l'abbé de Cluny fut arrêté par une bande de Sarrasins. Ce récit est bien connu et je n'y reviendrais pas si l'on n'avait récemment émis sur ce sujet des idées nouvelles qu'il est bien difficile de soutenir et auxquelles on a pourtant accordé parfois une certaine attention.

Donc Mayeul, après un long séjour en Italie et à Rome[3], consacré

[1] Syrus, II, 23.
[2] Diplôme d'Otton Ier, n° 410.
[3] Syrus, III, 1, se contente de dire : « *Imperatricis animis satisfaciendo,*

tout entier à la réforme des monastères, revenait en Bourgogne; pressé de revoir ses moines qui l'attendaient avec impatience, il n'avait pas hésité à suivre la voie la plus courte, malgré le danger qu'elle pouvait présenter, et, suivi d'une foule de voyageurs venus se placer sous sa protection, il s'était engagé sur la route du Grand-Saint-Bernard. Le voyage avait bien commencé et la caravane redescendait sur le versant vaudois des Alpes quand, un peu après Orsières, dans un étroit défilé creusé par la Dranse, elle fut assaillie par une bande de Sarrasins qui emmenèrent en captivité Mayeul et ses compagnons. Mayeul, qui semble avoir eu à l'égard de la Vierge une dévotion très vive, la supplia de lui permettre de célébrer la fête de son Assomption qui devait avoir lieu vingt-quatre jours plus tard, au milieu des chrétiens. Un des moines qui accompagnaient Mayeul fut envoyé à Cluny, porteur d'une lettre dans laquelle l'abbé demandait à ses frères de réunir une somme suffisante pour racheter sa liberté et celle de tous les autres prisonniers. De fait, la rançon parvint aux Sarrasins le jour même de l'Assomption et saint Mayeul put, comme il l'avait souhaité, célébrer dignement cette grande fête.

On s'accorde en général à dater du 22 juillet le jour de la captivité de saint Mayeul[1], mais les avis sont plus partagés quand il s'agit de déterminer l'année au cours de laquelle eut lieu ce grand événement. La date de 973 ne peut être retenue, car le 25 juillet

longo tempore spatio jam evoluto... » — Odilon, c. 14, est plus précis : « *A liminibus Apostolorum redeuntem.* »

[1] Seul Poupardin, *op. laud.*, p. 99, n. 3, émet encore quelques doutes, injustifiés. D'après Syrus, Mayeul adressa sa prière au ciel au moment où, chargé de fers par les Sarrasins au fond d'une grotte obscure pour avoir protesté contre leurs blasphèmes, il retrouva sur lui un traité sur l'Assomption de la Vierge, attribué à saint Jérôme (*ad Paulam et Eustochium, de Assumptione beatae Mariae Virginis*, in Migne, *Patr. lat.*, XXX, col. 122-142), que par miracle les païens ne lui avaient pas enlevé. Or, c'est le soir même de sa capture que Mayeul subit ce traitement, et il serait bien invraisemblable qu'il n'ait pas aussitôt constaté qu'il était toujours en possession de son livre de méditation.

Mayeul était à Aix-la-Chapelle, auprès d'Otton II[1]. Et comme l'abbé de Cluny ne se trouvait de l'autre côté des Alpes au mois de juillet que pendant les années 972 et 983, c'est entre ces deux dates qu'il faut choisir.

Manteyer et Patrucco ont soutenu que seule la date de 983 était acceptable. J'insisterai peu sur l'hypothèse de Manteyer qui repose beaucoup plus sur une simple affirmation que sur un raisonnement rigoureux[2]. Quant à l'argumentation de Patrucco, elle est purement négative : Mayeul ne pouvait pas franchir les Alpes au mois de juillet 972, au retour d'un long voyage en Italie, parce qu'en mai 972 il était à Cluny[3]. De fait, une charte de mai 972 nous apprend qu'il fut décidé entre l'abbé Mayeul et un certain Adam un échange de terres[4]; mais ce n'est là qu'une formule qui n'implique pas du tout la présence de l'abbé, au nom de qui d'autres moines étaient qualifiés pour traiter l'affaire; et précisément la charte est souscrite non seulement par Adam, mais par des moines bien connus comme le prieur Guarnier, Aldoin, Rotard, Tédric, etc., alors que la souscription de Mayeul fait défaut. Mayeul pouvait donc fort bien être en Italie au moment de la rédaction de cette charte.

La date proposée par Patrucco soulève d'ailleurs nombre de difficultés. Il en est une au moins qu'il était particulièrement qualifié pour entrevoir : en mai 983, Mayeul se trouvait à Cluny, et sa présence est irrécusable puisque son nom figure au bas d'une charte[5]; à vrai dire, il ne lui aurait pas été impossible d'aller en Italie et d'en

[1] Diplôme d'Otton II, n° 51.

[2] Manteyer, *op. laud.*, p. 245-246, déclare que la capture de saint Mayeul se place forcément entre l'assemblée de Vérone (juin 983) et la mort de Benoît VII (octobre 983). Je dois avouer mon impuissance totale à reconstituer son raisonnement.

[3] Patrucco, *Per la data*, p. 188-189 : « L'esame dei documenti datati esclude la possibilità dell'anno 972, e così dobbiamo riportarci ad oltre un decennio, al tempo della morte di Ottone II (983). »

[4] *Chartes de Cluny*, n° 1315.

[5] *Ibid.*, n° 1632.

revenir en trois mois : mais ce rapide voyage ne répondrait guère au *longo temporis spatio* dont parle Syrus. D'autres textes contredisent encore cette hypothèse. Odilon affirme que Mayeul revenait de Rome, lorsqu'il fut pris par les Sarrasins[1]; or, en juillet 983 Mayeul pouvait tout au plus revenir de Vérone, comme nous le verrons. Quant à Raoul le Chauve, il place l'événement sous le règne d'Otton Ier, qui mourut en mai 973[2]. Pour défendre cette conception, il est nécessaire de négliger trop de documents, dont l'insignifiance n'est pas encore clairement démontrée.

Il est plus sage d'en revenir, une fois de plus, comme l'ont fait Sackur et Poupardin, à Syrus. Le récit de la captivité de Mayeul se place dans son œuvre entre des événements datés les uns de 971-972, et les autres de 973-980. Sans doute, les derniers chapitres de la *Vie* présentent parfois quelques négligences, mais dans le cas qui nous occupe rien ne nous oblige à ne pas respecter sa chronologie, et l'on s'explique mal les hésitations de Poupardin et même de Sackur[3]. La date de juillet 972 est la seule qui rende raison de tous les textes que nous possédons, et, sans revenir sur ceux d'Odilon et de Raoul le Chauve, je ne citerai qu'une charte de Cluny de septembre de la même année. Par cet acte, Mayeul concédait en précaire à un noble nommé Hugues et à sa femme la villa d'Ambérieu, située dans les États du roi de Bourgogne, Conrad; or, cette charte, rédigée à Ambérieu même, était dressée par le prieur Guarnier et souscrite par

[1] Odilon, c. 14.

[2] Raoul le Chauve, *Historiae*, I, IV, 8-10 : *Is denique Otto (primus) in gloria et vigore imperii*, etc... *Contigit ergo* eodem tempore *ut beatus pater Maiolus ab Italia rediens*, etc... Ipso igitur in tempore *mortuus est predictus Otto imperator, suscepitque filius ejus secundus videlicet Otto eundem imperium.*

[3] Sackur, *op. laud.*, p. 228, exprime ses doutes par un *Wie es scheint* caractéristique. Quant à Poupardin, *op. laud.*, p. 99, n. 3, il déclare qu'il subsiste encore une difficulté. Ces deux auteurs pensent, en effet, que la date de juillet 972 s'accorde mal avec le récit de la mort d'Otton survenue en mai 973. Mais reste à savoir en quel endroit Syrus a dit que Mayeul fut averti de la mort d'Otton le jour même de cette mort, en mai 973.

Mayeul, assisté d'un nombre considérable de moines. Que faisaient tous ces moines, à cette date, et si loin de leur monastère? Je n'en vois qu'une explication : ils étaient allés au-devant de leur abbé délivré des Sarrasins et l'accompagnaient dans son retour triomphal à Cluny, où il dut arriver dans le courant de septembre 972.

Un passage de Syrus (III, 8) a pu faire croire qu'en 974, Mayeul repartit pour l'Italie. Peu de temps après, dit le biographe, le siège de Rome était vacant, Otton II et sa mère Adélaïde appelèrent Mayeul en Italie et le supplièrent d'accepter la dignité pontificale; mais à ce moment l'Église romaine était agitée par des troubles si graves[1], que la seule pensée d'affronter la turbulence des Romains détermina Mayeul à refuser cet honneur[2]. Or, nous savons qu'en 974, après un an et demi de règne, le pape Benoît VI fut assassiné dans les prisons du château Saint-Ange par Crescentius, qui mit à sa place un certain Franco, et qu'Otton II fit désigner comme pape l'évêque de Sutri, Benoît VII. Si Mayeul fut jamais sollicité d'accepter la tiare, ce fut en cette occasion, puisque à la mort de Benoît VII, en 983, Jean XIV lui succéda sans difficulté. Malheureusement, en 974 Adélaïde et l'Empereur se trouvaient en Allemagne[3]. Syrus a donc commis une erreur, bien explicable du reste, car on est porté naturellement à croire, ou à dire, que les questions relatives à la papauté se sont traitées en Italie plus que partout ailleurs. Il semble même que son erreur ait été relevée par Nalgod qui, toujours enclin à préciser certains détails laissés dans l'ombre par Syrus, s'est contenté d'écrire que Mayeul avait été appelé à la cour impériale, *tribunalitiis imperatoriis*. Quoi qu'il en soit, Mayeul ne se rendit pas en Italie en 974.

[1] Nalgod, c. 29 : *navis ecclesiae,... diversis molestiis pulsabatur...*

[2] Syrus, III, 8 : *postremo, ego et Romani, sicut divertimus regionibus ita minime convenimus moribus, et si ipsis morigeratur, monastica professione privatur.*

[3] Richter, *op. laud.*, p. 122-123.

* * *

Pendant un certain temps, rien ne l'y attira, pas plus à Rome qu'à Ravenne ou à Pavie. Une fois installé sur le siège apostolique, Benoît VII « dura[1] » pendant une dizaine d'années, mais il ne fit que durer, et Mayeul ne trouva pas en lui le protecteur énergique qu'il avait découvert en Jean XIII. Quant à Otton II, il ne semble pas avoir entretenu avec Mayeul les mêmes rapports de respectueuse intimité dans lesquels s'était complu son père Otton le Grand, et les dissentiments qui l'éloignèrent bientôt de sa mère Adélaïde ne purent que diminuer l'autorité morale de l'abbé de Cluny à la cour de l'Empereur. Celui-ci, d'ailleurs, fut exclusivement occupé par les affaires d'Allemagne jusqu'en 980[2]. Ainsi s'explique une longue interruption dans les voyages de Mayeul en Italie.

C'est précisément pour réconcilier l'Empereur avec sa mère que Mayeul franchit les Alpes de nouveau, et il en profita pour continuer son œuvre de réforme, un instant compromise.

Depuis 978, Adélaïde, craignant pour sa sécurité, avait été obligée de se réfugier auprès de son frère Conrad, roi de Bourgogne[3]. Mais bientôt l'Empereur, pris de remords, supplia l'abbé de Cluny de lui ménager une réconciliation ; peut-être était-ce Mayeul lui-même qui avait osé adresser des remontrances à Otton[4]; la mère et le fils se rencontrèrent à Pavie, et Mayeul assista à leur entrevue[5].

Il est malheureusement très difficile d'en déterminer la date. Dès le mois de février 980, des relations cordiales avaient été reprises entre Otton II et Adélaïde, puisque le nom de celle-ci paraît dans

[1] Duchesne, *Les premiers temps de l'État pontifical*, p. 189.
[2] Richter, *op. laud.*, p. 121-132.
[3] *Annales Magdeburgenses*, ad ann. 978; Odilon, *Epitaphium Adelheidae*, c. 6.
[4] Syrus, III, 9.
[5] Odilon, *Epitaphium Adelheidae*, c. 7.

un diplôme impérial de cette époque[1]. Mais en juin 980, Mayeul était encore à Cluny[2], et jusqu'au 29 octobre 980 Otton ne cessa de voyager en Allemagne[3] pour n'arriver à Pavie qu'au début de décembre[4]. Il est donc probable que l'entrevue n'ait eu lieu que dans les dernières semaines de l'année.

Quelques jours plus tard, Mayeul accompagna l'Empereur à Ravenne, et c'est à ce moment qu'il fut consulté sur la règle à donner au monastère Saint-Jean de Parme. Ce monastère, placé sous la direction du moine Jean, avait été fondé par l'évèque de Parme Sigefred, qui, sur les conseils de Mayeul, fit reconnaître par un concile présidé par l'archevèque de Ravenne un décret aux termes duquel les évèques de Parme qui disposeraient simoniaquement de la dignité abbatiale seraient excommuniés[5]. A quelle date se placent ce concile et l'institution du monastère? Sackur penche pour 983[6]; mais Sigefred, successeur d'Humbert, mort en 978, occupa dès cette date le siège de Parme[7] et put dès son avènement songer à la fondation de l'abbaye; quant au synode de Ravenne, il fut selon toute vraisemblance présidé par l'archevèque Honestus[8], ancien moine de Saint-Apollinaire-in-Classe, qui dès le 16 juillet 983 était déjà remplacé par l'archevèque Jean[9]; d'autre part, Mayeul ne revint en France que vers la fin du mois de mai 981[10]; rien n'empèche donc d'accepter comme date les premières semaines de 981. D'ailleurs, les arguments mis en valeur

[1] Diplôme d'Otton II, nº 213, *per petitionem care nostre genitricis Adalheithe*.

[2] *Chartes de Cluny*, nº 1529.

[3] Diplôme d'Otton II, nº 236, daté de Saint-Johann-Höchst, près du lac de Constance.

[4] Diplôme d'Otton II, nº 237.

[5] *Vita S. Johannis abbatis Parmensis*, c. 7.

[6] Sackur, *op. laud.*, p. 235 et n. 5.

[7] Ughelli, *Italia sacra*, III, col. 160.

[8] Ughelli, *op. laud.*, III, col. 351.

[9] Diplôme d'Otton II, nº 315.

[10] *Chartes de Cluny*, nº 1553.

par Sackur ne sont pas irréfutables; l'abbé Jean, nous dit son biographe[1], resta sept ans en charge et fut remplacé par un moine de Saint-Pierre-au-Ciel-d'Or, réformé par Mayeul au plus tard en avril 987 : mais de 981 à 987 il ne s'est écoulé que six ans tout au plus; enfin nous verrons qu'il est très improbable que Mayeul ait accompagné l'Empereur à Ravenne en 983. La date de 981 me paraît solidement établie.

Deux ans après, Mayeul descendit une fois encore en Italie. S'il faut en croire Syrus, quelque temps avant la mort d'Otton II, à Vérone, Mayeul aurait dit à l'Empereur, en serrant ses mains dans les siennes : « Si tu persistes dans ton projet d'aller à Rome, tu ne reverras plus jamais la terre où tu es né, et tu ne trouveras là-bas qu'un tombeau » (III, 10). Schultze s'est refusé à croire à cette anecdote[2]; mais, quand bien même Syrus ne nous aurait raconté qu'une pieuse légende, nous ne pouvons douter que Mayeul ne se soit rencontré à Vérone avec l'empereur Otton II.

La date se détermine aisément. Un diplôme impérial de protection et d'immunité fut délivré à Vérone, le 15 juin 983, en faveur de l'abbaye de Payerne, une des fondations clunisiennes à laquelle Mayeul s'intéressa toujours le plus vivement[3]. L'abbé de Cluny, dont le nom figure dans le texte du privilège, dut venir en personne le solliciter de l'empereur. Et si l'on se rappelle qu'au même moment Otton II réunissait à Vérone une grande assemblée pour préparer une nouvelle expédition dans l'Italie méridionale, au cours de laquelle il devait mourir, on touche à la certitude. Mayeul se trouvait à Vérone au mois de juin 983.

L'itinéraire qu'il suivit est encore assez mal établi. Sackur voudrait que Mayeul se soit arrêté à Pavie avec Gérard de Toul et Adal-

[1] *Vita S. Johannis*, c. 16.
[2] Schultze, *Über die Biographien*, p. 169.
[3] Diplôme d'Otton II, n° 307.

bert de Prague avant de gagner Vérone, et que de Vérone il ait suivi l'Empereur à Ravenne[1]. Assurément, les apparences sont favorables à cette thèse. Nous savons, en effet, qu'Otton II passa par Pavie en se rendant à Vérone[2]; de plus, le biographe qui nous a raconté les entrevues de Mayeul, de Gérard et d'Adalbert à Pavie ne donne pas à ce dernier le titre d'archevêque[3], ce qui peut faire supposer qu'il n'avait pas encore reçu la consécration épiscopale; or, Adalbert ne vint à Vérone que pour prendre la crosse des mains de l'Empereur, et une fois consacré s'en retourna dans sa patrie[4]. Mais ce système ne tient pas devant les documents que nous possédons.

Mayeul ne se rencontra pas à Pavie avec Adalbert avant l'assemblée de Vérone. Adalbert n'était descendu en Italie que pour faire confirmer son élection par l'Empereur; si donc on suppose qu'il l'ait attendu à Pavie, on doit admettre aussi qu'il l'accompagna aussitôt à Vérone; or, le 7 mai 983 Otton était déjà installé à Vérone[5], tandis qu'en mai 983 Mayeul souscrivait encore une charte à Cluny[6]. Adalbert avait déjà quitté Pavie que Mayeul était encore de l'autre côté des Alpes. D'autre part, Gérard ne prit congé d'Adalbert et de Mayeul pour continuer son pèlerinage à Rome que peu de temps avant la mort de l'Empereur. Quand il parvint à Rome, en effet, Otton II venait de mourir, et son premier soin fut d'aller prier sur son tombeau[7]; or, cela nous reporte aux derniers jours de 983, tout comme une autre charte souscrite par saint Mayeul à Cluny après le 12 novembre de la même année[8].

[1] Sackur, *op. laud.*, p. 234-236; Uhlirz, *Otto II und Otto III*, p. 185, n. 5, a repris la même hypothèse.
[2] Jean Diacre, *Chronicum Venetum et Gradense*, in Pertz, *Scriptores*, VII, p. 28.
[3] *Vita S. Gerardi ep. Tullensis*, 6.
[4] Widric, *Vita S. Adalberti episcopi*, 8.
[5] Diplôme d'Otton II, n° 291.
[6] *Chartes de Cluny*, n° 1632.
[7] *Vita S. Gerardi*, 6.
[8] *Chartes de Cluny*, n° 1653.

Quant au séjour à Ravenne, nous avons déjà vu qu'il ne s'imposait pas à cette date. Il serait même invraisemblable qu'après avoir détourné l'Empereur de poursuivre son expédition dans l'Italie du Sud, Mayeul l'ait accompagné, ne fût-ce que jusqu'à Ravenne. D'ailleurs, il est bien établi maintenant que l'abbé de Cluny ne rencontra l'archevêque de Prague qu'à Vérone, et que tous deux s'arrêtèrent quelque temps à Pavie après la dissolution de l'assemblée. Mais rien n'attirait Adalbert à Ravenne, et si Mayeul y était allé ils se seraient séparés aux portes mêmes de Vérone.

Ce voyage, commencé au mois de mai, terminé en novembre ou décembre 983, ne dura donc que six mois tout au plus et ne fut pas marqué par de grandes réformes. Il permit cependant à Mayeul de se rendre compte de la situation déplorable de l'un des plus fameux monastères de Pavie, à la restauration duquel il se consacra dans la suite.

Le dernier voyage de Mayeul eut pour but la réforme de Saint-Pierre-au-Ciel-d'Or de Pavie. Une bulle de Jean XV, du 2 avril 987, nous apprend que les moines n'observaient plus la règle de saint Benoît et que les bâtiments claustraux tombaient en ruine, mais que le moine Azon venait de recevoir la consécration abbatiale sur la recommandation de saint Mayeul et qu'une amélioration très nette se faisait déjà sentir dans la vie du monastère[1]. A vrai dire, cette bulle à elle seule ne prouverait pas que Mayeul se fût rendu à Rome ni même à Pavie en 987. Mais nous avons d'autres preuves de ce voyage. Raoul le Chauve raconte comment Guillaume de Volpiano, alors moine à Saint-Michel de Locedio, supplia Mayeul de le prendre avec lui, et comment Mayeul, au retour d'un pèlerinage à Rome, l'emmena en Bourgogne[2]. Or, Guillaume entra précisément à Cluny

[1] *Codex diplomaticus Lombardiae*, col. 1461.
[2] Raoul le Chauve, *Vita S. Guillelmi abbatis Divionensis*, c. 9

dans le courant de 987[1], et il n'y a pas lieu d'apporter le moindre changement aux itinéraires déjà proposés. Je ferais simplement remarquer qu'au printemps de 987 l'œuvre réformatrice d'Azon était déjà commencée, et que sa consécration pourrait être reportée à la fin de 986. La chronologie traditionnelle du voyage de Mayeul en sortirait ainsi quelque peu modifiée.

∴

C'était la dernière fois que Mayeul foulait le sol de l'Italie, sur lequel il avait déployé pendant si longtemps son inlassable activité. Le tableau suivant, résumant les conclusions auxquelles nous sommes parvenu, fera mieux comprendre encore le nombre et l'importance de ses voyages au delà des Alpes.

Dates	Itinéraires
1er voyage	
Av. 13 octobre 953.	Aymard envoie Mayeul, alors apocrisiaire, à Rome, auprès du pape.
Mars 954.	Mayeul obtient du pape Agapit II une bulle de protection pour Cluny.
Fin avril 954.	Retour à Cluny par Ivrée et le Grand-Saint-Bernard.
2e voyage	
Février 967.	Mayeul, appelé par les moines de Saint-Paul-hors-les-Murs qui venaient de perdre leur recteur Ingenaud, part pour Rome.
28 mars 967.	Passage à Coire.
Avril-juin 967.	Mayeul réforme le monastère de Saint-Paul.
16-18 juillet 967.	Mayeul s'arrête à Pavie avec l'empereur Otton

[1] Sackur, *op. laud.*, p. 259, n. 4.

le Grand et fonde un monastère dépendant de Cluny.

Av. janvier 969. Retour à Cluny.

3e voyage

Av. avril 971. Sur l'invitation d'Adélaïde, Mayeul se rend à Pavie.

Été 971. Fondation de Saint-Sauveur de Pavie.

Automne 971. Mayeul va rejoindre Otton à Ravenne et restaure avec lui le monastère de Saint-Apollinaire-in-Classe.

Avril 972. Mayeul célèbre les fêtes de Pâques à Rome et assiste au mariage d'Otton II avec Theophano.

22 juill.-15 août. Mayeul, repassant les Alpes au Grand-Saint-Bernard, est pris par les Sarrasins.

Fin septembre 972. Retour triomphal à Cluny.

4e voyage

Décembre 980. Mayeul assiste à la réconciliation de la princesse Adélaïde avec son fils Otton II à Pavie.

Janvier 981. A Ravenne, Mayeul approuve la règle du monastère Saint-Jean de Parme.

Av. mai 981. Retour en Bourgogne.

5e voyage

Mai 983. Mayeul va rejoindre Otton II en Italie.

15 juin 983. Il assiste à l'assemblée de Vérone, où il trouve Adalbert de Prague.

Juill.-nov. 983. Mayeul séjourne à Pavie avec Adalbert, et tous deux se rencontrent avec Gérard de Toul.

Fin 983. Retour à Cluny.

6e voyage

986. Mayeul, se dirigeant sur Pavie, visite le monastère Saint-Michel de Locedio et promet au moine Guillaume de Volpiano de l'emmener avec lui à son retour.

986. A Pavie, Mayeul réforme Saint-Pierre-au Ciel-d'Or.

Fin 986. A Rome, le pape Jean XV, sur la recommandation de Mayeul, consacre le moine Azon comme abbé de Saint-Pierre.

987. En repassant à Locedio, Mayeul prend avec lui Guillaume.

Comme il sera facile de s'en apercevoir, le tableau que nous venons de dresser diffère très sensiblement de ceux que l'on pourrait établir d'après les conclusions de Sackur, de Manteyer et de Poupardin. Je crois pourtant qu'il serre de plus près la réalité, et j'en verrais une preuve en ce qu'il met beaucoup mieux en relief les intentions du grand abbé. Sans doute, il faut laisser sa place à l'imprévisible; mais, quand on étudie un homme de l'envergure de saint Mayeul, on découvre bien vite qu'il agissait en toute circonstance avec une claire notion des buts qu'il se proposait; or, ces buts n'apparaissent que fort mal dans l'œuvre de Sackur, et moins encore dans les essais de Manteyer et de Poupardin. Tels que nous les avons reconstitués dans leur chronologie et dans leurs itinéraires, les voyages prennent une physionomie particulière que leur a dessinée la volonté même de Mayeul. Aussi les résultats purement formels auxquels nous nous sommes arrêté serviront-ils de point de départ solide pour les recherches que nous avons l'intention de poursuivre sur l'action de l'abbé de Cluny en Italie.

Nous sera-t-il permis de rappeler en terminant les principes qui nous ont fait mener à bien cette étude? Partout où nous avons dû nous séparer de nos devanciers, nous avons pu remarquer qu'ils avaient omis une source importante ou méprisé un document de valeur. Il est une fois de plus manifeste qu'en dehors du respect absolu de tous les textes et de la confrontation de tous les témoignages, il n'est pas de salut. Ce sont des principes de méthode que chacun proclame et qu'il est puéril de répéter. Mais si ces principes avaient été, dès l'origine, intégralement appliqués, de semblables discussions seraient depuis longtemps, et pour le plus grand profit de l'érudition, parfaitement inutiles.

Léon Bourdon.

SCÈNES DE LA LÉGENDE DE SAINT PIERRE

PEINTES A FRESQUE

DANS L'ÉGLISE SAN PIETRO DE TOSCANELLA

L'église San Pietro dont la silhouette imposante se dresse sur le plateau qui domine Toscanella[1], l'ancienne *Tuscania* des Étrusques, à l'ouest de Viterbe, est bien connue des archéologues[2] pour sa crypte du VIIIe siècle, son vaisseau du XIIe, ses beaux chapiteaux romans et son mobilier presbytéral; mais les fresques qu'elle renferme n'ont pas été jusqu'ici — du moins à notre connaissance — l'objet d'une étude spéciale. Cela s'explique en partie par ce fait qu'il n'en existait aucune photographie; or, la grande hauteur à laquelle plusieurs d'entre elles sont placées en rend difficile l'étude directe. Cette lacune vient d'être comblée; nous publions aujourd'hui, pour la première fois, la photographie de trois de ces fresques ayant trait à la légende de saint Pierre[3].

Les fresques de l'église San Pietro ont été signalées autrefois par une brève mention dans l'ouvrage de Turriozzi sur Toscanella[4]; elles

[1] La ville a repris depuis 1911 son ancien nom de *Tuscania*, abandonné au début du XIVe siècle pour celui de *Toscanella*.

[2] Cf. Ettore Gentili, *San Pietro di Toscanella* (*Archivio storico dell'Arte*, t. II). Rome, 1889, p. 361, et Gustave Clausse, *Les églises de Toscanella* (*Revue de l'Art chrétien*, IVe série, t. VII). Lille, 1896, p. 264.

[3] Ces photographies ont été exécutées par les soins de la *Società di Collezionisti di fotografie inedite*, dirigée par MM. Berenson et Venturi, qui ont bien voulu nous donner l'autorisation de les publier; nous leur exprimons ici toute notre gratitude, ainsi qu'à M. Sergio Ortolani, l'obligeant secrétaire de cette Société.

[4] F. A. Turriozzi, *Memorie istoriche della città Tuscania che ora volgarmente dicesi Toscanella*. Roma, MDCCLXXVIII, p. 68.

sont mentionnées d'une façon plus explicite par M. Zimmermann dans son livre sur l'art de Giotto[1]; il y décrit sommairement les peintures de l'abside qui représentent le Christ entouré d'anges et au-dessous les apôtres, et identifie les quatre scènes de la vie de saint Pierre.

Plus récemment, M. Van Marle[2], dans son ouvrage sur la peinture romaine au moyen âge, consacre à ces fresques une étude un peu plus longue, mais très superficielle, et qui contient de nombreuses erreurs sur l'iconographie des scènes représentées.

Nous n'avons pas l'intention de faire ici une étude d'ensemble sur la décoration picturale de l'église San Pietro, nous nous bornerons simplement aux fresques ayant trait à la vie de saint Pierre qui subsistent à la paroi sud du presbyterium.

Nous ne possédons aucun document nous disant quand elles furent exécutées, mais des considérations de style, des rapprochements avec d'autres peintures de l'Italie centrale nous induisent à leur assigner comme date la fin du XIIe ou le début du XIIIe siècle. On peut signaler, en outre, que les inscriptions qui accompagnent les fresques ne sont pas en caractères gothiques, comme elles le seraient si elles dataient de la seconde moitié du XIIIe siècle.

Postérieures, à n'en pas douter, aux fresques du XIe siècle qui décorent l'abside de l'église San Silvestro, à Tivoli[3], et à celles qui illustrent les miracles de saint Clément dans la basilique inférieure de San Clemente[4], à Rome (1073-1075), elles se rapprochent davantage des peintures qui ornent l'abside de la cathédrale d'Anagni

[1] Max G. G. Zimmermann, *Voraussetzung und erste Entwickelung von Giottos Kunst*. Leipzig, 1889, p. 129-130.

[2] Raimond Van Marle, *La peinture romaine au moyen âge; son développement du VIe jusqu'à la fin du XIIIe siècle* [*Études sur l'art de tous les pays et de toutes les époques*, fasc. 3]. Strasbourg, 1921, p. 140-142.

[3] Van Marle, *op. cit.*, pl. XXIX et XXX.

[4] *Ibid.*, pl. XXXII.

(fin XIIe s.[1]); par contre, elles sont certainement antérieures à celles qui représentent la légende de saint Sylvestre dans la chapelle San Silvestro[2] aux Quattro Santi Coronati (1246); elles ont quelque rapport aussi, au point de vue du style et de la facture, avec les saintes femmes au tombeau peintes dans l'église inférieure des Santi Cosma e Damiano au Forum romain[3].

M. Zimmerman rajeunit trop, à notre avis, les fresques de Toscanella en les attribuant à la seconde moitié du XIIIe siècle[4]; d'autre part, il est tout à fait impossible de se rallier à l'opinion de M. Van Marle qui paraît vouloir les assigner au pontificat de Grégoire VII (1073-1095), parce qu'elles représentent la chute de Simon le Magicien et que ce pape « mena une campagne acharnée contre l'hérésie de Simon ou simonie[5] »!

Les quelques renseignements précis que nous possédons sur l'histoire de l'évêché de Toscanella et de sa cathédrale San Pietro nous paraissent, par contre, confirmer la datation des fresques aux alentours de l'année 1200.

Si, en effet, les parties les plus anciennes de l'église remontent au VIIe ou au VIIIe siècle, dans l'ensemble l'édifice accuse le style du XIIe siècle. Une date précise, 1093, nous est fournie par une inscription qui figure sur le ciborium[6]; mais cette date qui est celle de l'érection de ce ciborium ne marque pas la fin des travaux de l'église : la façade ne peut être attribuée qu'aux toutes dernières années du XIIe siècle ou au début du XIIIe siècle; des comparaisons avec les façades d'autres églises de la région : celles de Santa Maria Maggiore

[1] Van Marle, *op. cit.*, pl. XXXVII-XXXVIII.
[2] *Ibid.*, pl. XLI.
[3] *Ibid.*, pl. XLIII.
[4] Zimmermann, *op. cit.*, p. 129.
[5] Van Marle, *op. cit.*, p. 140.
[6] Richardus presul Tuscanus, Centumcellicus atque Bledanus
Sit Richardus paradisi sede paratus. Amen.
Ego Petrus presbiter hoc opus fieri jussi.
Anno ab Incarnatione Domini milleno nonagesimo III°.

de Toscanella et de Santa Maria de Corneto, terminées respectivement en 1206 et 1208, celle de Civita-Castellana qui porte une inscription de 1210, ont conduit M. Clausse[1] à assigner au portail de San Pietro une date voisine de 1200.

A cette époque, le siège épiscopal de Toscanella était occupé par l'évêque Rainerius (1199-1221), prélat actif et bâtisseur; on sait qu'il fit achever les travaux de Santa Maria Maggiore, dont la consécration fut refaite par ses soins en 1206[2]; la même année, il renouvelle également la consécration de l'autel Saint-Blaise dans l'église San Pietro[3]; il est fort probable qu'on lui doit aussi l'érection de la façade et la décoration picturale de l'église. C'est vers ce même temps qu'Innocent III, monté sur le trône pontifical en 1198, appelait à son aide une foule d'artistes pour reconstruire et embellir les églises. San Pietro dut bénéficier de cette impulsion; on sait d'ailleurs que ce pape portait grand intérêt à l'évêché de Toscanella, où il consacra en personne plusieurs églises[4].

Toutes ces considérations nous portent donc à croire que la légende de saint Pierre fut peinte vers l'an 1200. Il est fort probable qu'elle se déroulait en entier sur les parois nord et sud du presbyterium, mais tout ce qui ornait la paroi nord a entièrement disparu et il ne reste aujourd'hui sur le mur opposé que six tableaux répartis en deux zones que sépare un rinceau de feuillage. Entre chacun des tableaux était peinte, croyons-nous, une figure de saint, mais deux fenêtres percées après coup ont supprimé celles de la zone supérieure; en bas, le mauvais état de la peinture ne permet de distinguer que le bord inférieur des vêtements.

[1] Clausse, *op. cit.*, p. 269 et suiv.

[2] Cette date est attestée par une inscription reproduite dans Cappelletti, *Le chiese d'Italia,* t. VI. Venezia, 1847, p. 108.

[3] Cappelleti, *op. cit.*, p. 107, publie un parchemin contenant cette mention : † *Ego Raynerius episcopus Tuscanensis reconsecravi altare hoc ad honorem beati Blasii et aliorum confessorum. Anno Incarnationis Domini MCCVI. Ind. IX.*

[4] Cappelletti, *op. cit.,* p. 107.

La première scène en haut et à gauche est facile à identifier; elle représente la guérison du boiteux à la porte du Temple[1]; c'est la seule qui ait conservé une inscription; en voici la teneur :

PETRVS ET IOHS ASCENBAT IN TEPLVM VT ADORERATIONEM

On reconnaît là, malgré les fautes, le premier verset du chapitre III des Actes des Apôtres, par lequel débute le récit de la guérison miraculeuse, auprès de la *Porta speciosa* du Temple : *Petrus autem et Johannes adscendebant in templum ad horam orationis nonam.*

Le Temple est figuré par une rotonde en briques surmontée d'une sorte de coupole recouverte de tuiles et hérissée de clochetons. Le boiteux, accroupi devant la porte, à demi nu, se redresse brusquement sous l'étreinte de saint Pierre qui, dans un élan fougueux, le corps tendu en avant, le relève. A gauche saint Jean, le livre des Évangiles à la main, drapé dans un manteau vert, assiste impassible à la scène; derrière les deux saints on distingue un portique soutenu par des colonnes cannelées et orné de rideaux noués par le bas, comme on en voit sur les fresques de la basilique inférieure de San Clemente à Rome[2].

Pierre et Jean sont nimbés et portent le costume traditionnel des apôtres, la tunique et le manteau; ils ont les pieds nus dans des sandales; on distingue mal leurs traits, pourtant Jean paraît bien imberbe suivant la tradition, tandis que Pierre a la barbe et les cheveux blancs.

La guérison du boiteux à la porte du Temple est un des sujets les plus fréquemment représentés dans le cycle de la vie de saint Pierre tiré des Actes canoniques; si, toutefois, elle ne figure pas parmi les scènes de la vie du saint que Jean VII fit exécuter en mosaïque dans l'oratoire voisin de la basilique vaticane[3] au début du VIIIe siècle,

[1] *Actes des Apôtres*, III, 1-8.
[2] Cf. Van Marle, *op. cit.*, pl. XXXII.
[3] Ces mosaïques ont été détruites, mais Grimaldi en a relevé le dessin que l'on conserve dans le manuscrit du Vatican, Barberini lat. 2733, fol. 89 : ce dessin est reproduit dans Garrucci, *Storia dell'Arte cristiana*. Prato,

nous la rencontrons sur les mosaïques de Monreale et de Palerme[1] qui sont un peu antérieures aux fresques de Toscanella; elle figure également sur les bas-reliefs qui illustrent la vie de saint Pierre au porche de la cathédrale de Sessa Aurunca[2], et faisait sans doute partie de la décoration de l'atrium du vieux Saint-Pierre à Rome exécutée, croit-on, sous la direction de Cimabue; nous la trouvons en effet peinte à San Piero a Grado, où sont reproduites les fresques de cet atrium[3].

Les deux tableaux qui suivent sont presque entièrement effacés; sur l'un et sur l'autre on reconnaît le saint à son nimbe, sans qu'il soit possible de discerner quelle scène le peintre a voulu représenter. Nous sommes portée à croire que c'étaient encore des épisodes empruntés aux Actes des Apôtres, vraisemblablement la mort d'Ananie et de Saphire et la résurrection de Tabithe, ou encore la guérison du paralytique Énée; ce sont les scènes les plus fréquemment reproduites dans le cycle de la vie de saint Pierre[4] tiré des Actes canoniques.

1881, t. VI, pl. CCLXXXII; dans Grüneisen, *Sainte Marie antique*. Rome, 1911, pl. IC.LXVIII, et dans M. Van Berchem et E. Clouzot, *Mosaïques chrétiennes du IVe au Xe siècle*. Genève, 1924, p. 210.

1 Les mosaïques du dôme de Monreale et celles de la chapelle palatine de Palerme représentant la vie de saint Pierre datent du milieu du XIIe siècle. Cf. Paulovski, *La décoration de la chapelle palatine à Palerme*. Saint-Pétersbourg, 1890 (en russe).

2 Cf. Venturi, *Storia dell'arte italiana*, t. III. Milan, 1904, p. 555 sq. Ces bas-reliefs ont été exécutés vraisemblablement dans la première moitié du XIIIe siècle.

3 Sur les fresques de l'atrium de Saint-Pierre du Vatican et de San Piero a Grado, voir P. d'Achiardi, *Gli affreschi di San Piero a Grado presso Pisa*... dans les *Atti del Congresso internazionale di scienze storiche*, vol. VII. Roma, 1905, p. 193.

4 L'histoire d'Ananie et de Saphire est représentée à Sessa et à Grado; celle de Tabithe à Monreale, Palerme, Grado; celle d'Énée à Monreale, Palerme, Sessa.

Les trois scènes de la zone inférieure sont dans un état de conservation beaucoup plus satisfaisant.

Désormais, le peintre n'a plus recours aux Actes canoniques, il suit le texte des Actes apocryphes, connus sous le nom de Pseudo-Marcellus[1]; les faits légendaires qui y sont contenus seront repris plus tard et divulgués par la Légende dorée, mais dès le v[e] siècle ils étaient connus. Peut-être inspirèrent-ils à cette époque reculée les sculpteurs des sarcophages chrétiens[2]; en tout cas, le décorateur de la chapelle de Jean VII, au début du VIII[e] siècle, ne les ignorait pas.

Le premier épisode représenté[3] est l'embrassement de saint Pierre et saint Paul. Devant la porte d'un édifice surmonté d'une coupole et de tourelles, et flanqué à droite et à gauche de deux petits bâtiments symétriques par lesquels le peintre a peut-être voulu représenter schématiquement la ville de Rome, on voit les deux saints qui s'étreignent; à droite, Paul, aisément reconnaissable à sa barbe longue et noire et à sa calvitie; à gauche, Pierre, dont la barbe est ronde et blanche et qui a sur le front ce bourrelet de cheveux par lequel est figurée sa tonsure cléricale sur les mosaïques et fresques de Rome presque constamment depuis le v[e] siècle. De chaque côté, un groupe d'hommes auquel une femme est mêlée à droite assistent, impassibles, à ces effusions.

Faut-il voir ici la représentation des adieux des deux saints se donnant le baiser de paix avant de se rendre au supplice[4]? Cette hypothèse est celle qui vient à l'esprit à première vue, les person-

[1] Cf. Lipsius-Bonnet, *Acta apostolorum apocrypha*, t. I. Lipsiae, MDCCCXCI, p. 118-177.

[2] Voir à ce sujet G. Stuhlfauth, *Die Apokryphen Petrusgeschichten in der altchristlichen Kunst*. Berlin-Leipzig, 1925.

[3] Pl. I.

[4] « Adveniente autem terribili tempore consummationis ipsorum, cum separarentur ab invicem ligaverunt columnas mundi, non utique absque fratrum gemitu et planctu. Tunc inquit Paulus Petro : Pax tecum fundamentum ecclesiarum et pastor ovium et agnorum Christi. Petrus ait ad Paulum : Vade in pace, praedicator bonorum morum, mediator et dux salutis justorum. » *Legenda aurea*, éd. Graesse. Vratislaviae, 1890, p. 374.

nages que l'on voit à droite et à gauche seraient les soldats qui escortent les condamnés; à eux se sont joints quelques disciples qui accompagnent les apôtres au lieu de leur martyre, et même ne pourrait-on pas reconnaître dans cette femme voilée qui suit à droite saint Paul, Plautille, la chrétienne, qui lui prêta son voile afin qu'on pût lui bander les yeux[1] avant de lui trancher la tête?

Mais il faut écarter cette identification; en effet, si cette scène figurait les adieux des apôtres avant le supplice, elle devrait se trouver après les deux épisodes qui suivent, à savoir la dispute avec Simon le Magicien et le vol de ce dernier, puisque le peintre suit l'ordre chronologique des faits; mais il est un autre argument plus probant, c'est que cette dernière entrevue de Pierre et Paul n'est pas mentionnée dans les Actes apocryphes dont l'artiste s'est inspiré[2]; elle se trouve seulement dans la Légende dorée qui, on le sait, fut compilée à la fin du XIV[e] siècle. Ce qui est représenté ici, c'est la rencontre de Pierre et de Paul à l'arrivée de ce dernier à Rome. Les apôtres en se revoyant s'embrassèrent amicalement, pleurant de joie : *Videntes autem se prae gaudio fleverunt et in amplexibus suis diutissime morati invicem se lacrimis infuderunt*[3].

Cette hypothèse est confirmée par la place qu'occupe cette scène dans le cycle de la vie de saint Pierre à Monreale, Palerme, Sessa Aurunca, ainsi que dans les inscriptions qui en accompagnent la représentation. A Monreale, on lit : *Hic Paulus venit Romam et pacem fecit cum Petro.* A Palerme : *S. Paulo Romam advenienti inde S. Petrus cum paucis christianis occurrit usque ad Appii Forum ac Tres Tabernas quos cum vidisset Paulus gratias agens Deo accepit fiduciam.*

[1] *Legenda aurea*, éd. cit., p. 383; *Acta apocrypha*, éd. cit., p. 39.

[2] Les Actes apocryphes disent seulement : « Et deducti sunt Petrus et Paulus a conspectu Neronis. Paulus decollatus est... » *Acta Apocrypha*, éd. cit., p. 171. Les Actes de Paul, pas plus que les différentes rédactions des Actes de Pierre, ne mentionnent l'embrassement.

[3] *Acta apocrypha*, éd. cit., p. 121.

A Sessa, seul le mot ROM [A] est écrit, mais la place qu'occupe la scène prouve clairement qu'il s'agit de l'arrivée des apôtres à Rome et non du prélude de leur martyre. Les personnages qui sont groupés à droite et à gauche sont les disciples qui les accompagnent; il y a parmi eux des soldats, mais des soldats sans armes et dont l'apparence peu agressive ne laisse pas supposer qu'ils conduisent des condamnés au supplice.

Cette scène, rarement représentée en France, figure par contre assez fréquemment dans la légende de saint Pierre en Italie; nous l'avons vue à Monreale, Palerme et Sessa; elle était probablement aussi à l'atrium du Vatican et à San Piero a Grado[1]; les reliquaires des chefs des saints Pierre et Paul faits par ordre d'Urbain V pour le Latran en 1368 en portaient également la représentation[2], mais c'est surtout en Orient que cette scène fut en vogue[3]; on la représenta à l'état isolé, avec une intention symbolique.

Le tableau qui fait suite[4] nous montre la dispute de saint Pierre avec Simon le Magicien en présence de Néron. L'empereur, voulant mettre aux prises les apôtres avec son magicien, les fit comparaître devant lui pour les éprouver. Saint Pierre dit à Simon : « Toi, qui prétends être le fils de Dieu, dis ce que je pense, raconte si tu le peux ce que j'aurai fait en cachette. » Il avait demandé auparavant à Néron qu'on lui apportât un pain d'orge ; il le bénit, le rompit et le cacha dans sa manche. Alors Simon, plein de colère, car il se sentait incapable de dire ce que l'apôtre avait fait en secret, s'écria : « Que les chiens viennent et le dévorent sous les yeux de César ! » Et

[1] Il n'en reste pas de trace; le tableau qui précède la dispute avec Simon est entièrement effacé aujourd'hui, mais il y a de bonnes raisons de croire que c'était justement cette scène qu'il représentait.

[2] Cf. Séroux d'Agincourt, *Histoire de l'art par les monuments*. Paris, 1823, t. IV (sculpture), pl. XXXVII.

[3] Au Mont-Athos, nous en avons relevé trois représentations dans l'ouvrage de M. Gabriel Millet, actuellement sous presse, dont l'auteur a eu l'obligeance de nous communiquer les planches.

[4] Pl. II.

aussitôt des chiens énormes apparurent et se jetèrent sur saint Pierre; celui-ci leur présenta alors, tout en priant, le pain qu'il avait béni et ils prirent aussitôt la fuite.

Cette histoire, racontée par le Pseudo-Marcellus dans les Actes apocryphes de Pierre[1], a été reprise par la Légende dorée; elle a inspiré souvent les artistes en France dès le XIIe siècle; nous la voyons ici pour la première fois en Italie représentée dans tous ses détails[2].

A gauche, l'empereur, couronne en tête, est assis sur un trône orné de pierreries; il porte une tunique courte et un grand manteau agrafé sur l'épaule droite; derrière, un homme vêtu d'une robe longue et d'un manteau attaché devant par un grand fermail est assis tout contre lui : c'est un conseiller et en même temps un garde du corps, comme le prouve le bouclier accoté à son siège; ce personnage qui n'est pas mentionné dans le récit apocryphe figure toujours à côté de Néron, mais le plus souvent il porte un casque et des armes qui accentuent son caractère militaire.

Tout près de l'empereur se tient Simon, la tête redressée dans un geste de défi; il paraît haranguer les deux saints. Son costume est simple, analogue à celui des apôtres, tunique et manteau drapé avec des plis multiples; ses pieds sont nus. A droite, saint Pierre présente le pain d'orge marqué d'une croix, aux deux chiens qui ont surgi devant lui. Saint Paul debout, derrière, ne paraît pas prendre part à l'action; tout à fait à droite, enfin, on distingue plusieurs spectateurs.

Le dernier tableau[3] nous fait assister en même temps à la tentative de vol du magicien et à sa chute lamentable; les deux phases

[1] *Acta apocrypha*, éd. cit., p. 139 et suiv.

[2] La dispute de Simon avec les apôtres figure dans la chapelle de Jean VII, mais c'est une dispute purement oratoire; on ne voit ni les chiens ni le pain d'orge; ces détails ne figurent pas non plus à Monreale ni à Palerme; à Sessa Aurunca, par contre, et à San Piero a Grado, on distingue les chiens.

[3] Pl. III.

de la scène ont été, suivant un usage fréquent au moyen âge, représentées d'une manière synoptique; c'était déjà ainsi qu'avait procédé au VIII[e] siècle le mosaïste inconnu qui décora la chapelle de Jean VII.

Simon avait dit à l'empereur : « Fais-moi construire une haute tour de bois; j'y monterai et de là j'appellerai mes anges qui, sous les yeux de tous, m'enlèveront dans le ciel vers mon père. » Néron fit élever la tour sur le champ de Mars et convoqua le peuple au spectacle. Au jour dit, Simon monta sur la tour, couronné de lauriers et, étendant les mains, se mit à voler. Les apôtres alors se mirent en prière et Pierre, levant la tête, adjura les démons de laisser tomber le magicien qui aussitôt vint s'abattre sur le sol et se fracassa la tête[1].

A gauche, le roi, toujours assisté de son conseiller, levant la tête, contemple avec émerveillement les hauts faits de son magicien que l'on voit voler, soutenu par deux démons, au-dessus de l'échafaudage de bois.

A droite, Pierre, un genou en terre, lève la main droite pour exorciser les démons; derrière lui, Paul, agenouillé, est plongé dans une fervente prière, tandis que plusieurs assistants, debout, considèrent le prodige avec admiration.

Mais au pied de la tour on voit à nouveau le magicien et cette fois précipité de haut en bas et près de s'abîmer sur le sol.

Remarquons que, contrairement à l'usage habituel, les deux apôtres sont à genoux[2]; en général, Pierre est debout, c'est lui qui agit et commande, tandis que son compagnon prie; cette diversité de mission est exprimée par Paul dans les Actes apocryphes[3] : *Et conversus Paulus ad Petrum dixit : « Meum est genibus positis Deum*

[1] *Acta apocrypha*, éd. cit., p. 145 et suiv.

[2] Le seul exemple que nous ayons rencontré de l'agenouillement simultané des deux saints se trouve sur un paliotto du XIII[e] siècle aujourd'hui au musée de Sienne. Cf. Venturi, *Storia dell'Arte italiana*, t. V. Milan, 1907, p. 90.

[3] *Acta apocrypha*, éd. cit., p. 163.

exorare, tuum est impetrare si quid videris eum conari, quoniam tu prior electus es a Domino. » *Et positis genibus orabat Paulus.*

Peut-être l'artiste a-t-il voulu exprimer ici la prière par laquelle Pierre a préludé à l'action; il paraît, en effet, être sur le point de se lever, tandis que Paul reste en oraison.

Un détail encore demande une explication. Quelle est cette tache blanche que l'on voit sur le sol à la place même où Simon le Magicien tombe?

Il semble bien que l'artiste ait voulu représenter là les « selci » (lat. *silices*) de la Voie sacrée sur lesquels, suivant la tradition, Simon avait été précipité. Le Pseudo-Marcellus dit en effet que, en tombant, le corps se brisa en quatre parties et que les quatre pierres de la Voie sacrée sur lesquelles eut lieu sa chute se trouvèrent réunies en une seule : *Et continuo dimissus cecidit in locum qui sacra via dicitur, et in quattuor partes fractus quattuor silices adunavit qui sunt ad testimonium victoriae apostolicae usque in hodiernum diem*[1].

Ces pierres de la Voie sacrée, illustrées par la défaite de l'imposteur et la victoire de saint Pierre, étaient montrées aux pèlerins. Grégoire de Tours[2] mentionne celle qui conserva l'empreinte des genoux de Pierre et que l'on voit encore aujourd'hui à Santa Maria Nuova, au Forum romain. Mais celle-là même sur laquelle s'abîma Simon est citée par Pétrarque dans une lettre adressée à Philippe de Vitry : *Cernes lapidem infando Simonis cerebro maculatum, ab hoc autem non longe aberat apostolicis genuibus notatum saxum*[3].

Il est fort probable que l'artiste inconnu qui décora l'église de Toscanella avait vu à Rome ces témoins de la légende et en avait été frappé; il voulut en commémorer le souvenir.

C'est là que s'arrête l'histoire de saint Pierre; vraisemblablement, elle se poursuivait sur l'autre paroi du presbyterium, mais rien

[1] *Acta apocrypha*, éd. cit., p. 167.

[2] Grégoire de Tours, *Liber in gloria martyrum*, ch. XXVII.

[3] Cité par Adinolfi, *Roma nell'età di mezzo*, t. I. Roma, 1881, p. 410, note 2.

n'en a subsisté; là devait figurer à tout le moins le crucifiement de Pierre, la décollation de Paul, peut-être aussi, comme à Grado[1] ou à Aquilée, des scènes ayant trait à la fondation de l'église; Toscanella, en effet, se glorifiait d'avoir été évangélisée par un disciple direct de saint Pierre, saint Ptolomée[2], et il est très possible que l'évêque Rainerius ait voulu honorer ainsi le fondateur du siège épiscopal qu'il occupait[3]. Peut-être encore l'artiste, continuant à s'inspirer du récit des Actes apocryphes, avait-il représenté comme à l'atrium de la basilique vaticane et à Grado l'ensevelissement des deux saints et l'histoire de l'enlèvement de leurs corps par les Grecs : toutes ces suppositions sont permises et nous font regretter davantage la disparition de ces fresques et l'enseignement que l'on eût pu en tirer sur la diffusion des légendes romaines relatives à saint Pierre.

Quoi qu'il en soit, les quelques fresques qui nous restent ont leur intérêt; elles apportent leur tribut à l'histoire de l'iconographie de saint Pierre, en même temps qu'à celle de la peinture dans l'Italie centrale au moyen âge.

Jeanne VIELLIARD.

[1] Cf. d'Achiardi, *art. cit.*, p. 208 sq.

[2] Cf. Cappelletti, *op. cit.*, p. 73. — *Acta Sanctorum*, Augusti, t. IV, p. 744.

[3] Une représentation de ce genre, que M. Toesca croit du XII[e] siècle, se trouve peinte au dôme d'Aquilée; on voit saint Pierre ordonnant évêque saint Hermagoras (cf. *Dedalo*, juin 1925, p. 47); on voyait de même à San Pietro ad Aram à Naples saint Pierre baptisant saint Aspren, fondateur de l'église (cf. Sigismondo, *Descrizione della città di Napoli*, t. II. Naples, 1788, p. 152).

DEUX DIEUX CAVALIERS D'ASIE MINEURE

(D'APRÈS DEUX BAS-RELIEFS INÉDITS)

Les deux bas-reliefs que nous publions sont la propriété de M. Franz Cumont, qui les acquit jadis à la mort de M. Gaudin. M. Gaudin, administrateur de la ligne de chemin de fer de Smyrne à Afioum Kara-Hissar, avait recueilli les antiquités de la région, notamment celles trouvées le long de sa ligne. Telle est sans doute l'origine de nos deux bas-reliefs [1].



FIG. 1. — BAS-RELIEF MUTILÉ DE LA COLLECTION FRANZ CUMONT.

Ils ont à première vue ceci de commun de représenter l'un et l'autre un cavalier. On voit tout de suite aussi qu'ils ne se recommandent pas par leur valeur artistique. C'est parce qu'il soupçonnait leur in-

[1] Il est cependant possible que les deux bas-reliefs, ou l'un d'eux, soient venus de plus loin, par le commerce, dans les mains de M. Gaudin. Aussi nous garderons-nous de faire trop état de cette indication de provenance.

térêt pour l'histoire des cultes d'Asie Mineure que M. Cumont a jugé utile leur publication, et qu'il a bien voulu nous la confier.

Le premier bas-relief (fig. 1), très mutilé (dimensions actuelles : $0^{m}29 \times 0^{m}17$), ne conserve que la partie inférieure du cheval, avec le pied droit du cavalier. Le cheval lève la patte gauche antérieure, se-

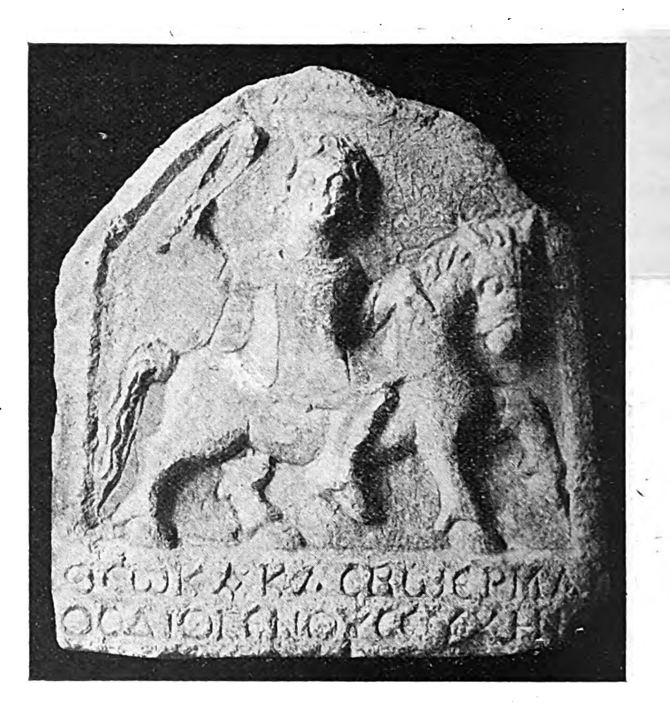


Fig. 2. — Dieu cavalier de la collection Franz Cumont.

lon le mouvement de la marche. Le pied du cavalier ne porte aucune indication visible de chaussure ni de vêtement. L'ensemble est bien proportionné et d'une exécution convenable, sinon précise. Au-dessous du cheval on lit facilement l'inscription :

ΑΠΟΛΛΩΝΙΟΣ ΑΡΧΕΔΗΜΟΥ ΜΑΙΩΝ ΑΠΟΛΛΩΝΙ ΚΙΣΑΛΟΥΔΗΝΩ ΕΥΧΗΝ

Il en ressort que le bas-relief est un ex-voto d'un certain Apollonios, fils d'Archedemos, Méonien, à Apollon Kisaloudenos, et le cavalier représenté figure évidemment le dieu auquel s'adresse le dédicant.

Le second bas-relief (fig. 2) est conservé en entier ($0^{m}27 \times 0^{m}29$). Sur un cheval qui semble représenté au trot, un personnage, la tête et le buste vus de face, brandit dans la main droite une massue noueuse, tandis que la gauche, sur le cou du cheval et à droite, tient la bride. La tête est nue, les cheveux abondants et bouclés. Le corps paraît vêtu d'une tunique droite s'arrêtant au genou et traversée dans sa hauteur par deux raies parallèles, représentant peut-être les plis de l'étoffe. Dans le haut on distingue l'attache, sur l'épaule droite, d'une sorte de chlamyde qui couvre en biais la poitrine et doit être rejetée en arrière, vers la gauche. Le bas-relief, usé, couvert de stries et de cassures, ne laisse pas distinguer les détails avec plus de précision. Sauf en quelques parties assez soignées, comme la chevelure du cavalier, il est d'un travail fort grossier, et d'un dessin mal équilibré.

Au-dessous, l'inscription suivante, dont la première ligne seule est bien distincte :

ΘΕΩ ΚΑΚΑΣΒΩ ΕΡΜΑΙΟΣ ΔΙΟΓΕΝΟΥΣ ΕΥΧΗΝ

Il n'y a pas à douter cette fois encore que le cavalier ne représente le dieu Kakasbos lui-même, auprès de qui Hermaios, fils de Diogène, s'acquitte de son vœu.

Nous avons donc affaire à deux ex-voto en l'honneur de deux divinités représentées à cheval, que nous sommes autorisés à faire entrer aussitôt dans la catégorie des dieux cavaliers d'Asie Mineure. Disons dès maintenant qu'aucun d'eux n'était tout à fait inconnu.

On connaissait déjà Apollon Kisaloudenos par deux inscriptions de Smyrne[1], dont l'une ne porte que son nom : Ἥλιος Ἀπόλλων Κισαυλοδδηνός ; l'autre énumère les libéralités faites par un certain Ἀπολλώνιος Μητροδώρου Σπάρος, père d'un prêtre d'Ἥλιος Ἀπόλλων Κισαλαυδηνός, au sanctuaire de ce dieu. Le dieu, par son surnom, paraissait bien un peu barbare; mais il n'était pas cavalier[2] : notre

[1] Cf. Pauly-Wissowa, *Realencyclopädie*, s. v. Kisaloudenos. On trouvera la seconde inscription dans Dittenberger, *Sylloge*, t. III, nº 996. Cf. aussi Roscher, *Lexikon für Mythologie*, s. v. Kisaloudenos.

[2] La première inscription n'est qu'une dédicace sans image; la se-



bas-relief prouve qu'il le fut et, opposant cet aspect indigène au dieu hellénisé du sanctuaire smyrniote, nous aide à retrouver le vrai Kisaloudenos.

Ce surnom, à travers ses trois variantes, se présente comme un de ces ethniques en ηνός, si fréquents en Anatolie, et notamment en Lydie, et qui, à quelque langue qu'on les rapporte, ne paraissent pas helléniques[1]. Apollon est le dieu de Kisalouda comme Zeus Dolichenos est d'abord le dieu de Dolichè. Et puisque son culte ne paraît pas avoir connu une grande extension, que deux des inscriptions viennent certainement de Smyrne, où il avait un sanctuaire, il est raisonnable de penser que Kisalouda était le nom d'une localité assez voisine de Smyrne[2].

Nous voudrions essayer de restituer autant qu'il est possible les traits du dieu Kisaloudenos. Les déduire de l'inscription de Smyrne serait évidemment très imprudent, et d'ailleurs difficile. Nous ne croyons pas *a priori* que le surnom barbare se soit introduit seul, mais il est bien possible aussi que, dans la grande ville ionienne, la

conde mentionne dans le riche sanctuaire du dieu sa statue : ἔχαὶ στιν αὐτὸς ὁ θεὸς ἐπὶ βήματος μαρμαρίνου...) à côté de celles de ses parèdres, Artémis, Men, etc. Elle est sans doute conforme à l'un des types grecs traditionnels d'Apollon.

[1] Cf. Kretschmer, *Einleitung in die Gesch. der griech. Sprache*, p. 192 : « Alle die Zahlreichen auf ηνός ausgehenden Götternamen bezw. Epitheta von Göttern in Kleinasien und Thrakien sind ja zweifellos Ethnika. » Ces désinences sont, en effet, fréquentes aussi dans les inscriptions thraces, et c'est un des arguments en faveur d'une unité de race thraco-phrygienne.

[2] On connaît en Anatolie maint exemple d'une bourgade ayant gardé son nom et sa religion indigènes à côté d'une cité grecque : par exemple Motella à côté de Dionysopolis du Méandre. Les gens de Motella ont une part prépondérante au culte local de Lairbenos. Cf. Ramsay, in *Journal of Hell. Studies*, X (1889), p. 224.

Pour la forme du nom Kisalouda, comparer Salouda, dème de Dionysopolis, connu précisément par le culte d'une Mèter Salsaloudenè (Graillot, *Culte de Cybèle*, p. 362) ou Alouda, dème de Sébastè. Cf. Ramsay, *Hist. geography of Asia Minor*, p. 138-140. Les variantes prouvent que le nom ne se transcrivait pas exactement dans la phonétique grecque.

nature du dieu se soit fort hellénisée. Il a pu y avoir des intermédiaires entre le cavalier de notre bas-relief et la divinité dont la statue était honorée à Smyrne, d'autant qu'un certain espace de temps paraît séparer ces deux documents. Notre ex-voto est moins ancien qu'il ne veut en avoir l'air : la recherche d'archaïsme qui se manifeste dans la forme des caractères est trahie par quelques formes plus jeunes. M. Ch. Michel[1] estime qu'on ne peut pas remonter plus haut que le milieu du Ier siècle avant Jésus-Christ. Mais l'inscription du sanctuaire est encore plus récente. L'éditeur la date d'une très basse époque[2]. Cet intervalle chronologique ne prouverait assurément pas à lui seul que le cavalier du bas-relief, antérieur au dieu de Smyrne, fût la première forme du dieu Kisaloudenos, car le temple a pu exister bien avant l'inscription qui nous le fait connaître. Mais il y a d'autres raisons : la présence du surnom barbare exclut l'hypothèse qu'il s'agisse du cas banal d'un dieu grec adopté par les indigènes sous une forme non hellénique. Il faut donc rechercher Kisaloudenos, sinon sous sa forme cavalière, peut-être accidentelle, au moins sous sa forme barbare. Et rien ne nous y aidera mieux que la comparaison des Apollons d'Anatolie déjà connus.

Ils sont assez nombreux ; mais nous n'avons à considérer que ceux pour qui le nom du dieu grec paraît traduire assez exactement les fonctions du dieu local. Car certains d'entre eux ont pu n'être assimilés à Apollon qu'en raison de son prestige exceptionnel à travers l'Ionie.

[1] Dans une lettre à M. Cumont : « Je ne craindrais pas de descendre aux environs de l'ère chrétienne tant cette affectation d'archaïsme me met en défiance, et l'absence du iota dans le datif Κισαλουδηνώ paraît significative dans un texte aussi soigné. J'ajoute que le Δ du même mot est presque décisif pour la date la plus basse. »

[2] Cf. Dittenberger, *Syll.*, III, 996, comment. Il est vrai que le syncrétisme solaire invoqué comme preuve essentielle d'une basse époque n'est pas pour nous une raison aussi forte, si nous admettons qu'il s'est développé dans le sanctuaire sous l'influence du dieu barbare. Mais, d'autre part, la recherche d'archaïsme reconnue dans l'ex-voto pourrait bien répondre au désir de marquer l'ancienneté du dieu cavalier.

D'une façon générale, le dieu anatolien semble avoir toujours, par la complexité de ses attributs, défié toute traduction exacte dans la mythologie grecque. W. Ramsay a montré que, lorsqu'un même prêtre adressait à la fois son culte à Asklépios Sôter, à Zeus Nonouleus et à Apollon Lyermenos, ces trois dieux ne font, en réalité, que se partager les fonctions d'un seul, en l'espèce Lairbenos[1]. Mais un tel démembrement est rare. Lorsque Apollon est appelé seul à résumer les fonctions du dieu local, il semble en traduire deux avec excellence : celles de dieu guérisseur et de dieu solaire. L'idée d'un dieu qui dispense la maladie et la santé est particulièrement répandue en Asie Mineure. Un très grand nombre d'ex-voto sont offerts à la suite de guérisons miraculeuses, et beaucoup font allusion à des maux également envoyés par la divinité. La Grande Mère compte la médecine parmi ses attributions. Men, le dieu lunaire, avait, en certains lieux, une école médicale attachée à son temple[2]. Le Θεὸς σώζων, connu dans presque toute l'Anatolie, est un dieu « salutaris », avec le double sens, physique et mystique, que le mot comporte[3]. La fonction était si essentielle que, lorsqu'ont disparu les dieux qui l'incarnaient, elle semble avoir survécu dans le culte des saints : saint Michel l'aurait recueillie d'Apollon[4]. Le dieu dont les flèches d'or portent la peste, mais aussi qui la guérit, l'ἀλεξίκακος, vénéré et craint par les Grecs depuis l'Iliade[5], avait en effet facilement assumé en Asie Mineure ce

[1] *Journal of Hell. Studies*, X (1889), p. 229. « The Anatolian god is identified with the greek Zeus as the great god, with the greek Asklepios as the healing god, and with the greek Apollo as the sun god and the god of prophecy. »

[2] Ainsi à Attoudda en Carie, où il s'appelait Men Karou.

[3] Il n'est pas douteux, même pour qui ne voit dans Σώζων que le nom de Σαβάζιος déformé, qu'il était pour ses fidèles un dieu sauveur.

[4] Au moins en quelques points de Phrygie : par exemple Hiérapolis Cf. Hill, in *J. of Hell. Stud.*, 1916 (36), p. 155-156.

[5] Souvenons-nous que l'Apollon d'Homère est précisément le dieu de Chrysa, en Troade, ennemi acharné des Achéens. Et pour certains archéologues, l'Apollon grec n'est à l'origine qu'un dieu asiatique Cf. Wilamo-

rôle de guérisseur, souvent à la place ou en compagnie du dieu local : c'est le cas de l'Apollon Lairbenos à Hiérapolis, dont le serpent est un attribut caractéristique[1]. Nous n'avons pas la même preuve pour l'Apollon Kisaloudenos, mais il est probable qu'il fut aussi dieu-guérisseur : et l'ex-voto exprimait peut-être la reconnaissance d'un fidèle sauvé d'une maladie.

L'inscription de Smyrne ne nous révèle de lui que le caractère solaire : dans ce temple où régnaient, représentés par leurs statues, Apollon *Hélios* Kisaloudenos, *Hélios* Plouton, *Men* et Korè-*Sélènè*, il est clair que le culte astral était prépondérant. On a coutume d'expliquer les exemples qui s'en présentent, à la basse époque, par les mêmes raisons qui firent triompher dans tout l'Empire romain, et à Rome même, l'astrolatrie. Or, il est curieux de constater, pour notre cas, que le syncrétisme puissant qui, par l'attraction d'Hélios, rapproche Apollon et Pluton, s'est développé dans le sanctuaire d'un dieu en qui nous reconnaissons à l'origine la divinité indigène de Kisalouda. N'y a-t-il pas eu dans ce sens une influence particulière de la religion barbare? *A priori* la chose est possible : le culte anatolien d'Attis, propagé avec celui de la Grande Mère, a bien compté parmi les facteurs du syncrétisme solaire[2]. Peut-être saisirions-nous à Smyrne un détail de cette action, si nous établissions d'abord que le dieu Kisaloudenos doit être conçu comme une réplique locale d'Attis, avec les mêmes attributs solaires.

A défaut de documents sur Kisaloudenos, nous en avons de plus amples sur un autre dieu anatolien qui s'impose comme terme de

witz, *Hermes*, 38 (1903), p. 575, et Ch. Picard, *Éphèse et Claros*, p. 458 et suiv.

[1] Sur les monnaies de la cité. Cf. *Greek Coins of Brit. Mus. Phrygia*, Hiérapolis.

[2] Que ce caractère solaire soit venu à Attis plus ou moins tôt, et par une évolution originale ou par des influences étrangères, il est certain qu'il s'est intégré à son culte et s'est imposé avec lui à l'époque où le soleil attirait à lui toutes les croyances.

comparaison, Lairbenos[1]. C'est lui qui régnait en même temps que la déesse-mère dans la haute vallée phrygienne du Méandre, que les colons grecs de Dionysopolis et Hiérapolis ont remplacé par leur Apollon, et que les indigènes ont souvent confondu avec le nouveau dieu. Il présente comme Kisaloudenos les deux types extrêmes du dieu cavalier et de l'Apollon Hélios hellénisé, pour ne point parler d'une série d'intermédiaires où sont réunis les attributs grecs d'Apollon et la bipenne barbare de Lairbenos. Le dieu cavalier, qui ne saurait dériver des types helléniques, est évidemment une forme originale du culte indigène. Au contraire, l'archer dressé devant le serpent ne peut être que l'Apollon grec. Or, le dieu apparaît souvent sur les monnaies en buste d'Hélios, et il est appelé Hélios sur beaucoup d'inscriptions. Hélios semble avoir aidé le passage d'Apollon à Lairbenos et bien exprimé le type mixte issu des deux. Le dieu qu'apportaient les Grecs n'était pourtant point essentiellement solaire : c'était l'Apollon Archegétes, chargé de tous les attributs des Apollons de Grèce. Il y a donc les plus grandes chances pour que la conception d'Hélios soit issue plutôt du dieu Lairbenos[2]. Ce caractère solaire s'accorde bien avec un autre que nous lui connaissons, celui de dieu de la fécondité[3]. Lairbenos doit avoir exprimé comme Attis la force émanée du soleil, qui fait germer et croître les récoltes.

Il se rapproche par là de la Grande Mère, bien connue comme

[1] Lairbenos et Lyermenos sont les deux formes les plus fréquentes du nom qui est sans doute un ethnique lui aussi, bien qu'on n'ait pas retrouvé de nom de lieu qui lui corresponde. Cf. en général Roscher, *Lexikon*, s. v. Lairbenos.

Sur son culte dans la région de Dionysopolis, cf. Hogarth, *J. of Hell. Stud.*, 1887 (VIII), p. 376, et Ramsay, 1889 (X), p. 216. Sur son culte à Hiérapolis, cf. Weber, *Philologus*, 1910 (69), p. 178 et suiv. Voir aussi les monnaies des deux villes, in *Greek Coins of Brit. Mus. Phrygia*.

[2] Elle trouvait évidemment un accueil favorable chez les Grecs, habitués très anciennement à rapprocher Hélios et Apollon. Mais nous ne croyons pas que ce soit Apollon qui ait introduit Hélios.

[3] Cf. Imhoof-Blumer, *Griech. Münzen*, 215, 697. — Voir aussi Weber, *art. cit.*, p. 191-193.

déesse de la fécondité, et les deux cultes sont sans doute apparentés. Le fait est certain pour d'autres dieux anatoliens, tels que le dieu cavalier qui figure sur une stèle votive, sous le nom d'Apollon Tarsios, à côté d'une Mêter Tarsênè[1]. Nous trouvons sur quelques inscriptions Apollon Lyermenos uni à Mêter Lêto[2]. Kisaloudenos ne paraît point entrer dans un rapport semblable[3]. Mais les deux cultes, même s'ils ne sont pas formellement unis, doivent présenter des affinités; et comme Cybèle est souveraine du ciel en même temps que de la terre, le dieu anatolien joint à son caractère ouranien et solaire des attributs chthoniens. C'en est un que de présider à la croissance des plantes. La protection des tombes en est un autre, et nous avons la preuve que le dieu s'en chargeait aussi bien que la déesse, même le dieu grec de Claros[4].

La mythologie grecque n'avait qu'un dieu masculin pour exprimer à la fois cette puissance fécondante et cette souveraineté sur les morts : Pluton. Nous voyons précisément que les Grecs ont appelé Ploutonia, en Anatolie, des antres auxquels était certainement attaché le culte de Cybèle : le plus connu est celui d'Hiérapolis, sur lequel s'était installé le temple d'Apollon, et où les premiers apôtres voulurent encore exorciser le diable. L'imagination hellénique avait en effet transformé en monstre Echidna la divinité tellurique qui l'habitait, et la présence d'Apollon au-dessus de la grotte symbolisait une nouvelle Pythoctonie[5]. Mais avant l'arrivée des colons grecs, Lair-

[1] Schweitzer, *Herakles*, p. 33, n. 2, et fig. 6. Ex-voto d'un Méonien (Ἄδμητος Ἀττάλου Μαίων).

[2] Ramsay, *Cities and Bishoprics*, I, 146, n° 34.

[3] Artémis doit figurer dans le temple comme parèdre ordinaire de son frère Apollon.

[4] Cf. Picard, *Éphèse et Claros*, p. 391. Il n'est guère de dieu en Anatolie qui ne défende les morts contre la τυμβωρυχία; c'est une des fonctions du Θεὸς Σώζων. On trouve invoqué dans les épitaphes phrygiennes un Ζεὺς Βροντῶν. Ramsay a essayé de démontrer qu'en Phrygie la construction d'un tombeau est un acte de piété envers la divinité, qui se trouve ainsi intéressée à son intégrité. *J. of Hell. Stud.*, 1884 (V), p. 255 et suiv.

[5] Sur le Ploutonion d'Hiérapolis, cf. Strabon, XIII, 629-630, et Weber,

benos était peut-être déjà honoré près de la demeure souterraine de la Mère : Apollon n'aurait fait que le remplacer dans son sanctuaire, en prenant vis-à-vis de la déesse, transformée en monstre, l'attitude que lui imposait la tradition delphique. On a remarqué, en tout cas, que le triomphe du Pythoctone avait été illusoire, puisque longtemps après c'est encore contre les sortilèges de l'antre « infernal » que l'apôtre Philippe déploie son éloquence[1]. Il y avait à Acharaka, entre Tralles et Nysa, un autre Ploutonion (ou Χαρώνιον), où les malades, comme à Hiérapolis, venaient demander la guérison à des songes prophétiques. Une inscription voisine nous apprend que Korè et Pluton étaient les dieux du pays, θεοὶ πατρῷοι[2]. Or, l'endroit étant resté barbare, les noms des dieux grecs n'ont pu sans doute s'introduire que comme équivalents de dieux indigènes : n'y avait-il pas là un couple de dieux chthoniens, tels que Cybèle-Attis ou si l'on veut Cybèle-Lairbenos ?

Pour revenir à Kisaloudenos, on peut admettre que le syncrétisme solaire s'est introduit dans son hiéron de Smyrne par le dehors : que le type d'Apollon-Hélios est le produit d'une évolution naturelle de la religion grecque, habituée très anciennement à rapprocher les deux dieux[3] ; et que la réflexion théologique a suffi pour concevoir une divinité commandant, par la force solaire, aux puissances souterraines, Hélios-Pluton. Il nous paraît pourtant légitime de croire que le

art. cit., où l'on trouvera cités le récit du philosophe Damascios (p. 184) et le passage des Actes apocryphes de Philippe (p. 201).

[1] *Acta Philippi*, in Weber, *Ibid.*

[2] Cf. Strabon, XIV, 1, 44, et Bouché-Leclercq, *Hist. de la Divination*, II, 373.

L'inscription : ὁ δῆμος ὁ Σολοέων Κόρῃ καὶ Πλούτωνι θεοῖς πατρῴοις ἀνέθηκεν est citée dans Roscher, *Lex.* s. v. Hades, 1788.

[3] Cf. Gruppe, *Griech. Mythol.*, II, 1241. L'auteur explique le culte tardif d'Apollon-Hélios par la réapparition d'une vieille tradition : il écarte les exemples de syncrétisme offerts par les cultes barbares tels que les nôtres (note 5).

dieu barbare Kisaloudenos a exercé une influence directe dans le sanctuaire qui lui était formellement voué; et autant que nous pouvons nous représenter sa nature, cette influence devait précisément agir dans le sens où elle se révèle : un rapprochement des extrêmes, dieux du ciel et dieux infernaux, autour du dieu solaire tout-puissant.

Il nous reste à tenter de restituer le type cavalier de Kisaloudenos; c'est la tâche la plus facile. Il devait, sur notre bas-relief, tenir dans la main l'arme ordinaire des Apollons cavaliers, la double hache mystérieuse. Lairbenos la porte, chaque fois qu'il est à cheval[1]. Elle alterne, avec une sorte de massue, dans les mains du Θεὸς Σώζων. Elle est brandie par l'Apollon Tarsios, compagnon de la Mère[2], par l'Apollon Bozenos dont elle est même au besoin le substitut[3]. On discute toujours sur ses origines et sa signification. Son rôle dans la religion crétoise est encore mal éclairci : on ne sait si elle fut l'attribut de la déesse, ou seulement du dieu mâle et de ses prêtresses[4]. En Asie Mineure, on la trouve portée, avec le foudre, par les dieux de Labranda et de Dolichè, et jusque par les légendaires Amazones. Elle fut même le symbole du pouvoir dans la dynastie des Héraclides méoniens[5], si bien qu'il faut admettre qu'elle ne garda pas, ou qu'elle étendit sa signification primitive. Cependant elle apparaît avec une régularité frappante à travers la longue série des bas-reliefs anatoliens, dans les mains du jeune dieu qui, debout ou à cheval, figure près de la déesse-mère dans une attitude subordonnée : le même dieu

[1] Cf. une série de monnaies, in *Greek Coins of Brit. Mus. Phrygia*, Hiérapolis.

[2] Cf. supra.

[3] *Musées de Berlin : Beschreib. der antik. Skulpturen*, n° 680. La bipenne seule sur un ex-voto au même dieu, *Ibid.*, n° 681.

[4] Cf., en sens contraire, Glotz, *Civil. Eg.*, p. 270 et Miss Waites, in *Amer. J. of Arch.*, 1923, p. 30 et suiv.

[5] Une légende, racontée par Plutarque, *Quaest.*, 45, expliquait comment la double hache, conquise par Héraclès sur les Amazones, avait été léguée par le vainqueur à ses héritiers, les rois de Lydie, et finalement transmise au Zeus de Labranda, en Carie, dont le nom avait retenu l'étymologie.

qui la suit, debout et plus petit qu'elle, dans le bas-relief hittite de la procession des dieux[1], se retrouve, à cheval, coiffé de la couronne radiée, mais toujours plus petit et s'avançant vers elle, toujours aussi armé de la bipenne, sur une peinture orientale de Pompéi[2] (fig. 3) :



FIG. 3. — PEINTURE DE POMPÉI (d'après B. Schweitzer, *Héraklès*)

la couronne de rayons, attribut fréquent du θεὸς Σώζων, insiste ici sur son caractère de dieu lumineux, et en particulier de dieu solaire, en face de la déesse que surmonte le croissant lunaire. La stèle d'Ouchak ne présente certainement pas sans intention le dieu, à cheval, accompagné d'un aigle, au-dessus de la Mère debout entre ses lions, et séparé d'elle par une « sorte d'abside » qui doit figurer la voûte céleste[3].

Ces représentations confirment pleinement ce qu'on pouvait déduire de l'étude particulière de Lairbenos ou de Kisaloudenos. Le dieu-

[1] Cf. Garstang, *The Land of the Hittites*, p. 214, pl. VI : bas-relief de Boghaz-Keui.

[2] Schweitzer, *op. cit.*, p. 33, fig. 5. La déesse porte à la fois les attributs d'Isis (le cistre), de Sélèné (croissant), de Tyché (corne d'abondance) et de Nikè (ailes et globe sous le pied). Le fond est semé de dessins réguliers qui représentent peut-être les étoiles. La composition est donc dominée par des idées astrales.

[3] Cf. Cumont, *Rev. Ét. Anc.*, 1906, p. 281.

suivant peut, avec le temps et selon les circonstances, s'être rendu presque indépendant ; la double hache qu'il conserve doit continuer de symboliser sa puissance de dieu ouranien, peut-être la foudre elle-même qui en est la manifestation sensible. Nous ne croyons pas qu'Apollon Kisaloudenos, sur l'ex-voto, ait porté la couronne radiée, symbole un peu abstrait répandu par l'art grec avec le nom d'Hélios : car justement ce nom ne lui est point donné ; mais nous n'hésitons pas



Fig. 4. — Apollon cavalier de Smyrne.

à lui rendre la bipenne et à l'imaginer, en somme, tel que l'Apollon cavalier trouvé précisément à Smyrne (fig. 4)[1]. Il était naturel qu'il se présentât sous cet aspect, et non comme un Apollon grec, sur l'ex-voto d'un Méonien. Les Méoniens étaient établis de très ancienne date en Anatolie ; il est bon de se souvenir aussi que, dès les premiers siècles de la colonisation grecque, leurs souverains avaient traité Apollon comme un dieu national. L'Apollonios qui dédia le bas-relief voulut peut-être simplement rappeler qu'il appartenait au district de Méonie ou même à la ville de Maeonia, seuls restes à l'époque romaine de

[1] D'après Benndorf, *Reisen in Lykien*, p. 125 et 153. Nous ne reproduisons pas la moitié inférieure du bas-relief, qui porte, au milieu de l'inscription dédicatoire, l'image d'un jeune homme entre deux animaux. On ne lit que le nom d'*Apollon*. Comme l'ex-voto est de Smyrne, il est possible qu'il se rapporte au culte de Kisaloudenos.

l'ancien royaume homérique[1]. Mais son insistance à antidater son ex-voto ferait aisément croire qu'il a cherché à évoquer l'ancienneté de sa race, en même temps que celle de son dieu.

On possède maintenant un certain nombre de représentations du dieu Kakasbos[2]. La plupart proviennent de Makri, l'ancienne Telmessos, petit port de la côte de Lycie, où l'on peut donc admettre que le culte est né : une ou deux ont été trouvées à Adalia (Attaleia), plus à l'est sur la même côte lycienne. Celle que nous publions a pu être découverte dans la région de Smyrne; mais il ne faudrait pas en conclure que le culte ait rayonné jusque-là. L'ex-voto put y être voué par un Lycien étranger au pays.

Sur tous les monuments jusqu'ici connus, le dieu est représenté à cheval[3], et toujours vêtu à peu près de même : courte tunique (qui

[1] Sur les Méoniens et les Grecs et les rapports des souverains lydiens avec les sanctuaires apolliniens (Crésus surtout), cf. Glotz, *Histoire grecque*, t. I, p. 264-270. Sous l'Empire romain, la Méonie n'est plus que le nom d'un territoire administratif autour de la haute vallée de l'Hermos. Rappelons que c'est aussi un Méonien qui dédie un bas-relief à Apollon Tarsios et à la Mèter Tarsènè, et que ce culte même paraît seulement méonien. Cf. Roscher, *Lex.*, s. v. Tarsios.

[2] On trouvera à l'article Kakasbos, in Roscher, *Lex.*, l'indication des premières trouvailles. Il faut y ajouter celles qu'a faites depuis lors l'École italienne d'Athènes, et qui sont publiées : dans les *Mon. Ant. dei Lincei*, 1915, p. 15-16 : bas-relief trouvé à Adalia; — l'*Annuario della R. Scuola Ital. in Atene*, III, p. 68-74 : dédicace à Kakas, de Makri; *Ibid.*, IV-V, p. 486; de Makri : deux bas-reliefs dédiés l'un à « Kakathibos », l'autre à Hèraklès, et trois sans inscription.

Il faut, peut-être, rapporter aussi à Kakasbos quelques autres représentations tout à fait analogues trouvées en Lycie, notamment celle d'Adalia. Cf. *Annuario*, III, p. 16.

[3] Il serait en effet le cavalier par excellence, si l'on admettait l'étymologie proposée par Lœwy, *Arch. Epigr. Mitteil.*, VII, p. 124, en note : le nom comprendrait la racine perse aspa = cheval; cf. les noms propres perses en *aspe* (Hypaspe) correspondant aux noms grecs en *ippe*. Il y a un exemple en Cappadoce, dans le nom du dieu Asbamaios, honoré comme Zeus près de Thyane, et qui fut sans doute à l'origine le patron de l'éle-

prend quelquefois l'apparence d'une cuirasse), manteau flottant sur les épaules, tantôt tête nue, tantôt coiffé d'une sorte de casque bas. Toujours aussi il brandit dans sa main libre un objet de forme allongée, où l'on doit reconnaître la massue, nettement visible sur notre bas-relief. On comprend que le dieu soit confondu sur l'un des ex-voto avec Hèraklès, dont il portait l'arme caractéristique[1]. La massue est son attribut comme la bipenne est celui des Apollons cavaliers ou du Θεὸς Σώζων d'Anatolie. Du reste, il y a sans doute entre l'une et l'autre une parenté de signification : sur un bas-relief trouvé aussi en Lycie[2], trois personnages debout, côte à côte, tiennent dans la main droite abaissée un « court bâton » qui peut s'appeler massue, cependant que deux d'entre eux élèvent dans l'autre main la double hache. La représentation a bien l'air d'avoir un sens religieux, et ce sont trois dieux qui nous présentent ainsi les symboles rapprochés de la massue et de la bipenne. Cette arme primitive n'est peut-être qu'un symbole de puissance, comme la double hache a dû quelquefois le devenir. Celle-ci cependant semble avoir été de préférence, même dans les monuments les plus récents, l'insigne du dieu de la foudre, ou d'un dieu du soleil. Il se pourrait que la massue ait eu la même valeur, qu'elle fût ici « un symbole solaire d'origine orientale, et que

vage des chevaux dans la Thyanite, où les Dioscures eurent aussi un culte important, continué plus tard par des saints jumeaux cavaliers. Cf. Grégoire, *Saints Jumeaux et dieux cavaliers*, p. 69.

Comparer aussi la déesse cavalière des Gaulois, Épona, dont le nom, selon S. Reinach, signifierait cheval (epo) et source (ona). Pour Kakasbos, l'étymologie est plus douteuse, car son nom se présente sous plusieurs formes, où la désinence asbos disparaît ou s'altère ; et puis, on n'a aucune preuve d'une influence iranienne en Lycie.

[1] M. Maiuri paraît penser qu'on donna à Kakasbos la massue d'Héraklès (*Annuario*, IV-V, p. 486 : « Prova di una tale identificazione (Kakasbos-Herakles) si deve quasi certamente vedere nella clava che appare in tutto questo gruppo di Telmessos e altrove). C'est bien plutôt, à notre avis, la présence de la massue dans la main de Kakasbos qui l'a fait identifier avec Hèraklès.

[2] Pace, *Annuario*, III, p. 71.

Kakasbos l'ait portée pour la même raison que le dieu solaire Héraklès[1] ».

On a pourtant d'autres fois voulu faire de ce dieu barbare un dieu chthonien. Un voyageur anglais avait vu à Makri un grand nombre de représentations du dieu cavalier, et sur l'une d'elles au moins « un arrangement héraldique de serpents... De ce symbole et du fait que les bas-reliefs proviennent des cimetières, conclut Hill, il est clair que Kakasbos est une divinité chthonienne[2] ». A vrai dire on ne peut rien conclure, sur la nature du dieu, du fait qu'on a trouvé ses effigies près des tombes, puisque c'est une coutume générale en Anatolie, nous l'avons vu, de faire de tous les dieux les gardiens de la sépulture, et parfois même de leur dédier le tombeau comme un ex-voto. Il suffit que le dieu invoqué ait été celui du mort, ou qu'en général il ait quelque rapport avec la vie d'outre-tombe : et ceci n'implique point qu'il soit chthonien[3]. Le serpent serait un argument plus fort, puisqu'on en fait le symbole même des cultes de la terre. Sur des monnaies lyciennes, le dieu cavalier armé de la massue, qui n'est point nommé, mais qui ressemble à Kakasbos, est parfois aussi accompagné d'un serpent[4]. Et surtout la gemme gnostique, où Drexler a restitué le nom de Kakasbeus, montre un aigle posé sur un serpent qui se dresse[5].

[1] Hill, *J. of Hell. Stud.*, XV (1895), p. 130. Le foudre ailé était l'insigne de Termessos, cité à l'intérieur de la Lycie. La Lycie est un pays volcanique, d'où certains archéologues font venir Héphaistos, et où les cultes du feu et de la lumière eurent une force particulière.

[2] Hill, *Ibid.*, p. 129. L'auteur n'essaie pas de concilier ses deux conclusions contradictoires.

[3] Les épitaphes lyciennes révèlent un souci tout particulier des sépultures : elles prévoient toute sorte de peines ou d'amendes pour ceux qui les violeraient ou en useraient indûment. Cf. Arkwright, *J. of Hell. Stud.*, XXXI (1911), p. 269 et suiv.

[4] Cf. *Greek Coins of Brit. Mus. Lycia*, monnaies d'Isinda, p. 223 et pl. XXXVI.

[5] *Arch. Epigr. Mitteil.*, XIII, p. 126. Nous n'avons trouvé de dessin

Mais à bien examiner les monnaies où le serpent apparaît aux pieds du cheval, on discerne qu'au moins sur l'une d'elles il l'attaque, plutôt qu'il ne l'accompagne. Quant au symbolisme de la gemme, si délicat qu'il soit de l'interpréter et d'en faire état pour définir Kakasbos, il paraît bien rapprocher l'aigle du serpent dans l'intention de marquer leur opposition et leur lutte, et exprimer celle-ci par le nom de Kakasbeus. Le dieu barbare doit avoir été employé à rendre sensible, par l'allégorie des deux animaux, la lutte de la lumière contre les ténèbres. Si l'on n'en garde que le sens religieux, il deviendra probable que Kakasbos était un dieu « ouranien ».

Le mieux est d'ailleurs de ne le faire entrer dans aucune catégorie abstraite. Car, à la différence du Θεὸς σώζων ou de l'ὅσιος δικαιὸς qui sont des dieux un peu vagues, et de contenu surtout moral, Kakasbos a un nom déterminé, qui résume sans doute une personnalité définie. Nous ignorons s'il n'était pas le héros d'un cycle d'aventures, comme Héraklès, et si sa massue ne lui servait point à exterminer des adversaires. Il revêt en tout cas sur plusieurs bas-reliefs le costume d'un guerrier [1]. Toutes les représentations que nous en avons sont singulièrement maladroites et grossières : c'est que le culte était barbare et n'attirait sans doute que les Lyciens les moins hellénisés.

Aussi, quoique si voisin par le type, et dans l'espace, du Θεὸς Σώζων qui est peut-être originaire de Pisidie [2], et du dieu au bonnet

de la gemme que dans Montfaucon, l'*Ant. expl.* II, pl. 173. Elle se trouve au Musée de Cassel, en Allemagne.

On avait lu, avant Drexler, κακὰ σβέσαις = mala exstinguas. Le revers porte une suite de lettres inintelligible. Sur cette catégorie de gemmes, cf. *Dict. Arch. Chrét.*, s. v. Abrasax. Il est possible que le petit dieu lycien ait été complètement transfiguré par un gnostique.

[1] Nous ne croyons pas qu'il ait été essentiellement dieu guerrier; un tel culte n'est pas vraisemblable dans un pays complètement pacifié. Et tous les monuments relatifs à Kakasbos paraissent appartenir au temps de l'Empire romain.

[2] Cf. Roscher, *Lex.*, s. v. Sozon. Quoi qu'on pense de l'étymologie du



phrygien radié d'Arycanda de Lycie[1], ne porte-t-il jamais la couronne de rayons qui lèverait tous les doutes sur sa nature solaire. Nous croyons pourtant qu'il était proche parent du Σώζων, et qu'il nous offre, de ce dieu indéterminé, la forme originale et définie qu'on lui cherchait justement.

Ainsi, en deux points différents de l'Anatolie, nous rencontrons deux dieux barbares qui sont l'un et l'autre cavaliers, et que nous croyons être tous les deux solaires. Ne serait-on pas tenté de conclure qu'ils sont cavaliers parce qu'ils sont solaires? Si nous soulevons la question, c'est parce que l'exemple de Kisaloudenos et de Kakasbos nous paraît propre à l'éclairer. Il est certain que presque tous les dieux cavaliers d'Asie Mineure, à l'époque gréco-romaine, où nous les connaissons, sont par nature solaires ou lunaires[2] ou, s'ils ne le sont pas, le deviennent par l'influence de leurs voisins grecs ou barbares. Le nom d'Hélios se répand, et la croyance se matérialise dans l'attribut de la couronne radiée. Or, il semble que l'art grec, par une évolution du type du char solaire, ou pour répondre symétriquement au type cavalier de Sélènè qu'il avait anciennement créé, soit arrivé à repré-

nom, qu'il soit une déformation du nom du dieu thraco-phrygien Sabazios (?) ou simplement la traduction de son rôle de sauveur, on doit constater qu'il se rencontre plus dans l'Anatolie méridionale que dans les autres provinces. A la différence du dieu cavalier de Lydie et de Phrygie que nous avons vu généralement lié à une déesse-mère, le dieu lycien-pisidien paraît indépendant. Il a pu y avoir une influence de l'un sur l'autre, et en certains endroits par exemple assimilation de Sôzon à Apollon (Λητοΐδης Σώζων). Mais il paraît légitime de distinguer les deux groupes; et l'alternance de la double hache et de la massue comme attribut de Σώζων pourrait s'expliquer par une contamination.

[1] *Greek Coins of Brit. Mus. Lycia*, Introd. LVIII, et p. 44-45, pl. X, 5. Le culte d'Hélios à Arycanda est attesté, d'autre part, à une époque beaucoup plus ancienne, par une *Scol. ad Pind. Ol.*, VII, 33. Sur les monnaies de Choma, autre ville de Lycie, le cavalier à la massue porte, au lieu de couronne radiée, le simple bonnet phrygien ou le casque. Cf. *Lycia*, p. 49, et pl. XI, 1 et 2.

[2] On sait que Men est souvent figuré en cavalier.

senter à son tour Hélios à cheval[1]. Du moins on connaît en Asie Mineure des statues d'Ἥλιος ἔφιππος[2]. Et, d'autre part, on a trouvé en Syrie, à Alexandrette, deux statuettes de bronze qui doivent représenter « un dieu équestre qui fait pendant à une déesse lunaire équestre[3] ». Les Syriens connaissaient sûrement un dieu solaire cavalier[4]. M Dussaud croyait pouvoir rattacher au moins celui d'Anatolie au type imaginé selon lui par les Grecs[5]. Or, on peut affirmer aujourd'hui que les représentations des dieux cavaliers anatoliens, même solaires, ne doivent rien à l'art grec, puisqu'un même dieu, sans cesser d'être solaire, perd en s'hellénisant son type de cavalier : ainsi Lairbenos, ou Kisaloudenos; et que tel autre, qui n'est point du tout hellénisé, et qui n'est pas formellement solaire, ne paraît jamais autrement qu'à cheval : ainsi Kakasbos.

L'art grec semble avoir répugné au contraire, sauf de rares exceptions, à admettre des dieux cavaliers. Et il y a une preuve curieuse qu'en particulier le soleil et la lune, pour l'imagination hellénique, n'allaient pas à cheval : deux textes byzantins en font une superstition du prophète Mahomet; et l'un, qui est une formule d'abjuration à l'usage des Musulmans convertis, la compte parmi les hérésies que ceux-ci doivent solennellement répudier[6]. Il est probable qu'elle n'était pas imputée ainsi tout à fait à tort, et que, si le Coran l'ignore, les Sémites, en général, la connaissaient : le dieu solaire syrien est

[1] Dussaud, *Notes de Mythol. syrienne,* dans *Rev. Arch.*, 1903, I, p. 369 et suiv. : le dieu solaire cavalier.

[2] Clermont-Ganneau, *Recueil d'Arch. or.,* t. V, p. 159.

[3] S. Reinach, *Divinités Équestres*, dans *Rev. Arch.*, 1902, I, p. 227-229.

[4] Heuzey, *C. R. Ac. Inscr.,* 1902, p. 197.

[5] Dussaud, *art. cit.,* p. 370 : « Le type d'Hélios cavalier est très répandu en Asie Mineure... A ce titre le motif est asiatique; mais les manifestations tardives que nous en connaissons paraissent avoir été créées sous l'influence de l'art grec. »

[6] Cf. Euthymius Zigabenus, dans Migne, *Patrol. gr.*, CXXX, 1348-1349, pour le premier texte. La formule d'abjuration est publiée par Montet, *Rev. Hist. des Relig.*, 1906, t. I, p. 152 (περὶ τοῦ ἡλίου καί τῆς σελήνης λέγων αὐτοὺς καβαλλαριούς εἶναι).

sans doute indigène. Mais il faut renoncer à faire dépendre des Grecs ni des Sémites le type non moins indigène du cavalier d'Asie Mineure, et même à établir en principe un rapport entre sa signification solaire et sa monture. Le cheval a pu être, dans des religions très primitives, consacré au soleil [1]; et, à l'époque gréco-romaine, l'influence religieuse sémitique, l'influence artistique grecque, ont peut-être contribué l'une et l'autre à fixer le type de dieux équestres, solaire et lunaire. Mais la plupart des dieux anatoliens vont à cheval parce que c'est ainsi que spontanément, en Asie Mineure comme en Thrace, les populations indigènes imaginent leurs divinités. Apollon devient cavalier sur les ex-voto thraces aussi bien que sur ceux d'Anatolie [2]. Il est d'ailleurs de plus en plus difficile de ramener les types du cavalier thrace et du cavalier anatolien à un archétype commun d'une race thraco-phrygienne, puisqu'un des dieux cavaliers les plus caractéristiques, le θεὸς Σώζων, ou, si l'on veut, Kakasbos, paraît bien être originaire d'un coin de l'Asie Mineure où l'influence phrygienne n'avait guère dû pénétrer. C'est peut-être une raison plus simple qui produit les deux groupes : « En Thrace et en Asie Mineure, écrit M. Perdrizet, pays de grandes plaines, fertiles en chevaux, les seigneurs allaient à cheval; on s'imaginait donc les dieux à cheval [3]. » Et en effet, en Thrace, le dieu cavalier est souvent un dieu chasseur, que les artistes représentent d'après les scènes de chasse dont les seigneurs donnent le spectacle [4]; en Cappadoce, il semble qu'un dieu patronait spéciale-

[1] Cf. Déchelette, *Rev. Arch.*, 1909, t. I, p. 323 : le cheval paraît être conçu, sur des plaques préhistoriques, comme un animal solaire, et sur quelques figurines italiques il porte un cavalier.

[2] Apollon semble avoir été adopté par les Thraces comme un dieu national, et comme tel presque toujours représenté à cheval. Cf. G. Seure, *R. É. A.*, 1912, trois articles, particulièrement p. 253.

[3] *Rev. Arch.*, 1904, I, p. 19.

[4] Cf. Seure, *art. cit.* Le dieu cavalier thrace ne se ramène pas toujours à ce type, et il a dû subir, au moins en ce qui concerne ses représentations, toute sorte d'influences. De même les types de dieux cavaliers d'Asie Mineure paraissent avoir été contaminés; et certains Apollons ca-

ment l'élevage des chevaux[1]. Notons pourtant les réserves qu'il faut faire même à cette explication, dans les deux cas que nous avons étudiés; pour les Apollons cavaliers de Lydie, et pour le dieu cavalier lycien, ni la chasse ni l'élevage des chevaux ne sont des raisons satisfaisantes. Peut-être le cheval leur est-il donné tout simplement comme signe conventionnel de leur supériorité divine[2].

Jean GAGÉ.

valiers ressemblent fort, l'arme exceptée, au type moyen que présentent les bas-reliefs dédiés à Kakasbos. Cf. notre fig. 4.

[1] Le dieu Asbamaios, déjà cité plus haut.

[2] Qu'il nous soit permis d'exprimer ici à M. Cumont toute notre reconnaissance pour les conseils et les indications précieuses dont il a aidé notre étude, après nous en avoir proposé le sujet.

NOTE SUR L'ITINÉRAIRE MARITIME DE ROME A ARLES

I

L'Itinéraire d'Antonin se compose de deux parties inégales : à l'itinéraire des provinces, longue description des routes de l'Empire, fait suite l'Itinéraire maritime. Ce dernier indique les distances qui séparent les diverses parties du monde romain, et les îles des côtes; il comprend en outre deux véritables périples, l'un d'Achaïe en Afrique par la Sicile, l'autre de Rome à Arles[1]. Ces deux textes énumèrent les ports rencontrés sur la route; mais dans l'Itinéraire de Rome à Arles les distances sont calculées en milles romains, tandis qu'elles le sont en stades dans tout le reste de l'Itinéraire maritime.

D'après M. Kubitschek[2] ces deux périples ont été, à une époque inconnue, réunis à l'Itinéraire d'Antonin. De plus M. Kubitschek a comparé l'Itinéraire de Rome à Arles à l'Itinéraire terrestre correspondant[3], et il a constaté que les deux parcours faisaient mention de nombreuses villes communes[4]. Par contre s'il y a quelque accord entre la Table de Peutinger et l'Itinéraire terrestre, on ne peut de même rapprocher l'Itinéraire maritime de Rome à Arles ni de la Table de Peutinger ni de l'Anonyme de Ravenne. C'est pour M. Ku-

[1] Itinerarium portuum vel positionum navium ab Urbe Arelato usque (p. 242 de l'éd. Parthey-Pinder; p. 497 de l'éd. Wesseling).

[2] *Real-Encyclopädie* de Pauly-Wissowa, art. Itinerarien (IX, 2, col. 2308-2363, et plus particulièrement col. 2344-2352).

[3] Via Aurelia. A Roma per Tusciam et Alpes Maritimas Arelatum usque (Parthey, p. 139; Wess., p. 289).

[4] Kubitschek. *Ibid.*, col. 2351-2352.

bitschek une présomption en faveur de l'hypothèse suivante : l'Itinéraire maritime de Rome à Arles serait un texte ajouté, et peut-être antérieur à l'Itinéraire d'Antonin, auquel il ressemble alors qu'il se distingue de deux documents plus récents[1].

Nous admettons facilement qu'il y ait eu addition : on s'expliquerait mal sans elle la présence dans l'Itinéraire d'Antonin de ce véritable guide de cabotage; et surtout l'indication des distances en milles romains au milieu d'un texte où les longueurs sont établies en stades trahit clairement une adjonction. Nous ne croyons pas, au contraire, que la comparaison avec l'Itinéraire terrestre d'abord, avec la Table de Peutinger et l'Anonyme de Ravenne ensuite, soit une méthode susceptible de préciser la date à laquelle a été rédigé l'Itinéraire de Rome à Arles.

Nous ne nous étonnons pas qu'il y ait des similitudes entre les parcours de Rome à Arles sur terre et sur mer : elles résultent de la géographie, et la nécessité pour la route de passer près de la mer suffit à en rendre compte. Quant à la Table de Peutinger, elle ne peut apporter dans le débat qu'une obscurité plus grande tant nous connaissons mal l'histoire de son texte[2]. Enfin l'Anonyme de Ravenne a écrit sans doute au VIIe siècle, plus de quatre cents ans après la composition des diverses parties de l'Itinéraire.

Pourtant M. Kubitschek a vu juste; l'étude du texte de l'Itinéraire maritime de Rome à Arles nous permettra de substituer une certitude à une hypothèse heureuse, mais gratuite.

II

L'Itinéraire maritime de Rome à Arles ne donne pas comme la Cosmographie de l'Anonyme de Ravenne une simple énumération. Il n'est pas non plus comme l'Itinéraire des provinces une liste des

[1] Kubitschek. *Real-Encyclopädie,* col. 2352.

[2] On admet souvent qu'à des éléments de l'époque d'Auguste ont été ajoutés des renseignements du IVe siècle.

stations avec les distances qui les séparent. Il est plutôt un guide sommaire[1] : on y trouve l'indication des fleuves susceptibles d'offrir un abri aux bateaux; et surtout trois termes spéciaux servent à apprécier la valeur des endroits mentionnés : portus, positio, plagia[2].

Un texte de Servius[3] permet de préciser le sens de ces mots : on appelle « portus » l'endroit où les navires peuvent passer l'hiver; c'est le véritable port. Une « statio » n'offre qu'un abri temporaire; une « statio male fida » peut s'appeler « plagia[4] ».

Nous croyons que « positio navium » a le sens de « statio ». Certes le terme usuel de toute la latinité est « statio[5] » et nous ne connaissons pas d'autre exemple de « positio » avec ce sens. Mais il est impossible de traduire autrement « positio[6] ». En effet, l'Itinéraire nous donne les expressions « portuum vel positionum navium[7] »

[1] Il est d'ailleurs impossible, en l'absence de renseignements précis, de déterminer sa nature exacte. Toutes les explications proposées sont de pures hypothèses.

[2] Il n'y a qu'une seule confusion. Aemines (Parthey, p. 248; Wess., p. 506) est qualifiée successivement de « positio » et de « portus ». Cette erreur, due évidemment à un copiste, ne saurait justifier une synonymie des deux mots.

[3] Servius, *Comm. in Verg. Aen.*, II, 23 : Statio est ubi ad tempus stant naves, portus ubi hiemant. Male fida aut minus fida propter periculum navium, quia statio est, quam plagiam dicunt : aut certe fida Graecis. Male hoc est « in nostram perniciem », ut Lucanus de syrtibus « sic male deseruit » : et hanc significationem raro invenimus. Sane « male fidus » non infidus, sed minus fidus intelligitur. « Male » enim minutionem habet, non negationem.

[4] Il est étonnant que Nice soit appelée « plagia », quand l'Itinéraire mentionne tant de « portus » sur la côte de Provence. Mais cela ne suffit pas à ruiner l'autorité du texte de Servius.

[5] Cf. Caesar, *De bello civili*, III, 8, « portum, stationes litoraque omnia ». Et *Cod. Théod.*, L. VII, tit. XVI, § 2. « Omnes stationes navium, portus, litora ».

[6] C'est l'avis de Wesseling (p. 497).

[7] Dans le titre même de l'Itinéraire de Rome à Arles (Parthey, p. 242; Wess., p. 497).

et « fluvius habet positionem[1] ». De la première résulte qu'une « positio » désigne un endroit de même nature que « portus »; de la seconde qu'il peut y avoir « positio » en dehors de tout endroit habité, grâce aux seules conditions géographiques. C'est là un cas où Servius aurait employé « statio ».

Notons enfin que le mot « positio » n'est pas le seul que nous trouvions dans l'Itinéraire d'Antonin pour remplacer « statio ». Dans l'Itinéraire des Provinces, au chapitre de la Sicile[2], nous trouvons la mention de plusieurs « loca maritima » qualifiés de « plagia » et de « refugium ». « Refugium » a sûrement aussi le sens de « statio » tel que le donne Servius. On peut penser qu'au terme général et littéraire « statio » les auteurs d'itinéraires préféraient des mots qui étaient peut-être plus techniques, « refugium », « positio ».

III

L'Itinéraire maritime de Rome à Arles qualifie en particulier de « positiones » les localités situées entre le port d'Auguste à l'embouchure du Tibre et la région du Monte-Argentario. Rutilius Namatianus, qui écrivit au début du v[e] siècle, nous a justement laissé une poétique description de cette côte.

Pyrgos, qui avait été un petit « oppidum », est devenu une grande « villa[3] ». De Graviscae il caractérise la désolation : « Puis nous apercevons les ruines dispersées de Graviscae; l'air empesté des marais y règne souvent pendant l'été. Mais les environs boisés verdoient d'épais bouquets d'arbres, et l'ombre des pins ondule dans les dernières vagues[4]. »

[1] Par exemple l'Alminia et l'Alma (Parthey, p. 244; Wess., p. 500).
[2] Ab Agrigento per maritima loca Syracusis (Parthey, p. 44; Wess., pp. 95-96).
[3] Rut. Nam., I, 223-224.
[4] Rut. Nam., I, 281-284.

Inde Graviscarum fastigia rara videmus
  Quas premit aestivae saepe paludis odor.
Sed nemorosa viret densis vicinia lucis,
  Pineaque extremis fluctuat umbra fretis.

Pyrgos et Graviscae pouvaient bien être au ve siècle des abris temporaires pour les navires, certainement pas de vrais ports. Dans toute cette région Rutilius ne signale qu'un seul port, Centumcellae, l'actuelle Civita-Vecchia : « Un fort vent du sud nous fait dériver vers Centumcellae. Mes bateaux s'arrêtent dans ce port tranquille. C'est comme un amphithéâtre maritime entouré de jetées; une île artificielle en abrite les entrées étroites. Deux tours s'élèvent de chaque côté du double canal, passages resserrés qui s'ouvrent entre les jetées latérales. Mais il n'a pas suffi d'élever des chantiers autour de ce port découvert pour que, même dans ce refuge, le vent vagabond n'agite pas les vaisseaux : on a amené jusqu'au milieu des maisons les eaux immobiles d'un bassin intérieur qui ne connaît pas les caprices du vent; ainsi au long des côtes de l'Eubée, bras de mer paresseux, se reposent les flots captifs d'un double golfe[1]. »

Mais l'Itinéraire qualifie Centumcellae de « positio[2] ». Nous en concluons que l'Itinéraire de Rome à Arles est antérieur au poème de Rutilius et a été composé à une époque où Centumcellae n'était qu'une « villa » voisine de la mer, en un endroit où le rivage offrait un abri.

Or il existe une lettre où Pline le Jeune raconte en détail la construction du port :

« César m'a appelé en son conseil en un endroit nommé Centum-

[1] Rut. Nam., I, 237-248.

Ad Centumcellas forti deflexinus austro :
  Tranquilla puppes in statione sedent.
Molibus aequoreum concluditur amphitheatrum,
  Angustosque aditus insula facta tegit.
Attollit geminas turres bifidoque meatu
  Faucibus artatis pandit utrumque latus.
Nec posuisse satis laxo navalia portu,
  Ne vaga vel tutas ventilet aura rates :
Interior medias sinus invitatus in aedes
  Instabilem fixis aera nescit aquis;
Qualis in Euboicis captiva natatibus unda
  Sustinet alterno bracchia lenta sinu.

[2] Parthey, p. 243; Wess., p. 498.

cellae... L'endroit même était très agréable. La villa qui est fort belle est entourée de campagnes verdoyantes; elle domine le rivage : c'est là, dans le golfe, que précisément on fait le port. La jetée de gauche est bâtie en très solide appareil; celle de droite est en construction. A l'entrée du port surgit une île : elle doit arrêter les vagues poussées par le vent, les briser, et offrir de chaque côté un passage sûr aux navires. Mais elle s'élève grâce à un procédé bien curieux. Un gros bateau apporte d'énormes rochers : là, jetés les uns sur les autres, ils s'immobilisent par leur seule masse, et peu à peu ils construisent une sorte de digue. Déjà la croupe de pierre émerge visiblement. Les flots qui s'y heurtent sont détournés et rejetés vers le large. Il s'y fait un grand bruit, et la mer écume à l'entour. Puis aux rochers on superpose des murailles : elles imitent une île qui croîtrait avec le temps. Ce port s'appellera aussi du nom de son fondateur [1], et il sera du plus grand secours. En effet, ce refuge servira pour une immense étendue de côte qui est privée de port [2]. »

[1] En fait nous n'avons pas de texte où Centumcellae s'appelle Portus Trajani. Il est possible pourtant qu'il faille situer à Centumcellae, en dépit de l'erreur grossière commise alors par le géographe, le « Τραιανὸς λιμήν » de Ptolémée (III, 1, 4). En tout cas les coordonnées de ce lieu fournies par Ptolémée ne correspondent à aucun emplacement ancien du port. Cette correction est admise en particulier par Desjardins, *Introduction historique à la table de Peutinger*, p. 97; et par Forbiger, *Handbuch der alten Geographie der Europa*, 2e éd., p. 429.

[2] Pline le Jeune, *Lettres*, VI, 31 (les deux premières lignes et la fin de la lettre) :

Evocatus in consilium a Caesare nostro ad Centumcellas (hoc loco nomen) ... Locus ipse perjucundus fuit. Villa pulcherrima cingitur viridissimis agris : imminet litori, cujus in sinu fit cum maxime portus. Hujus sinistrum bracchium firmissimo opere munitum est; dextrum elaboratur. In ore portus insula adsurgit, quae illatum vento mare objacens frangat, tutumque ab utroque latere decursum navibus praestet. Adsurgit autem arte visenda. Ingentia saxa latissima navis provehit : contra, haec alia super alia dejecta ipso pondere manent, ac sensim quodam velut aggere construuntur. Eminet jam et apparet saxeum dorsum impactosque fluctus in immensum elidit et tollit. Vastus illic fragor, canumque circa mare. Saxis deinde pilae adjiciuntur, quae procedenti tempore enatam insulam

A l'époque où écrivait Pline le port de Centumcellae était en construction. L'Itinéraire maritime de Rome à Arles est donc antérieur à la lettre de Pline.

Ce texte fait partie du VIe livre des Lettres. Or il est établi que les lettres ne sont pas rangées exactement dans l'ordre chonologique[1]; et le fait qu'on a pu dater de 106-107 certains morceaux du VIe livre[2] n'implique pas qu'en particulier la lettre 31 soit de cette époque[3].

Cette lettre mentionne deux événements qui peuvent permettre de la dater : la guerre de Dacie et le retour de Trajan; la construction du port de Centumcellae. Mais, comme il y a eu deux expéditions contre les Daces, nous ne pouvons pas dire tout de suite de laquelle il est question. Force nous est donc de préciser l'époque à laquelle a été fait le port[4].

Deux monnaies de Trajan, l'une postérieure à 103 et antérieure à 112, l'autre postérieure à 112[5] rapportent la construction d'un port. S'il s'agissait de Centumcellae il faudrait admettre comme date les environs de 112. Mais à cette époque Trajan était depuis longtemps revenu de la seconde guerre de Dacie, et nous imaginons mal que les travaux aient duré si longtemps après la lettre de Pline

imitentur. Habebit hic portus etiam nomen auctoris, eritque vel maxime salutaris. Nam per longissimum spatium litus importuosum hoc receptaculo utetur.

[1] Cf. Schanz, *Geschichte der römischen Litteratur*, in *Handbuch der Klassichen Allerthumswissenschaft* par Iwan von Müller VIII, 2, p. 273, (2e édition).

[2] Pline; *Lettres*, VI, 10.

[3] C'est Mommsen (*Hermes*, III, p. 49) qui place en 106-107 la lettre 31, admettant qu'il s'agit de la seconde guerre de Dacie.

[4] Mommsen (*ibid.*) croit qu'il s'agit dans VI, 31, du port du Tibre; cette interprétation ne résiste pas à la seule lecture du texte. C'est bien à Centumcellae, « villa » de l'empereur qu'on faisait le port; voir plus haut ce texte que nous citons.

[5] Cf. Cohen, Trajan, n°s 365 et 366. Au n° 365, Trajan est « cos V » (103); au n° 366, il est « cos VI » (112). Ces deux bronzes représentent un port sans aucune indication permettant d'identifier le lieu en dehors des textes.

qui nous les montre vivement conduits et plus qu'à demi exécutés. D'autre part la construction du port de Trajan à l'embouchure du Tibre était une œuvre autrement importante et beaucoup plus digne d'être rappelée par les monnaies. C'est de ce port, non de celui de Centumcellae, que les deux bronzes rappellent l'établissement.

On a trouvé autrefois à Civita-Vecchia, dans la partie ancienne de la ville, deux inscriptions sur des tuyaux de plomb :

IMP · CAESARIS NERVAE TRAIANI AVG · GERM ·
SVB CVRA HEB*ri* AVG · LIB · PR · C · LVCILIVS PYLADES FEC ·

*imp.*CAESARIS · NERVAE · TRAIANI · AVG · GERM · DACICI
sub· CVRA · HEBRI · AVG · LIB · PR · TVENDVS · SER · FEC[1]

Il est permis de rapporter, comme le fait l'éditeur du Corpus, ces deux inscriptions à la construction du port. Or Trajan, qui portait le nom de Germanicus depuis la fin de 97, n'a été appelé Dacicus qu'à la fin de 102. Nous pouvons admettre que ces deux textes remontent l'un et l'autre aux environs de l'an 102. Deux années avant, dans son Panégyrique, Pline écrivait au sujet de l'empereur : « Portus patefecit, itinera terris, litoribus mare, litora mari reddidit[2]. » Il est impossible de voir dans cette phrase une allusion au port du Tibre, qui est postérieur de plus de dix ans[3]; par contre la transformation en « portus » de la « positio » de Centumcellae peut bien être indiquée par « portus patefecit »; de même la date du Panégyrique s'accorde avec celles des deux inscriptions précédentes. Comme la seconde guerre de Dacie a duré au moins jusqu'en 106[4], il faudrait, si la lettre de Pline s'y rapportait, admettre que des travaux commencés avant 102, peut-être même avant la fin du Ier siècle, étaient encore

[1] *C. I. L.*, XI, 3548.
[2] *Panégyrique de Trajan*, 29.
[3] C'était l'opinion de Nibby (Analisi, III, p. 615). Desjardins (*Explication historique de la table de Peutinger*, p. 97) établit clairement le contraire.
[4] Cf. Mommsen dans le commentaire à *C. I. L.*, III, 550.

en cours en 106-107. Certes la présence de l'empereur explique sans doute la fièvre d'activité racontée par Pline; on peut pourtant croire qu'il a fallu moins de quatre à six ans pour construire une jetée et la moitié d'une autre. Par contre, s'il s'agit de la première guerre de Dacie, tous les textes s'accordent, Panégyrique, inscriptions, lettre. Le Panégyrique marque probablement le commencement des travaux en 100, ou un peu avant; la plus ancienne des inscriptions se place avant le retour de la première guerre de Dacie; l'autre inscription est postérieure à la fin de 102. Quant à la lettre, elle est de la fin de 102 ou du commencement de 103[1].

En résumé, on ne peut plus parler dès le début du second siècle de la « positio » de Centumcellae. A cette époque, peut-être avant, puisque Trajan est appelé Germanicus depuis octobre ou novembre 97, des travaux ont commencé en vue de la création d'un port. L'Itinéraire maritime de Rome à Arles est donc sûrement antérieur à la fin du Ier siècle de notre ère.

Ainsi cet Itinéraire, qui se distingue extérieurement par sa forme, est sensiblement plus ancien que les autres textes de l'Itinéraire d'Antonin. S'il est vrai, comme on l'admet d'ordinaire, que l'Itinéraire d'Antonin ait été composé au IVe siècle avec des documents de la fin du second, il est possible que ce soit lors de cette composition qu'on ait recopié aussi l'Itinéraire maritime de Rome à Arles[2].

[1] Cette date, sensiblement antérieure à celles d'autres lettres du sixième livre (qui sont de 106--107), apporte une confirmation de détail aux idées actuellement admises sur la composition des livres de lettres de Pline. Plus qu'à la suite chronologique, Pline a tenu à la variété et à l'agrément. Cf. Asbach, *Chronologie von Plinius Briefen. Rheinischer Museum für Philologie*, 1881, p. 49; et Hermann Peter, *Der Brief in der römischen Litteratur* (Leipzig, 1903), pp. 101-124.

[2] Aucune trace de cette addition ne peut être relevée dans les nombreux manuscrits de l'Itinéraire. Cf. Parthey, Praefatio, p. IX. Dans quelques manuscrits manque tout l'Itinéraire maritime, mais jamais seulement l'Itinéraire de Rome à Arles.

IV

Un indice permet d'ajouter à ce « terminus ante quem » un « terminus post quem ».

Le premier port signalé par l'Itinéraire de Rome à Arles est « Portus Augusti ». Or nous connaissons assez bien l'histoire du port de Rome. Le port de la rive droite du Tibre, projeté par César, n'a été construit que sous Claude[1]. Il existait en 46. Mais le nom de « Portus Augusti » n'apparaît que sous Néron, après 56[2]. L'idée a été émise[3] que c'était avec l'intention de créer une ambiguité dont il aurait profité que Néron a donné au « Portus Claudii » le nom de « Portus Augusti ». C'est une hypothèse acceptable. De toute façon, c'est seulement vers le milieu du Ier siècle qu'il peut être question de « Portus Augusti », et sans doute après 56.

L'Itinéraire maritime de Rome à Arles a donc été écrit entre le début du principat de Néron et le début de celui de Trajan, dans la seconde moitié du Ier siècle de notre ère, un siècle au moins avant les textes qui composent l'Itinéraire d'Antonin.

V

L'Itinéraire maritime de Rome à Arles a été fréquemment utilisé pour résoudre des questions de géographie ancienne. De ces questions, les unes — de nombreuses localisations — sont indifférentes à l'âge du document; d'autres doivent être reprises : telles sont la création du port de Pise et l'utilisation des Fosses Mariennes.

[1] Cf. Desjardins, *Introduction historique à la Table de Peutinger*, pp. 94-95. Tous les textes anciens y sont cités. Voir surtout *C. I. L.*, XIV, 85.

[2] Cf. Cohen, Néron, nos 91-98 : une série de grands bronzes où se trouve le nom de « Portus Augusti ». Leur frappe rappelle sans doute quelque construction de Néron dans le port. L'empereur est appelé « Nero Claudius Caesar Aug. Germ. », ce qui indique le début du règne. La mention de « pater patriae » nous place dans les environs de 56.

[3] Cf. Nissen, *Italische Landeskunde. Die Städte*, II, p. 568.

L'Itinéraire de Rome à Arles nous donne :

A Vadis portu Pisano mpm XVIII

A portu Pisano Pisis, fluvius mpm VIIII[1]

Il faut donc distinguer le « Portus Pisanus » et la ville de Pise, séparés l'un de l'autre par neuf milles. Ou plutôt le « Portus Pisanus » par sa seule existence prouve qu'à cette époque l'Arno n'était pas navigable ; et la ligne « a portu Pisano Pisis, fluvius mpm VIIII » doit s'entendre qu'il y a neuf milles entre l'embouchure du fleuve et le port[2]. Nous savons d'une manière à peu près sûre que l'embouchure de l'Arno était voisine alors de San-Piero-a-Grado[3]. En se tenant au seul Itinéraire, le « Portus Pisanus » aurait donc été voisin de l'actuelle Livourne.

Nous savons par Rutilius ce qu'était ce port trois siècles plus tard :

« De là nous gagnons Triturrita : c'est le nom d'une « villa », presque une île, au milieu des eaux qu'elle rejette au loin. Elle s'avance en effet dans la mer sur un entassement artificiel de rochers. Et celui qui a bâti la maison en a d'abord établi le sol. J'ai été stupéfait du port voisin où Pise gagne sa renommée par son riche commerce maritime. Endroit d'un singulier aspect. Battu librement par la mer, le rivage nu s'ouvre en même temps à tous les vents. Aucun refuge n'est protégé par de sûres jetées, capables d'arrêter les vents menaçants. Mais de grandes algues y tendent leur profond réseau,

[1] Parthey, p. 245. Wess., p. 501.

[2] Cf. Parthey, p. 246. Wess., p. 503. Une expression analogue : « A portu Maurici Tavia, fluvius mpm XII ». C'est le nom du fleuve qui a été remplacé par « Pisis », parce qu'il serait absurde de qualifier Pise de « fluvius ».

[3] Cf. Strabon (V, 2, 5) qui indique 20 stades entre Pise et la mer, soit à peu près 3 km. 700. D'autre part une légende — à la vérité tardive — veut que saint Pierre ait été jeté à la côte en cet endroit par la tempête, alors qu'il se rendait en Italie. Enfin le nom de San-Piero-a-Grado fait songer au latin « gradus », nom de beaucoup de localités situés à l'embouchure d'un fleuve.

dont le léger contact ne peut endommager les navires. Et pourtant, tout en cédant, elles enchaînent la furie des flots et ne laissent pas rouler du large une grande masse d'eau[1]. »

Le voisinage de Triturrita, qui ne pouvait être qu'auprès de l'emplacement actuel de Livourne[2], montre que l'Itinéraire nous renseigne exactement sur le port de Pise[3]. C'est ce port qui a servi pendant tout le moyen âge, non sans être souvent modifié[4].

[1] Rut. Nam., I, 527-540.

Inde Triturritam petimus : sic villa vocatur,
Quae late expulsis insula paene fretis.
Namque manu junctis praedit in aequora saxis,
Quique domum posuit, condidit ante solum.
Contiguum stupui portum, quem fama frequentat
Pisarum emporio divitiisque maris.
Mira loci facies. Pelago pulsantur aperto
Inque omnes ventos litora nuda patent :
Non ullus tegitur per bracchia tuta recessus,
Aeolias possit qui prohibere minas :
Sed procera suo praetexitur alga profundo,
Molliter offensae non nocitura rati;
Et tamen insanas cedendo interligat undas,
Nec sinit ex alto grande volumen agi.

[2] Le texte de Rutilius est assez net pour qu'il soit impossible de situer Triturrita à l'intérieur des terres, comme le fait expressément, avec une carte, K. Miller (*Itineraria Romana*. Stuttgart, 1916, col. 240-242).

La table de Peutinger, obscure à cette place, donne pourtant pour Triturrita une distance de Pise qui concorde avec celle de l'Itinéraire et se rapporte aux environs de Livourne. Cf. Desjardins, *op. cit.*, p. 102.

[3] Le texte de Rutilius commande de placer « Portus Pisanus » auprès de Triturrita, et non comme le fait K. Miller (*loc. cit.*) à San-Piero-a-Grado avec cette seule raison que l'embouchure de l'Arno s'y trouvait autrefois.

[4] Au ve siècle ce n'était guère qu'un abri naturel. Il resta en usage, et des textes nous le montrent servant pendant tout le haut moyen âge. Cf. Desjardins (*op. cit.*, pp. 102-103). Un bas-relief conservé à Pise, au Campo-Santo (n° XXXI), en donne une représentation qui peut être du XIIe siècle.

C'est donc à l'emplacement du port antique que se trouvait le port du moyen âge. La position de ce dernier est caractérisée par divers textes : il était distinct de l'embouchure de l'Arno, et voisin de Livourne (texte de 1015) :

« De quibusdam terris in finibus Portus Pisani prope Livorno posi-

Le « Portus Pisannus » n'est mentionné dans les textes anciens que deux fois, par l'Itinéraire et par Rutilius. Mais, étant donné la proximité des deux endroits, on peut admettre que la mention de Triturrita équivaut à celle du port. Il reste que la plus ancienne indication du « Portus Pisanus » est celle de l'Itinéraire [1].

Nous savons que Pise était depuis longtemps une ville maritime : depuis le IIIe siècle avant notre ère, elle fait figure de port [2]. Or non seulement aucun texte antérieur à l'Itinéraire ne distingue Pise de son port, mais plusieurs [3] en parlent comme d'un port. Pise n'aurait-elle pas été elle-même son propre port?

On a prétendu [4] que, dans tous les textes où Pise joue le rôle d'un port, il s'agissait non pas de la ville de Pise, mais du « Portus Pisanus ». Sans doute il est dangereux de raisonner sur des absences, et de conclure du silence des textes à l'inexistence du port. Pourtant nous notons que les auteurs qui font de Pise un port sont, par ordre chronologique, Polybe, Cicéron, Tite-Live; encore ce dernier a-t-il utilisé des sources plus anciennes. Tous trois sont antérieurs à l'Itinéraire maritime de Rome à Arles. Notre hypothèse que Pise, port

tis » (*Indices Muratoriani*, n° 3925, pp. 182-183). Bonaini (*Statuti inediti della Citta di Pisa del XII al XIV secolo*. Florence, 1857, t. III) cite pour l'année 1353 (p. 549) le texte suivant : « Si parteranno da Porto Pisano per intrar in della dicta Foce »; de plus le même auteur rapporte intégralement le « Breve dell' ordine del mare » dont les chapitres 97-124 règlementent circulation et navigation au port de Pise et à l'embouchure de l'Arno. A cette embouchure il y avait des constructions, notamment des tours : ce sont les restes de ces constructions que Desjardins (*loc. cit.*) a pris pour les traces de l'ancien « Portus Pisanus ».

[1] Il est impossible de préciser la date de cette partie de la table de Peutinger.

[2] Alliée des Romains au IIIe siècle av. J.-C., elle servit de base d'opérations contre les Ligures alliés d'Hannibal. Cf. Tit. Liv., XXI, 39 : « Cum Pisas navibus venisset ».

[3] Outre le texte de Tite-Live que nous venons de citer, cf. Cicéron, *Lettres à Quintus*, II, 6 : « erat iturus... ut... Pisis conscenderet ». Cf. aussi Polybe, II, XXVII, 1; XXVIII, 1. III, XLI, 4; LVI, 5.

[4] Cf. Desjardins, *op. cit.*, p. 103.

à l'époque républicaine, dut par la suite, dans le courant du Ier siècle après Jésus-Christ, recourir au « Portus Pisanus » est favorisée par le silence des trois auteurs; il est regrettable qu'aucun d'eux ne nous ait laissé de description, même brève, de Pise en tant que port. Fort heureusement il n'en est pas de même de Strabon[1]; sa description est assez longue pour qu'on puisse s'étonner de ne pas trouver un seul mot sur le « Portus Pisanus ». Mais il y a plus; Strabon nous apprend qu'il est difficile de remonter l'Arno jusqu'à Pise : le confluent de l'Arno et de l'Auser, où est situé Pise, est agité de remous dangereux[2]. Pourtant la ville a été florissante autrefois; et sa richesse lui vint surtout de ses bois recherchés pour les constructions navales[3] avant de servir à la construction des palais de Rome. Et il n'y a pas si longtemps que Pise avait encore besoin de vaisseaux pour se défendre contre les Ligures, « plus belliqueux que les Tyrrhéniens[4] ».

Mais ces guerres contre les Ligures ont duré jusqu'aux guerres puniques, et c'est à elles que se rapporte le texte de Tite-Live qui parle de Pise même comme d'un port[5]. Pourquoi donc supposer l'existence du « Portus Pisanus » dès le troisième siècle? pourquoi imaginer une véritable conspiration du silence autour de cet endroit? Pourquoi Strabon, enfin, nous dirait-il qu'il est difficile de remonter l'Arno, si, à son époque, un port spécial avait existé qui dispensât de le faire?

D'autre part nous savons que Pise, colonie romaine depuis 180, reçut sans doute de nouveaux colons à l'époque d'Auguste. Il est certain[6] en tout cas, qu'à la fin du Ier siècle avant Jésus-Christ, la co-

[1] Srabon, V, 2, 5.

[2] « Συμπεσόντες δ' εἱς ἓν ῥεῖθρον μετεωρίζουσιν ἀλλήλους ταῖς ἀντικοπαῖς ἐπὶ τοσοῦτον,... ὥστ' ἀνάγκη δυσανάπλωτα ἐκ θαλάττης εἶναι. »

[3] « Δοκεῖ δ'ἡ πόλις εὐτυχῆσαι πότε... διά... τὴν ὕλην τὴν ναυπηγήσιμον. »

[4] « ᾗ (le bois pour les bateaux) τὸ μὲν παλαιὸν ἐχρῶντο πρὸς τοὺς κατὰ θάλατταν κινδύνους· καὶ γὰρ μαχιμώτεροι Τυρρηνῶν ὑπῆρξαν, καὶ παρώξυναν αὐτοὺς οἱ Λίγυες, πονηροὶ γείτονες παρὰ πλευρὰν ὄντες. »

[5] Tit. Liv., XXI, 39, et surtout le siège par les Ligures en 193, XXXV, 3-4.

[6] Cf. *C. I. L.*, XI, p. 271.

lonie de Pise bénéficia de certains avantages. Il n'est pas impossible que l'accroissement de la ville ait entraîné l'utilisation d'un nouveau port au cours du Ier siècle de notre ère.

VI

Dans le même temps les « Fossae Marianae », creusées pour faciliter le trafic d'Arles à la mer, devenaient inutilisables. L'Itinéraire indique :

A Dilis Fossios Marianios, portus, mpm XX
A Fossis ad Gradum Massilitanorum,
fluvius Rhodanus, mpm XVI
A Gradu par Fluvium Rhodanum Arelatum' mpm XXX[1].

Ainsi, dans la seconde moitié du Ier siècle après Jésus-Christ, les bateaux se rendant à Arles n'empruntaient plus les « Fossae Marianae » : le terme de « Fossae Marianae » désigne seulement un port à l'entrée de l'ancien canal. Strabon[2] nous dit qu'en son temps la navigation y était difficile : il est naturel qu'un canal qui n'avait alors qu'un siècle d'existence soit devenu inutilisable entre Néron et Trajan, et peut-être avant[3].

Enfin la question même des « Fossae » de Marius s'en trouve simplifiée. On ne dispose à ce sujet que de deux textes : l'Itinéraire et un fragment d'Ammien Marcellin[4]; la difficulté provient non seulement du désaccord des chiffres dans les deux documents, mais encore de l'absence chez Ammien des « Fossae Marianae ». M. Constans[5] a montré que le désaccord des deux textes n'était qu'apparent

[1] Parthey, pp. 248-249. Wess., pp. 507-508.
[2] Strabon, IV, 1, 8.
[3] Cette conséquence de notre datation de l'Itinéraire est en accord avec la présomption qui résulte de l'examen des monnaies recueillies dans la région : alors que les monnaies du IIe siècle et celles du Ier siècle avant notre ère sont nombreuses, la dernière année représentée est l'an 28 av. J.-C. Cf. Constans, *Arles Antique* (Bibl. des Écoles françaises d'Athènes et Rome, n° 119), p. 204.
[4] Amm. Mar., XV, 11, 18.
[5] Constans, *op. cit.*, pp. 201-205.

et que l'omission des « Fossae » tenait à l'envasement continuel qui, au temps d'Ammien, en avait fait un bras supplémentaire du fleuve, peu profond et non navigable.

Nous avons établi que l'Itinéraire maritime de Rome à Arles était un texte de la fin du Ier siècle après Jésus-Christ. Trois siècles se sont écoulés quand Ammien Marcellin écrit, et non pas un siècle et demi comme le croit M. Constans qui accepte l'opinion courante de l'Itinéraire d'Antonin composé dans son ensemble au IVe siècle avec des documents du IIe. Il n'est pas étonnant, dans ces conditions, qu'Ammien n'ait pas mentionné les « Fossae Marianae ».

Son silence a aussi pour nous la valeur d'une confirmation.

René LUGAND.

VOYAGE EN FRANCE
D'UN JEUNE GENTILHOMME MORAVE
EN 1599 ET 1600

Il devint à la mode, au XVIe siècle, de voyager, et, chemin faisant, de noter fidèlement ce qu'on avait vu de frappant. Ces vieilles relations ont un double intérêt : elles renseignent sur leur auteur, et plus généralement, car les hommes se ressemblent, sur ses contemporains, qui, comme lui, s'ils eussent voyagé, eussent retenu telles curiosités, tels spectacles, passant sous silence, en revanche, tout ce qui ne les avait pas intéressés. En second lieu, elles renseignent sur le monde d'alors, tel qu'il se manifestait extérieurement aux yeux de tous : les pays avec leurs routes, leurs bois, leurs champs; leurs villes, riches en monuments et en œuvres d'art; leurs gens.

Naturellement, elles sont inégales : quoi de plus attachant que la lecture du journal de Montaigne traversant toute l'Italie et longtemps s'attardant à Rome? Quoi de plus amusant dans sa naïveté que ce voyage du cardinal d'Aragon, rédigé par son brave homme de secrétaire[1]? Abraham Gölnitz[2] est prolixe et très documenté. Et Coryat[3] extraordinairement vivant et savoureux, avec ses étonnements et ses indignations devant tout ce qui ne ressemble pas à la vieille Angleterre.

D'autres sont plus monotones : en fait de charme, elles n'ont

[1] D. Antonio de Beatis, *Voyage du cardinal d'Aragon*, éd. Madeleine Havard de la Montagne, Paris, 1913.

[2] *Abrah. Gölnitzii Dantisc. Ulysses Belgico-Gallicus*, Leyde, 1631, in-12.

[3] *Coryat's crudities*, éd. pr. 1611.

guère que celui de ces vieux objets qui n'ont pour toute beauté que le cachet de leur ancienneté. Mais, toutes naïves et gauches qu'elles soient, elles ont une certaine valeur, parce que le témoignage des simples est plus précieux souvent, dans sa sécheresse et sa précision, que celui de ceux qui y introduisent plus volontiers leur personnalité.

C'est sur une de celles-là que nous voudrions attirer l'attention du lecteur. Elle est presque entièrement inédite, cependant déjà connue[1] et contenue dans un manuscrit de la collection de la reine Christine de Suède, dont nous parlerons plus longuement tout à l'heure[2].

Un voyageur polonais du xviiie siècle[3] parle avec mépris de certains barons allemands d'autrefois « qui parcouraient en poste la France et l'Italie pour ne coucher sur leur journal que des épitaphes et des tableaux, faire bonne chère à leur auberge, fréquenter le spectacle, goûter quelquefois, pour diversifier les plaisirs, des passe-temps plus faciles et éviter soigneusement la bonne société ». Ce n'est pas tout à fait — heureusement — le portrait de notre auteur, mais

[1] M. le Dr J. A. F. Orbaan nous a signalé l'intérêt qu'elle présentait et a eu l'obligeance de nous communiquer des photographies qu'il avait fait faire du manuscrit. Nous l'en remercions ici bien vivement. Le manuscrit (Bibl. Vatican, Regina lat. 666) avait déjà été décrit par Dudik, *Iter romanum*, I. Theil, Wien, 1855, p. 232-244, qui en publia le fragment relatif à la Moravie (1602-1603). M. le Dr J. A. F. Orbaan a publié sur l'auteur quelques articles; dans *Bescheiden in Italië*, Eeerstedeel, Rome, Vaticaansche Bibliothek 's-Gravenhage, 1911, p. 170-178, on trouve la publication de la partie du voyage relative à la Belgique et à la Hollande; dans *Zeitschrift für Museumskunde*, Band XIII, Berlin 1917, sous le titre *Deutsche Kunststädte und deutsche Kunstsammlungen um 1600*, p. 43-52, ce qui concerne l'Allemagne. Dans *Rome onder Clemens VIII*, du même auteur, on a utilisé les impressions sur Rome. Dans le *Times*, *Literary supplement*, printemps 1924, une note sur le Globe-theater fréquenté par l'auteur du manuscrit en août 1600. Enfin dans le *Touring-Almanac*, le voyage en Suisse.

[2] Voir ci-dessous, p. 161.

[3] F. Benoît, Voyage en Provence d'un gentilhomme polonais, *Mém. de l'Académie de Vaucluse*, t. XXIV, 1924.

il appartenait par certains traits à cette grande famille de voyageurs paresseux, en somme, qui déploient une activité toute physique à visiter consciencieusement les villes, jetant le soir sur leur papier, sans discernement, tout ce qu'ils ont vu, et copiant avec rage les inscriptions lapidaires.

Il n'était pas Allemand, mais Morave, et appartenait à une des plus grandes familles de ce pays, celle qui a donné le fameux général Albert de Waldstein, héros de la guerre de Trente ans. Lui-même s'appelait Zdenek[1]. Son grand-père, lieutenant territorial en Moravie, avait été, sous Ferdinand Ier, le plus grand personnage après le roi. Ses oncles, sous Ferdinand II et Maximilien II, avaient été chargés de missions diplomatiques de premier ordre. L'un fut envoyé auprès de Pie IV, l'autre à la cour de France, accompagnant la fille même de Maximilien auprès de Charles IX qu'elle allait épouser.

Ces hobereaux moraves étaient gens du monde et cultivés, comme en témoigne Gustave Aragosius, de Toulouse, ex-médecin des rois de France, qui, vivant exilé à Bâle à cause de sa religion, visita en 1589 la Moravie et fut amicalement reçu par l'oncle et le père de Zdenek. Celui-ci naquit le 12 mai 1581. Dès l'âge de dix ans, on l'envoya à l'école à Iglau, puis, en 1594, à Brieg en Silésie. Sa famille appartenait à la religion luthérienne. Cette circonstance nous explique pourquoi le jeune Waldstein fut envoyé pour un certain temps à Strasbourg : le gouvernement de Rodolphe II supprimait, en effet, toute initiative tendant au développement de l'école protestante. Strasbourg, La Rochelle et Montpellier étaient les centres d'études les plus volontiers choisis par les parents de la société aristocratique

[1] « Zdenkonius Brtnicensis, Baro a Waldstein, Brtniczii [Pirnitz] Ungerspercii Budoviciique Dominus » (feuille de garde du manuscrit). La branche de la famille Waldstein à laquelle il appartenait était domiciliée depuis le commencement du XVIe siècle en Moravie, dans la région à l'ouest de Brno (Brünn). Je dois les précieux renseignements relatifs à la famille de Waldstein et bien d'autres encore à l'obligeance de M. le Dr Fr. Hrubý, archiviste de Moravie, qui prépare une monographie du personnage.

réformée, qui préféraient pour leurs enfants le français à l'italien et à l'espagnol, parlés plus volontiers dans les cercles catholiques. A ce point de vue, le journal du jeune Waldstein est un document très important pour l'histoire de la culture française qui commençait à se développer dans les cercles tchèques vers la seconde moitié du XVIe siècle[1], et est un témoignage significatif des rapports de la société tchèque protestante avec l'Europe occidentale.

Zdenek fut donc envoyé à Strasbourg à l'âge de seize ans. Il fit de grands adieux à sa famille et partit de son pays le 9 août. Le 30 août il se faisait immatriculer à l'Université. Son journal[2] ne commence qu'en janvier 1597, précédé du tableau des conférences de l'Université de Strasbourg[3]. Son manuscrit qui, malgré quelques péripéties, est parvenu jusqu'à nos jours, débute par la transcription de psaumes et de prières : le pieux jeune homme met ses œuvres et sa vie sous la protection divine. Puis on trouve des notes relatives aux grandes dates de sa vie depuis l'âge de dix ans : ses études, ses voyages, et aussi quelques hors-d'œuvre, fantaisies de jeune garçon[4].

Il resta à Strasbourg jusqu'au 14 juin 1599. En semaine, les leçons se succèdent régulièrement : Virgile, histoire grecque, théologie, français, musique. Le dimanche il fréquente assidûment, le

[1] Lorsqu'en 1620 le général-comte Bugys envahit la Moravie, après la bataille de la Montagne-Blanche, une députation fut envoyée à sa rencontre composée exclusivement de membres de la haute aristocratie qui possédaient la langue française. Les pourparlers pour la cession de la Moravie se firent en langue française.

[2] Fol. 13. Ephemeris seu Diarium, id est annotatio rerum, actionum, et studiorum, uniuscujusque diei, inde ab anno exuberantis gratiae, 1597.

[3] Exc. Antonius Bertramus, Academiae typographus.

[4] Par exemple des anagrammes, des bons mots de Henri IV.
Fol. 12 v° :

Henricus IV rex Galliae cum adhuc esset rex Navarrae dicere solitus est : Sum rex sine regno, maritus sine uxore, miles sine pecunia.

Alio tempore antequam duceret in uxorem Florentinam, interrogatus ab amasia sua Mademoiselle Andraga : « Quand amenerez-vous vostre marchandise », respondit-il : « Quand je quitteray ma garse. »

matin, les saintes assemblées. Il note les leçons qu'il y a entendu lire; aux grandes fêtes, il s'approche de la table de communion. Le dimanche après-midi, en général, il se promène avec des amis. C'est le jour des invitations à déjeuner et à dîner. Très inviteur, il est aussi très invité. Il lui plaît sans doute de traiter les professeurs, le prévôt de la ville, ses camarades. Le prince de Brunswick l'invite à dîner (« danse jusqu'à 4 heures »), puis à une représentation théâtrale où il admira des effets de feu bien réussis[1]. Ce spectacle dura de 8 à 10 heures et fut suivi d'un dîner (« danse puis après une heure jusques à 4 heures »). Quand une troupe de comédiens est de passage (comme en août 1597, il vint à Strasbourg des artistes anglais) il délaisse un peu ses études pour le théâtre[2].

[1] Ejaculationes ignis in aerem artificiose compositi.

[2] Fol. 21. [1597]. Die Lunae 25 Julii-4 Augusti. Interfui primae comediae ab Anglis factae de quodam duce Farrari; duravit a prima ad quartam.

Die Martis 26 Julii-5 Augusti. Spectavi alteram comoediam de quodam viro quem defraudavit Diabolus. || v°

Die Mercurii 27 Julii-6 Augusti. Interfui comediae tertiae de Filio Perdito. Vidi quendam saltantem Italice in sacco.

Die Jovis 28 Julii-7 Augusti. Interfui quartae comediae de Judith.

Die veneris 29 Julii-8 Augusti. Interfui quintae comediae de Zuzanna.

Die Sabathie 30 Julii-9 Augusti. Interfui sextae comediae de Judaeo divite.

Die Dominica 31 Julii-10 Augusti. Interfui comediae septimae, ubi repetita fuit comoedia secunda.

Die Martis 2 vel 12 Augusti. Interfuimus comediae octavae de Fausto.

Die Mercurii 3 vel 13 Augusti. Interfui comediae nonae de Sene, qui uxori diffidebat.

Die Jovis 4 vel 14 Augusti. Interfui comediae Academicae.

Die Sabathi 6 vel 16 Augusti. Interfui comediae decimae; repetita fuit comoedia quinta.

||[22] Die Dominica 7 vel 17 Augusti. Interfui comediae undecimae de Esther.

Die Lunae 8 vel 18 Augusti. Interfui comediae 12 de Errasto.

Die Martis 9 vel 19 Augusti. Interfui comediae 13, repetita fuit tertia.

Une autre fois, en plein été (30 août 1598), on s'en va à la campagne[1] « avec les demoiselles, en nostre maison, la danse au vespre ». Deux jours après, c'est le prince de Wurtemberg qui le reçoit à dîner. Puis, un certain 7 février 1599, il assiste avec onze barons[2], huit demoiselles, à un véritable banquet. Derechef, « danse jusqu'à 3 heures ». On trouve dans son journal jusqu'au souvenir de l'estomac reconnaissant : « Je fis bonne chere[3] ».

Voilà une vie simple, bien réglée : toute la semaine, des leçons, des travaux, et le dimanche, des divertissements honnêtes après l'accomplissement des devoirs religieux. Un certain air de naïveté se dégage de ces petites notes quotidiennes, tenues par ce très jeune homme qui se souvient en français de ses distractions dominicales.

Le 24 juin 1599, il quitte Strasbourg, non sans avoir auparavant invité quelques professeurs pour leur dire adieu. Ses amis l'escortent quelque temps : trente-cinq chevaux et quatre voitures forment son majestueux équipage : en tout, dit-il, cinquante chevaux. Il traverse les Vosges par de très mauvais chemins et débouche à Saint-Dié. Arrivé à Nancy[4], notre Morave fait un pèlerinage au lieu où Charles le Téméraire fut atteint de la flèche suisse mortelle. Il admire la forteresse, les machines de siège et aussi les jardins du duc de Lorraine et du comte de Salins, promenades créées « pour les dames », puis le palais Hirschenfall[5]. Je ne sais pourquoi il note par deux fois un cardinal monté sur un âne, dont l'allure l'avait peut-être amusé[6].

[1] In pagum Eckelsex. Fol. 37.

[2] En marge : « Comes Sparrburgius, comes ab Expach, senior a Waldek, Junior a Waldek, Heydeckius, Lelcinius, Distersteinius, Windischgracius senior, junior, Thurzo, Stadler. » Fol. 44.

[3] Le 14 février 1599 : Déjeuner chez Disterstein.

[4] Par Raon, Baccarat, Lunéville.

[5] On y voyait « vir quidam magnae staturae, nomine Chrodgansz ». Fol. 49. Il visite aussi la collégiale Saint-Georges (qui a disparu), où l'on voyait le monument et l'épitaphe de Charles le Téméraire.

[6] Vidimus Cardinalem una cum patre animi gratia foras curru egredientem... Vidimus ex aula Cardinalem vectum asino sub tegmine

A Reims[1], il visite la cathédrale; il y remarque le monument de Charles de Lorraine, le chœur, les orgues, le labyrinthe, les tapisseries[2]. La ville était sous la protection de son grand patron, saint Remi[3], dont on transportait l'effigie, argentée et dorée, lors des grandes calamités. On montrait l'huile de l'onction royale; on racontait l'histoire de Clovis et de la colombe, on rapportait la tradition des écrouelles. Notre voyageur a été à l'église Saint-Nicaise, aujourd'hui disparue, mais il n'en dit presque rien[4].

Le 4 juillet, il quitte la Champagne pour la France. En passant dans un village, il voit des jeunes filles qui jouaient à la balle[5]. Traversant Meaux, il remarque l'arc Monceaux « que le roi fit élever en action de grâces de l'amour de feu Gabrielle ».

Le jeune Waldstein entra à Paris le 6 juillet 1599, âgé de dix-huit ans (il le rappelle en marge). Il descendit à une hôtellerie très connue des étrangers, à l'enseigne de « la Croix de Fer[6] ». Dès le surlendemain, il fut introduit auprès du roi qui déjeunait chez ce Zamet, fils d'un cordonnier de Lucques, enrichi par l'usure et la spéculation, et qui était devenu l'ami et le banquier des princes. C'était chez lui

rubro, vestitum rubra veste, et patrem ejus, procedentes ad missam. Fol. 49.

[1] Par Gondreville, Toul, Bar-le-Duc, Châlons, où il visite l'église aux quatre tours et à l'horloge musicale.

[2] Nomine Ursinorum. Fol. 50.

[3] In templo Petri vidimus loculum Remigii argenteum et deauratum qui solet transferri in summa necessitate ut tempore pestis, belli... Duo sepulchra, Ludovici 4, Lotharingi 4, unusquisque apud monumentum suum conspicitur in lapide excisus. Corona praeterea pennilis, quam quaedam regina ordinavit, sub qua etiam jacet sepulta ... Horologium quando hora auditur, percutit tintinnabulum stultus et canit. Fol. 50.

[4] In templo Nikasii, jacet Nikasius sepultus ubi ante 453 annos sepultus est. Fol. 50 v°.

[5] Pila palmaria. Fol. 50 v°.

[6] Rue Saint-Martin. Il était là au centre de la ville, à deux pas de la cité, non loin du Marais, qui tendait à devenir le quartier à la mode. Hanotaux, *Hist. du cardinal de Richelieu*, t. I (La France en 1614. Paris en 1614), p. 195. Cf. Gölnitz, *op. cit.*, p. 146.

que Gabrielle d'Estrées, quelques mois à peine auparavant, avait été prise des douleurs qui annonçaient sa mort. Henri IV, de retour du Bois-Malesherbes, où il venait de rencontrer sa future maîtresse, était descendu chez Zamet[1]. Le Morave note, parmi les convives, la présence de M. d'Entragues, « dont on croit que le roi aime la fille ». Il y avait là, entre autres, le comte d'Auvergne, bâtard de Charles IX, le duc de Nemours, le duc de Nevers.

Le roi Henri IV fit au jeune Waldstein l'accueil le plus gracieux. Rien n'évoque mieux la simplicité du bon roi, déjeunant sans apparat chez un ami et recevant sans étiquette le jeune étranger, que le court et sec récit de celui-ci : « Votre arrivée m'est agréable. Dans mon royaume vous trouverez tout sûr et ouvert; je vous offre mes services », lui dit-il.

On trouvera à la suite de cet article la partie du journal relative au séjour que Waldstein fit à Paris. Il y étudia assez peu, et consacra presque tout son temps à la visite de la ville et de ses environs : Chanteloup, dont il donne une longue description, où le légat du pape et le roi de France s'étaient rencontrés en 1596. Un dimanche, il s'en alla à Grigny au prêche[2], et continua plus loin son excursion : jusqu'à Villeroy, Fleury, Fontainebleau, saluant, en passant, le prince de Condé en son château de Saint-Maur[3]. Il nous a laissé une longue énumération des objets conservés au trésor de Saint-Denis et des tombes royales. De là, il va à Saint-Germain, dont il décrit les fontaines musicales, à l'instar de celles d'Italie; à Noisy, où se trouvait le château du maréchal de Retz; à Saint-Cloud, où il voit le lieu de

[1] Hôtel d'Elbeuf, rue de la Cérisaie, près la Bastille, hôtel des Menus Plaisirs du Roi.

[2] D'après les Mémoires de P. du Moulin, le culte fut établi à Grigny immédiatement après le départ de Madame, c'est-à-dire en mars 1599. Pannier, *L'Église réformée de Paris sous Henri IV*, Paris, 1911, p. 86.

[3] Cf. Gölnitz, *op. cit.*, p. 194. « Aedificium natum est auctore Francisco I. Arcem Henricus IV Principi Condaeo donavit, ubi is etiam enutritus, ubi infantia lusit, et pueritia exercita est. »

l'assassinat d'Henri III. Rentré à Paris, il va admirer les peintures du palais de Catherine de Médicis. Curieux de tout, il s'intéresse aux sports, alors en honneur[1]. Le 26 juillet, il assiste à une fête extraordinaire pour obtenir du ciel des pluies : on transporte en procession les reliques de Notre-Dame à Sainte-Geneviève, puis on les ramène à Notre-Dame[2]. Avant de quitter Paris, il visite encore la Bibliothèque royale.

Le 8 août 1599, il s'en va, et par Saint-Denis, Écouen, Luzarches, Senlis, Compiègne (où il voit le cadavre de Henri III), Verberie, Montdidier, Mons, Amiens (il visite la cathédrale ornée de peintures, probablement les « Mais » des confréries[3]), il gagne le nord de la France : Arras et son élégante abbatiale, Douai aux nombreux collèges, Cambrai, forteresse bien munie, à l'église ornée d'albâtres. Nous le laisserons voyager en Belgique et en Hollande pour le retrouver à son retour en France. Revenant à Paris, il passa par Chantilly, propriété du duc de Montmorency, et y remarqua les tapisseries. Sur les jardins d'Écouen, il nous donne un renseignement assez curieux. Il y vit un grand cheval d'airain, présent offert — dit-il — à feu le duc de Montmorency par la ville de Paris[4]. Il semble que jusqu'ici on n'ait pas eu de témoignage indubitable de la présence, à Écouen, de ce cheval, sur lequel fut érigée la statue du grand connétable, en 1612, à Chantilly[5].

[1] C'est au « spheristerium » (jeu de paume) qu'il va observer les jeux du temps.

[2] Voir ci-dessous, p. 33. Il y a sans doute erreur : c'est la châsse de sainte Geneviève qu'on transportait pour obtenir du ciel de la pluie.

[3] Ces peintures frappaient beaucoup les étrangers. Cf. *Coryat's crudities* (1611), p. 12.

[4] In horto equum magnae staturae aeneum qui est dono missus antecessori moderni connestablii, a civitate Parisiensi. Fol. 72.

[5] Cf. Mâcon, *Chantilly et le Musée Condé*, Paris, 1910, p. 67-68. « Sa lettre de Biard mentionne Écouen ; *mais l'on ne voit pas que pareille statue ait jamais figuré à Écouen :* entre la conception et la mise en place, l'œuvre a pu changer de destination. »

De retour à Paris, il va se promener à cheval avec ses amis. Ces chevauchées le conduisent à Meudon, où habitait le cardinal de Lorraine, à Saint-Cloud, à Madrid.

Peu de temps après, il quitta Paris pour Orléans, attiré sans doute par les privilèges accordés à la nation germanique qui faisait partie, alors, de l'Université[1], par la réputation dont jouissait la ville auprès des étrangers.

Le procureur de la nation germanique, Fugger, vint le prier de s'inscrire à l'Université. Fidèle à ses traditions hospitalières, Waldstein le retint, devant quelque verre plein, sans doute (« Ils sont demeuré jusques à deux heures »). Quelques jours après, il assiste à l'élection d'un nouveau procureur : c'est lui-même, d'ailleurs, aux communs suffrages, qui fut élu. Voici le récit qu'il fait de cette cérémonie : « En premier lieu, l'assesseur fit la lecture des privilèges de la nation germanique; puis celle des devoirs du procureur, du questeur et du bibliothécaire; ensuite le vice-procureur donna lecture des actes du précédent procureur; le questeur et le bibliothécaire rendirent compte de leur office. Puis on réunit les votes pour l'élection de nouveaux officiers. Et parce que je réunis beaucoup de voix, je fus élu procureur de la nation germanique. Après l'élection, je fus conduit, précédé de la « prédelle » avec la masse d'argent, à la maison, par ceux (en très grand nombre) qui m'avaient élu. Je retins à déjeuner Fugger, Windischgrätz. A deux heures, j'allai avec les autres chez le recteur pour la confirmation de l'élection. Puis à la bibliothèque où on lut la formule du serment; on me fit la tradition des clefs de la bibliothèque, du sceau de la nation germanique et des livres où l'on inscrit les événements. Je fus ensuite reconduit de nouveau à la maison : je retins quelques Allemands à boire[2]. »

A Orléans, il consacre une partie de son temps au saut et à la

[1] Cf. Hanotaux, *op. cit.*, p. 169.

[2] Fol. 74. Gölnitz, *op. cit.*, p. 225 et suiv., consacre un long passage de son récit à l'Université d'Orléans.

palestre. Les principales matières qu'il étudie sont : français, style, « Hallain[1] ». Les travaux sont coupés de quelques invitations aux professeurs, auxquels il fait faire « bonne chère », et de promenades[2], de temps en temps, avec des amis.

Le 4 mars 1600, avec les mêmes cérémonies, il résigna son office de procureur. Le lendemain soir, un grand dîner d'adieu « réunit une dernière fois tous ses amis[3] ».

Un jour pour mettre en ordre ses affaires, et le 7 mars il quitte Orléans, accompagné de trente personnes, lui faisant la conduite en jouant de la flûte. Ses compagnons de voyage étaient Windischgrätz, Winter et Maerius.

La première ville importante où il s'arrêta fut Bourges, où, avant Gölnitz, il trouva la pluie et le mauvais temps; à Souesmes, son ami Winter était tombé à l'eau en passant, à cheval, une rivière. A Bourges, on visitait la forteresse : « Bourges était considérée comme une place très forte, la citadelle et le réduit de toute la Gaule[4]. » Il va faire un pèlerinage au tombeau de Cujas, érigé en l'église Saint-Pierre, aux sépultures de Fr. Duaren et d'Antoine Lecontc, ces jurisconsultes illustres qui avaient enseigné avec tant d'éclat dans la vieille Université. « On montrait, non loin de cette ville, un arbre qu'on disait être placé juste au centre du royaume[5]. » Waldstein ne manqua pas d'aller le regarder.

[1] S'agit-il du canoniste Alain ou peut-être du scolastique Alain de Lille?

[2] Et même de folies stupides avec ses amis : « Equitavimus ad ridendum quendam Fontem celebrem. » Fol. 80.

[3] Fol. 81. Huic interfuerunt : Comes major a Bruk, comes minor a Bruk, praeceptor comitum, Fuggerus s.cum praeceptore, duo Fuggeri cum praeceptore, duo Windischgraeii, Landau cum praeceptore, duo barones austriaci cum praeceptore, vice-procurator, quaestor, assessor, bibliothecarius, Baxius, Pauserus, Burgstorf, Merius cum praeceptore, Presinus, Keller, Jeger.

[4] Hanotaux, *op. cit.*, p. 174.

[5] *Ibid.*

De Bourges à Lyon il suit, trente ans avant lui, le même itinéraire qu'Abraham Gölnitz, et comme lui, il eut à se plaindre des chemins défoncés dans des terrains marécageux, des rivières grossies par les pluies qu'on traversait sur des ponts trop étroits. Les chevaux des voyageurs, très fatigués, avaient besoin d'un repos qu'ils prirent à Moulins. Waldstein eût voulu en profiter pour rendre visite à la veuve d'Henri III, Louise de Lorraine, qui y vivait retirée[1]. Mais la santé de celle-ci, déjà fort atteinte par la vieillesse, ne lui permit pas de les recevoir, et ils durent se contenter de visiter le jardin planté de myrtes, d'orangers, de cognassiers, et gardé par des Suisses.

A Varennes, il rencontra un de ses amis, et peu après échappa heureusement à un guet-apens qui lui avait été tendu par la perfidie d'un « certain Belge ». Son récit, assez obscur, démanderait à être éclairci[2].

La nécessité de reposer leurs montures, aussi bien qu'eux-mêmes, retint nos voyageurs quelque temps à Lyon[3]. Ils descendirent à

[1] Elle y mourut le 4 juillet 1601. Cf. *Journal de l'Étoile*, éd. Michaud et Poujoulat, p. 326.

[2] Fol. 83. Die 15 Martii. Mulino discedentes 6 mil. pransimus Varennes ubi nostra || 83vo bona fortuna incidimus in nobilis viri D. Antonii Sadelii filium. Varennis discessuri propter unum et alterum solidum, quem cursores fortassis hospiti debebant, pene in magnum periculum incidimus, quod tamen Dei beneficio ab eodem D. Sadelio fuit aversum. Caupo (?) enim cum aliquot complicibus suis, strictis gladiis, hastis, fustibus, frameis nos adoriebat, ubi singularis Belgae cujusdam erga nos perfidia fuit animadversa...

[3] Je dois les éléments du commentaire de la relation du jeune Morave sur Lyon à M. Ch. Perrat, archiviste-paléographe. Cette relation présente peu de renseignements nouveaux, mais, par contre, l'intérêt d'être une des plus anciennes relatives à la ville, précédant de plus de trente années l'important récit d'Abraham Gölnitz. Le témoignage de Waldstein ne doit pas toujours être admis sans réserve. Il lui arrive d'être distrait ou bien mal renseigné, d'utiliser sans discernement des indications de valeur très inégale, ce qui entraîne dans ses notes des confusions regrettables comme celles qu'il commet à propos d'Ainay ou de la Claire.

l'hôtellerie des Trois-Mores[1]. La description que Waldstein fait de la ville de Lyon présente beaucoup de ressemblances avec celle de Gölnitz ; il existait à Lyon, à cette époque, un certain nombre de « curiosités » dont la visite s'imposait traditionnellement et qui étaient d'autant plus célèbres qu'il circulait à leur sujet plus de légendes. On montait aux deux forteresses (de Saint-Clair et de Pierre-Scize) qui défendaient la ville contre la France et contre la Suisse. Ludovic Sforza y avait été enfermé avant son transfert au château de Loches; on rappelait aussi le souvenir de l'évasion de Charles-Emmanuel de Savoie, duc de Nemours, qui, emprisonné là vers la fin de l'année 1593, avait réussi à s'évader le 28 juillet 1594. La troisième forteresse avait été rasée sous Henri III (juin 1585[2]).

Ensuite on allait à la cathédrale; Waldstein retint l'horloge, dont les lions « qui faisaient marcher leur langue et leurs yeux » excitaient l'admiration des étrangers[3].

Il se rendit après à Saint-Martin d'Ainay, l'abbaye située au sud de Lyon, auprès du confluent du Rhône et de la Saône. On croyait qu'elle avait été édifiée sur l'emplacement où s'élevait l'autel de Rome et d'Auguste, et construite au moyen de débris provenant de ce monument. A l'église Notre-Dame-de-Confort, il voit le tombeau de Sante Pagnini, religieux dominicain, célèbre prédicateur et érudit hébraïsant[4]; puis, à Saint-Just, le fameux reliquaire du saint, œuvre du XIVe siècle, qui a définitivement disparu à la Révolution. On montrait aussi à Saint-Just, et encore du temps de Gölnitz, un des petits enfants du massacre des Innocents[5].

[1] Fol. 84. In hospitio trium Aethiopum, apud hospitem germanum, ibique lautissime excepti. Cf. Brésard, *Les foires de Lyon aux XVe et XVIe siècles*, Paris, Picard, 1914, in-8°, p. 221.

[2] Cf. Gölnitz, *op. cit.*, p. 325.

[3] Cette partie de l'horloge serait l'œuvre du Bâlois Nicolas Lippius et du Lyonnais Hugues Levet qui y travaillèrent vers 1598. Bégule, *Monogr. cath. Lyon*, Lyon, 1880, in-fol., p. 98.

[4] La pierre tombale existait encore au XVIIIe siècle.

[5] Cf. Gölnitz, *op. cit.*, p. 337 : « In hoc ostensus fuit unus ex infanticidio Herodis reservatus infans. »

La belle mosaïque de Saint-Irénée (XIIe siècle?), dite des Arts libéraux, attirait ensuite les étrangers, qui continuaient leur visite par les ruines d'aqueducs romains et de monuments antiques qui existent encore en partie sur la colline de Fourvière[1].

Le jour suivant — le 23 mars — Waldstein et ses compagnons prirent un bateau qui les porta à l'Ile-Barbe, appelée généralement à cette époque Notre-Dame-de-l'Ile : c'était un pèlerinage célèbre. Revenant sur leurs pas, ils s'arrêtèrent à la villa de la Claire[2], construite près du château de la Duchère, et qui tirait son nom, d'après Gölnitz, d'un certain citoyen de la ville nommé Clair[3]. Une belle fontaine y portait ce distique :

Hanc ornans clara claram clarissimus unda
Cuncta fuit clarus quo sua clara forent[4].

Les ruines romaines que portait la colline de Fourvière avaient donné un avant-goût à Waldstein de ce que lui réservait la vallée du Rhône. Il marque un grand enthousiasme devant les souvenirs de la domination romaine qui bordent les rives du grand fleuve.

A Vienne, l'église Notre-Dame n'était autre qu'un temple antique où la légende voulait que Pilate eût été enfermé. « On lit devant : c'est la pome (*sic*) du sceptre de Pilate. » Les environs étaient pleins des souvenirs de cette légende : le Mont-Pilat, l'abîme de Pilate, la maison de Pilate à Saint-Vallier.

[1] Cf. Coryat's crudities, *op. cit.*, p. 59.

[2] On dirait que Waldstein a confondu la Claire et le quartier de Saint-Clair, situé au nord-est sur les bords du Rhône : « Apud S. Claram... fontem egregium... »

[3] D'après Vachez, *Lyon au XVIIe siècle*, extrait de l'*Itinéraire en France et en Belgique d'Abraham Gölnitz*, Lyon, 1877, in-8°, p. 114, note 2, ce serait Clarissimo Cionacci, d'origine italienne, qui vivait en 1581.

[4] « Le très illustre Clair ornant la Claire de cette onde claire, a tout fait pour que sa demeure fût splendide » (Vachez, *op. cit.*, p. 115, note 1).

Rien de bien intéressant à Valence[1]. A Orange, il est frappé par le magnifique arc de triomphe. Dans ce temps-là, les habitants d'Orange croyaient généralement que leur arc de triomphe se rapportait à Marius et à Catulus[2]. Waldstein se fait l'écho de cette tradition : « Devant on voit Marius, et l'image de la Pythonisse Marthe, qu'il emmenait avec lui. » Ce bas-relief a donné lieu aux interprétations les plus diverses et chaque auteur qui veut fixer l'âge du monument prend cette femme à témoin de son assertion. Cette pythonisse Marthe, prophétesse syrienne qui assurait le succès à Marius en se mettant le doigt à l'oreille, est un exemple de l'ampleur d'interprétation des anciens humanistes[3], qui se sont servis d'un texte de Plutarque pour étayer leur hypothèse[4].

Continuant à descendre la vallée du Rhône, le voyageur arrive à Avignon. Le premier jour (30 mars), il visite le palais des papes, il monte sur une des tours pour voir la vue. Le second jour, il fait le tour des églises : Saint-Martial, où se trouvaient le tombeau du cardinal Lagrange, évêque d'Amiens, et des peintures représentant les abbés de Cluny, entre autres ce fameux Casimir, roi de Pologne, qui n'avait consenti à se faire élire que moyennant des conditions très sévères pour son peuple. Aux Célestins se trouvait le tombeau de Pierre de Luxembourg[5]. On attachait grand prix à un tableau du bon roi René que, quittant la ville, il avait peint de sa propre main, à la requête des jeunes filles d'Avignon[6].

La Cour de Parlement, le mystral, la Durance
Ces trois sont la ruine de Provence.

[1] Avant, Tournon : le collège des Jésuites. A Valence, Saint-Apollinaire (ruines), Notre-Dame, les Jacobites (fontaines), le château. Avant Orange, un très beau pont.

[2] Jodocus Sincerus. De Thou (*Mémoires*, éd. Michaud et Poujoulat, p. 310) parle des « trophées de Marius ».

[3] La Pise, *Tableau de l'hist. des princes et principauté d'Orange*, divisé en quatre parties... La Haye, 1639.

[4] Chatelain, *Les monuments romains d'Orange*, Paris, 1908 (Bibl. des Hautes-Études, fasc. 170), p. 57-58.

[5] Fragments du tombeau au Musée Calvet.

[6] Rogatu virginum avenionensium. Fol. 90.

Les débordements de la Durance, en effet, jouèrent des tours aux voyageurs, qui furent obligés de revenir sur leurs pas. D'Aix, Waldstein ne retint guère que le baptistère aux huit belles colonnes monolithes.

Marseille l'amusa beaucoup : la ville avait la couleur, les charmes imprévus du port où la mer amène choses et gens de lointains pays : des Turcs avec un léopard qu'ils voulaient donner au roi. La visite d'une trirème royale, où soixante-cinq rameurs, les pieds pris dans des entraves, purgeaient leur temps de travaux forcés, était classique.

Saint-Victor[1] et Notre-Dame-au-Péril-de-la-Mer[2] offraient les richesses de leurs reliques, souvenirs de Lazare et des Saintes-Maries dont la Provence est pleine. Il y assista à une curieuse procession qu'on croirait inspirée des cérémonies antiques : « Ce jour-là [8 avril], ils sortirent l'image de Notre-Dame, jouant de la flûte et du tambourin, les enfants dansant tout autour[3]. »

Le voyage se poursuivit par Arles[4] et le Pont du Gard, où il eut la malchance de passer un jour de grande pluie. A Nîmes, il trouva l'amphithéâtre plus beau que celui de Vérone avec ses sculptures : ses vautours, sa louve. Il vit la Maison carrée, qu'on croyait avoir été élevée par Adrien pour Plotine, épouse de Trajan. Il monta à la Tour Magne; au pied coulait la célèbre fontaine, auprès de laquelle les Romains avaient édifié des thermes.

Les habitants de Nîmes appartenaient presque tous à la religion réformée. Se trouvant dans cette ville un dimanche, Waldstein se

[1] A Saint-Victor il voit le précieux reliquaire du chef de saint Victor, le chef de saint Cassien, des reliques des 11.000 vierges, une côte de Lazare, de la barbe de saint Paul, le coffret où Marie-Madeleine tenait son onguent, etc... Cf. D. Angelo de Beatis, *Voyage du cardinal d'Aragon*, éd. Madeleine Havard de la Montagne, p. 238.

[2] N. D. ab aquis : chef de saint Lazare Autel.

[3] Hoc die extulerunt imaginem Nostre-Dame, ludentes tympanis et tibiis, pueris circumcirca saltantibus. Fol. 93.

[4] Amphitheatrum. Cella subterranea. Sepulcra et loculos lapideos.

rendit au temple, qui, sans avoir l'air d'être grand, contenait cependant quatre mille personnes[1].

Les Réformés dominaient aussi à Montpellier[2], dont ils avaient fait leur ville forte. Le port des armes y était interdit aux catholiques. Saint-Pierre, en ruines, rappelait leur fureur iconoclaste. D'une autre église ils avaient fait leur poste de garde, pratiquant dans l'épaisseur des murs des ouvertures par où pouvaient passer des boulets. De la tour de cette église, Waldstein jouit d'une vue admirable : la mer Méditerranée, l'île de Maguelonne, les Pyrénées, Aigues-Mortes et ses belles salines; à ses pieds, Montpellier, entourée de marais et de murs. Waldstein eût voulu visiter l'île de Maguelonne, mais l'absence du gouverneur lui en interdit l'accès.

Traversant cette région tout embaumée de romarin et de lavande, plantée d'oliviers et de cette vigne dont le fruit donne le « muscatellino[3] », il visite en passant Béziers[4], Narbonne[5], Carcassonne[6] et arrive le 26 avril à Toulouse; il y passa trois jours et visita consciencieusement toutes les curiosités de la ville : le Palais et le Parlement, les moulins de Bazacle, le monastère des Franciscains, l'Université, la Cour, Saint-Sernin, Saint-Étienne, la Daurade, etc...

Waldstein et ses compagnons hésitèrent à se rendre à Bordeaux, où avait sévi dernièrement une épidémie mortelle. Cependant, apprenant que depuis deux mois elle n'était plus à craindre, ils se décidèrent à remonter la Garonne en bateau jusqu'à son estuaire. Ils visi-

[1] Autres curiosités : statue de Geryon, symbole de l'amitié; statue d'un mime ou d'un histrion; collège. Colonne avec la salamandre.

[2] En allant à Montpellier, accompagné d'amis, il s'arrête à une très bonne auberge : « La pegude blanche, ubi optimum totius Galliae hospitium esse perhibetur propter multitudinem et apparatum ferculorum, tolerabili eciam precio accedente. » Fol. 96 v°.

[3] Cujus optimi cantharus 4 assibus prope Magelonam venditur. Fol. 97 v°.

[4] On y fait des anneaux.

[5] A l'église Saint Just, tombeau de Philippe III. Cf. de Thou, *op. cit.*, p. 207.

[6] Industrie des peignes.

tèrent Bordeaux en un jour[1], et le lendemain le quittèrent, se dirigeant vers Saintes[2]. Les voyageurs qui traversaient cette région en étaient ravis. Gölnitz, trente ans plus tard, dira que, « à cause de sa fertilité, on l'appelle la Perle de France ». Waldstein en avait pensé autant. Le 7 mai, il arrive à La Rochelle, forteresse[3] aux murs épais, ville aux anciens privilèges, datant de l'époque où elle s'était débarrassée des Anglais, sous Charles V. Puis Courson, Niort, Saint-Maixent, où il dormit « au Cheval-Royal », bon logis, en la chambre même qu'occupait la reine Catherine lorsqu'elle était de passage. Il entre à Poitiers le jour de ses dix-neuf ans (12 mai). A Poitiers, une des principales curiosités était le cabinet d'un apothicaire qui contenait toutes sortes de choses exotiques apportées des îles et des Indes[4]. Dans cette ville[5] couraient beaucoup de légendes, dont Waldstein nous donne l'écho. Il fit le pèlerinage des étudiants, hors de la ville, à l'endroit appelé Pierre-Levée, où se trouvait un rocher que Pantagruel — disait-on — avait soulevé d'une main.

[1] 3 mai. Description banale : le Parlement. — Le port. — Le théâtre. — Église Saint-Séverin. — Cimetière. — La Cour. — Forteresse. — Maison des marchands.

[2] Deux faubourgs : Saint-Eutrope (ruines d'un théâtre antique ovale). — Le Pont-aux-Dames (ruines d'arcs triomphaux). — Église Saint-Pierre.

[3] Longue description des fortifications.

[4] Quidam Pharmacopola in aedibus suis nobis monstravit multas res exoticas, ex novis insulis et India advectas. Inprimis, varia genera piscium Americanorum; pupillam praegrandem Ceti; caput leporinum cum cornibus; angue 15 pedes longum; echineidem seu remoram navium parvum, draconem vitro inclusum, rostrum cujusdam avis peregrinae; album corallum vestitum et cingulum Americanorum ex conchis, nolas eorundem instar ossis. Speculum in quo aliquis non se, sed ex opposito stantem vidit. Aliud speculum in quo colores omnis generis conspiciuntur; caput hirundinis marinae, pileas albos et rubros Americanorum ex plumis, aliquid ex pilis quod militantes gestant a tergo, et hujus generis alia pluvimarum. Fol. 108.

[5] A Poitiers, visite de Saint-Pierre et Saint-Paul, la Cour, le baptistère Saint-Jean, la forteresse, « templum dictum Morignan, extra quod vestigia adhuc monstrantur sepulcri filii Melusinae vossive qui maximum dentem habuisse perhibetur. » Fol. 109. Cordeliers, Saint-Hilaire.

La description qu'il nous donne de Nantes est assez vague[1]. Il alla voir, naturellement, le fameux tombeau de François II et d'Anne de Bretagne. Il se plaint vivement de la sévérité de l'édit qui exigeait l'observance rigoureuse des jours maigres : quoiqu'il fût malade, on lui refusa de la viande.

De Nantes, Waldstein remonta la Loire par Angers[2], Saumur, où il alla saluer Duplessis-Mornay, qui le reçut avec courtoisie et lui fit visiter la forteresse; Tours, Blois[3]. La description du château de Blois nous montre que les récits des guides d'alors et d'aujourd'hui ne diffèrent pas tant qu'on pourrait le croire. Le château, commencé par Louis XII[4], était le séjour préféré des enfants royaux « quand ils avaient besoin d'un changement d'air ». Le corps de Catherine de Médicis, qui y était morte en 1489, y avait été enfoui en pleine terre[5]. On montrait l'endroit de sa sépulture, puis des chambres ornées de peintures, le cabinet où le duc de Guise avait été assassiné,

[1] Il existe pour la Bretagne un itinéraire par Dubuisson-Aubenay, *Itinéraire de Bretagne en 1636*, publié par Léon Maître et Paul de Berthon, Archives de Bretagne, t. IX, Nantes, 1898, et qui est plus précis. On ne saurait guère retenir de la relation de Waldstein que la description de l'hôtel de ville (Curia) et celle du jardin Miron, où il vit un beau cadran solaire. Renseignement fourni par M. Pierre Thomas-Lacroix, archiviste de la Manche.

[2] Il va aussi à Vergé.

[3] Je dois plusieurs renseignements intéressants sur le château de Blois à M. André Belgé-Lagarde, archiviste de Loir-et-Cher.

[4] La statue à l'entrée, avec une inscription aujourd'hui détruite. Voir F. et P. Lesueur, *Le château de Blois*, Paris, 1914-1921, p. 184.

[5] Le récit de Waldstein n'est pas très clair. Fol. 116. « Cujus [reginae] cadaver nondum sepultum jacet (ut dicunt) || [v°] in templo arcis, in quodam sacello ubi vulgare feretrum vidimus in quo jacere adhuc perhibetur. » On croyait en général que le corps avait été déposé à Saint-Sauveur, plutôt que dans la chapelle de la forteresse. (Cf. L. de la Saussaye, *Histoire du château de Blois*, Paris, 1866, p. 316.) Waldstein se serait-il trompé?

une prison (carcer) qu'Henri III avait fait construire[1], la chapelle de la forteresse, tendue de tapisseries, où l'on voyait l'image de saint Hilaire, avec une inscription[2].

Blois possédait le plus beau jeu de paume de toute la France. Dans un autre, plus petit, une jeune fille de dix-sept ans se mesurait avec des hommes. L' « aller » qui conduisait du château à la forêt charma Waldstein[3]; il alla aussi visiter Chambord. Puis, par Orléans et Chartres, il regagna Paris, où il logea au « Grand-Cerf », heureux de voir la fin de ce long et fatigant voyage à travers la France.

Mais trois jours ne s'étaient pas écoulés qu'il repartait pour l'Angleterre; il traversa la Normandie, visitant Rouen, où il rencontra le duc de Montpensier, gouverneur de Normandie, qu'il trouva « suant au jeu de paume[4] ».

Nous passerons sous silence le voyage de Waldstein en Angleterre, retenant seulement que Londres lui fit une profonde impression; il fut présenté à la reine Élisabeth, assista à des représentations du Globe-theater[5] et visita Cambridge, Oxford, Windsor.

De retour à Paris, il partit définitivement le 29 août 1600, se dirigeant à travers la Champagne (Provins, Troyes), la Bourgogne[6]

[1] S'agit-il bien d'une prison? Voir F. et P. Lesueur, *op. cit.*, p. 110 et suiv.

[2] Cette inscription fait peut-être allusion aux nombreux démêlés qu'eurent la chapelle Saint-Calais et l'église Saint-Sauveur.

[3] Voir Pierre Lesueur, *Les jardins du château de Blois et leurs dépendances*, Mém. Soc. des sciences et lettres de Loir-et-Cher, t. XVIII (1904-1906), p. 318.

[4] Fol. 124. Dux Monpenserius, qui uxorem habet || v° filiam ducis Joiesii qui capucinorum monachorum ordinis nuper se aggregavit. Hic Monpenserius cum forte fortuna in sphaeristerio sudentem vidissemus nos perhumaniter excepit et deinde ad saltationem vespertinam misso curru peculiari visitavit.

[5] Fol. 133. Die 3 Julii. Audivimus comoediam anglicam, theatrum ad morem antiquorum Romanorum constructum ex lignis || v° ita formatum ut omnibus ex partibus spectatores commodissima singula viderė possint.

[6] Il fait l'excursion du Val Suson et des sources de la Seine.

(Dijon), la Franche-Comté (Besançon[1], Salins[2]), vers la Suisse. Avant de quitter le pays de France, il fait encore bonne chère dans les hôtelleries (à Châtillon, « a la Croix-d'Or », nous avons été splendidement traités). Le 14 septembre, des Rousses, il contemplait pour la première fois le panorama des Alpes, couvertes de neiges éternelles, et de Saint-Cergues découvrait le lac de Genève à ses pieds.

Waldstein passa les années suivantes en Italie : en janvier 1601 il était à Vérone, où il séjournera longtemps, puis, l'automne venu, passa quelque temps à Rome. Les premiers mois de l'année 1602 s'écoulèrent à Sienne.

Il ne rentra dans son pays de Moravie qu'en juin 1602. Il continua son journal jusqu'à la fin de 1603; on y trouve l'écho d'un petit roman qui se termina par son mariage. Cette union avec une proche parente, nièce du fameux Henri-Matthias de Thurn, dont le nom évoque le souvenir de la défénestration de Prague, eut des conséquences funestes pour l'avenir du jeune Zdenek. Il se lança dans la politique, prit une part active à la rébellion tchèque, fut élu

[1] Grande admiration pour Besançon. Fol. 189. « Habent plateas elegantissimas et mundissimas aedificiis ita exculta, ut facile appareat, majorem olim civibus necessitudinem cum Germanis et Gallis intercessisse. » A Saint-Étienne, il copie une jolie épitaphe :

« Estant Enfant, je chantoy le dessus
Adolescens, sonay la contretaille
Homme perfect, je resonay la taille
Maintenant mort, je suis mis au bassus.
Prie, passant, que l'esprit soit lasus. » (Fol. 189 v°.)

[2] Description des salines. Fol. 190. « Observabimus in cavernis salinariis, quemadmodum aquae ex montibus vicinis scaturiens, per certos canales distinguatur, ita ut pars quaedam sit salsa, quaedam dulcis, quomodo deinde salsa in superiorem locum et altitudinem tollatur per funem quendam terretem (*sic*), cui alligatae sunt undique urnae, ubi ad summitatem et metam sunt perductae sese effundunt et in diversa loca certata || [v°] mensura distribuntur, unde postea sal conficitur. Lacus in quo coquetur superiori ex parte minutus est, lignis quibusdam transversis, quibus infixum est ferrum ne calor transpirans evaporet. Remanet cocto sale materia quedam terrestris nigra; coctum saltem et jam paratum, in cuneos constipant. »

membre du gouvernement révolutionnaire provisoire de 1619. Cette attitude lui valut, dans la réaction qui suivit, une condamnation à mort, avec la confiscation de ses terres; condamnation qui fut commuée en emprisonnement à vie dans le château de Špilberk, près de Brno, où il mourut bientôt, le 24 juin 1623.

Le protocole de confiscation de la fortune de Waldstein nous apprend qu'une partie de sa bibliothèque — surtout les livres hérétiques — fut donnée aux Jésuites; l'autre partie au cardinal François de Dietrichstein, évêque d'Olomouc et commissaire plénipotentiaire impérial de Moravie. Parmi ces livres se trouvait le journal de Zdenek, qui fut conservé à la bibliothèque Dietrichstein de Mikulov (Nikolsburg). Lorsqu'en 1645 les Suédois, pendant l'offensive du général Torstenson contre Vienne, firent le sac de Mikulov, la bibliothèque entière fut transportée en Suède comme butin de guerre et déposée à la bibliothèque royale de Stockholm. Christine de Suède, plus tard, en fit faire l'inventaire, donna une partie des livres, en garda beaucoup. Le manuscrit de Zdenek Waldstein fut du nombre de ceux qui furent transportés à Rome, et qui, après sa mort, passèrent à la bibliothèque du Vatican[1].

Il est heureux pour nous qu'il n'ait pas disparu au cours de ces péripéties. Souhaitons qu'il voie bientôt le jour, comme on en a formé le projet[2], pour que les érudits de tous les pays où il a passé puissent en faire leur profit.

Jeanne Odier.

[1] Cf. Burckard Seuffert, Bibliothek und Archiv auf Schloss Nikolsburg in Mähren vor 1645, dans *Zentralblatt für Bibliothekswesen* (42), Leipzig, 1925, p. 249 et suiv. et 297 et suiv.

[2] M. le Dr Fr. Hruby, archiviste de Moravie, se propose de donner prochainement une étude sur Waldstein dans la *Revue d'histoire tchèque* (Cesky Časopis Historický), puis de publier intégralement avec des notes, quelque jour, le manuscrit.

PARIS ET SES ENVIRONS

Ms. Bibl. Vat. Regina lat. 666. Fol. 50 v°.

Paris. [1599, 6 juillet] Lutetiam Parisiorum (*En marge :* Anno aetatis XVIII). ||51

Divertimus ad ferream crucem (*En marge* : In hospitio ad ferream crucem in quodam loco hoc distichon :

Parisios si quis multum portaverit auri
Tempore reddetur tersa crumena brevi)

Interfuit prandio Brederodius.

Die 28 Jun. 8 Julii. Vidimus Regem prandentem in cujusdam Itali domo, nomine Zamet. A dextris, sedebant hi :

1. Rex.
2. Spatio unius sellæ remotus, Monberelius, princeps sanguinis.
3. Comes Alverniae, Caroli IX filius.
4. Filius Ducis Menii primogenitus.
5. Magnus Scutarius Regis.

A Sinistris.

1. Hospes Zamet.
2. Dux Nemorsius.
3. Dux Nivernensis.
4. Lavelinus Mareschallus.
5. Monsieur Andraga (*sic*), cujus filiam creditur amare Rex.

Fuit indutus simplicissimo vestitu. Linteo madido abluit manus, et sicco extersit. Postquam surrexit, salutavi illum more gallico, ad pedes salutando; ||v° qui usus est in compellando hisce fere verbis : Vester adventus est mihi gratus; in meo regno vobis omnia erunt tuta et aperta : ego vobis offero mea servitia.

In loco ubi Rex comedit, vidimus elegantem Caminum, variis coloribus et auro pulchre ornatum. Inde ivimus in Monasterium Celestinorum, ubi jacet sepultus Ludovicus Dux Aurelianensis, sepul-

chrum ex marmore factum. Vidimus pontem cujus praetextu Rex accipit ad duas thonnas auri. Aedificia praeterea conspeximus quae curat aedificari. Super unam novam portam, sunt haec verba exsculpta :

Perennitati invictissimi Principis
De bello et pace triumphantis.

Ambulacra pulcherrima vidimus. Aedificium instar cochlea factum, ex quadratis lapidibus, et columnae aeneae. Hortum praeterea regium, ubi sunt lata ambulacra. In alio aedificio columnae subtiliter exculptae. Rex annuatim in illa aedificia quadringentos mille Coronatos expendit. ||[52]

Die 29 Jun. 9 Julii. Visitavit me Stadler.

Die 30 Jun. 10 Julii. Venimus in hospitium nobis destinatum in Suburbio Sancti Germani.

Post prandium exivimus visuri veterem aulam regiam, in qua locum saltationis, locus altior ad quatuor gradus est erectus, ex quo solent prospicere ducissae Valiae quae non solent saltare. Regis cubiculum, ubi extructus locus ad aves. Locum ubi solet Rex secretiora tractare. Cubiculum reginae Elisabethae. In trabibus sunt depictae insignia Austriaca et Gallica. Cubiculum Gabrielle. Egressi ex arce, vidimus domum in qua mortua est Gabrielle. In Palatio deinde fuimus, ubi varia venduntur, in eo loco est mensa ex nigro marmore ubi solet rex comedere celebraturus nuptias. Locum ubi solent exerceri judicia, in eo loco solet Rex sedere in angulo.

JULIUS

Die 1 vel 11 Julii, profecti sumus 5 mil. Grigny, ubi solent orthodoxi venire ad audiendam con-||[vo]-cionem, ibi jentavimus. Inde 3 mil. Chatre pernoctavimus. In eo loco arcem vidimus nomine Chantelup, ubi hortum vidimus elegantissimum, in qua variae poeticae fabulae representantur et monumenta, antiquitates Romano-

Grigny.

Chanteloup.

rum et Graecorum, ex arborea materia confectae conspiciuntur. In janua Horti sunt haec scripta :

Apertae musarum januae.

Carpet aliquis citius quam imitabitur.

Apud januas sunt septem sapientum graecorum dicta scripta. Fortuna conspicitur ex arborea materia confecta, et a parte scriptum : Virtuti Fortuna comes.

Haec praeterea in eo Horto videntur :

Sacrata Apollinis sedilia.

Pythia, quae respondet ex tripode.

Judicium Paridis, inter 3 deas.

Janus bifrons.

Tres gratiae.

Duodecim labores Herculis et idem illaesus dormiens. ||53

Jupiter, Neptunus et Pluto.

Panthaeon templum.

Lectisternia Deorum.

Convivium Deorum.

Jupiter descendens de cœlo.

Septem Planetae.

Fluctus maris.

Comoedia Tytiri et Moelibei, amphitheatrum et triclinium.

Undecim comedunt, et duo pugiles ante mensam.

Bustum : quia veteres solebant mortuos non sepelire, sed comburere, et amicus primo retro astans, ignem accendit.

Aries quo feriebantur muri urbium.

Certamina varia.

Infernus Poetarum, et Campus Elysius.

Furiae.

Quinquaginta Danaides cum Pelidis.

Trajani Caesaris columna.

Tropheum Marii.

Julii Caesaris pugna.

Insula Delos.

Triumphus Romanus. Vulcani officina.

Picta Octasio, fronte capillata, postea calva. Agatoclis mensa figulea. ||vo

Tres aetates Lacaedemoniorum.

Trichorea. Antrum musarum.

Amphitheatrum. Totum universum.

Novem orbes coelestes. Septem Planetae. Firmamentum et bis-fixarum stellarum. 12 signa coelestia. Quatuor elementa cum plagis terrae praecipius. Cardines vectorum.

Die 2 vel 12 Julii in transitu 3 mil. vidimus Villeroy arcem et hortum qui pertinet ad praesidem quendam primarium regium. Ibi vidimus conclave ante arcem quod non a quolibet observatur. In horto conspeximus pulchra deambulacra, elegantem fontem. In arce effigiem Caroli 9 et Henrici 4 ex lapide artificiose excisam. Elegans palatium in quo 13 fenestrae, hypocaustum bene ornatum pulchris tapetis. Et cubile ubi solet Rex esse cum eo advenit. Lectus ornatus holoserico et aureis storiis, aliud hypocaustum, in quo picturae variae Regum et Principum. Villeroy.

Inde jentavimus Fleury, 4 mil... ||51 Eo in loco vidimus arcem, circa quam sunt latae fossae. Perelegans palatium, introgressi in hortum, ubi est fons, in quo solet esse aqua calida, quae fluit circa totum hortum. Aquaeductum praeterea. In horto videtur longa et lata deambulatio quaedam in longitudine ad 16.000 pedes in latitudine 10 pedes. Ex utraque parte ex arborea materia in magnam altitudinem deducta, ut ei in tota Gallia par non reperiatur. Quinque alia deinde deambulacra. Hortus totus continet 120 jugera, bene ornatus arbore buxidea. Fleury.

Inde pernoctavimus Fontainebleau... 3 mil. ubi pulcherrima, splendida, vereque regia aedificia conspiciuntur. In horto ibidem vidimus imaginem cupream hominis, qui acicula scribit in planta Fontainebleau.



pedis. Effigiem marmoream Laocoontis, cum duobus filiis a serpentibus devorati. Romuli et Remi nutriti a lupa, cupreae imagines. In alio orto piscinam variis piscibus repletam. Fontem insuper ubi aqua lympidissima est, a quo ille locus Fons bellae aquae denominatur. Eodem in loco est pictura ‖ $^{v o}$ Cleopatrae, Hercules in eo horto conspicitur, totus ex alabastro pulcherrimo, lapidibusque quadratis. In arce haec vidimus :

In muris effigies ex alabastro Regis moderni. Aliae imagines item ex alabastro, Roma allatae, ut et cupreae. Balneum praeterea vidimus auro pulchrisque coloribus ornatum, ut et imaginibus : inter alia effigies Argi, centum oculos habentis. Album equum ex lapide excisum, magnae altitudinis, splendidum palatium, super janui haec sculptura conspicitur, porti Gratiae. In medio istius Palatii est depictum Coelum empyreum. Illud palatium in longitudine ad 188 passus, latitudine 9 passus. Cubiculum Gabrielle, in quo effigies ejus instar Dianae depicta, habens capillos albos, oculos nigros. Cubile Regis. Aliud palatium quod demum extruitur et vocatur Palatium Henricium. In eo est caminus ex alabastro factus et in eodem facta hujus regis subtiliter exsculpta. ‖[55]

Die... 3 vel 13 Julii transivimus Melun... et pernoctavimus 6 mil. Villeneufve Sainct George..

Charenton. Die... 4 vel 14 Julii transivimus Pontcharanton... 3 mil. In eo loco vidimus templum dirutum, ubi 20 columnae in quo est Echo 15 resonans. Domum et arcem Villeroy. In arce ex alabastro Herculem et Alexim depictum. Palatium in longitudine 100 passus. In horto quodam in ordine posita aurea mala. Hypocaustum in quo elegantes regum et principum picturae.

Villeroy.

Transivimus deinde Sainct Mor, 2 mil. in quo loco arx Principis Condaei, quem salutavimus. Adjunctum sibi habet praefectum profectae aetatis, nomine Marchio Pisanus.

Saint-Denis. Inde pernoctavimus 4 mil. Sainct Denis... Vidimus templum cujus januae cuprete. In eo ostensus fuit nobis thesaurus et monumenta regum Galliae.

In loco ubi est Thesaurus haec conspiciuntur. ||vo

1. Duae coronae auro gemmisque et lapidibus contextae regis Henrici quarti.
2. Manus Sancti Thomae.
3. Dyonisii reliquiae.
4. Aurea crux magna gemmis lapidibusque pretiosis intexta, in qua aiunt esse signum Sanctae Crucis.
5. Mariae imago.
6. Aurelii ducis vas ex agatha, nomine Ludovici.
7. Brachium Eustachii.
8. Sancti Ludovici regis sceptrum.
9. Lapidem Parfirium (*sic*).
10. Corona qua solent coronari reginae Galliae.
11. Caput sancti Ludovici regis, ejusdemque maxilla.
12. Arca pulchra, aurea Caroli M.
13. Lapis ex agata, qui 30.000 coronatis aestimatur.
14. Crux Caroli Calvi ex puro auro. ||56
15. Poculum crystallinum.
16. Duo pocula ex agatha.
17. Neronis imago ex agatha.
18. Gladius Henrici 2. Cingulum et calcaria.
19. Caput Benedicti abbatis deauratum.
20. Reliquiae S. Catharinae, Dyonisii, Esaiae.
21. Fasciae, quibus Christus infans fuit involutus.
22. Liber Evangeliorum.
23. Pathera Sancti Lomonis.
24. Hyacinthus, qui aestimatur 12.000 coronatis.
25. In arca peculiari sunt reposita vestimenta regia et ocreae violacei coloris, auro gemmisque ornatae, quibus utuntur in coronatione.

In ipso templo, babtisterium ex agatha, Pyctavio allatum.

Dyonisii corpus in arca ex auro et gemmis repositum.

Monumenta haec conspiciuntur : ||vo

Philippus audax, sancti Ludovici filius, una cum conjuge sua.

Philippus pulcher audacis filius.

Ludovicus Hutinus cum filio et filia, regina Navarrae.

Philippus Longus, frater Ludovici, cum uxore.

Carolus formosus cum uxore.

Philippus Valesius.

Johannes ejus filius.

Carolus 5, 6, 7, cum uxoribus.

Ludovicus XI.

Carolus 8, filius ejus, Ludovicus 12.

Franciscus 1. Henricus 2, foris extra templum peculiari sacello a regina matre Catherina Maedicea aedificio, sepultus est.

Carolus 12 in eodem sacello positus.

Henricus 3, nondum sepultus, Compendii jacet.

Carolus Calvus. Carolus Martelius, pater Pipini.

Clodoveus 2, filius Dagoberti.

Dagobertus primus, fundator Ecclesiae Dyonisianae.

Pipinus, pater Caroli M., cum uxore.

Carlomannus adulterinus filius Ludovici Balbi Regis. ||[57]

Otto filius Roberti Comitis Parisiensis.

Hugo Capetus usurpator regni Galliae.

Robertus vocatus doctus, instituit ordinem S. Spiritus.

Henricus 1. filius Roberti.

Philippus, filius Ludovici Grassi cum uxore.

Guilhelmus, dux Castello Britannus.

Crux in eo templo conspicitur ex auro, argento, lapidibus pretiosis exornata. Unicornum in longitudine 9 spitamas, in latitudine ad quatuor digitas.

In tabula quaedam haec fuerunt scripta :

Philippus Conquestor dictus, Augustus aliter Theodorus 42, Rex Franciscus ab anno 1180 ad annum 1223, Ludovicus 8, Monpenserius filius dicti Philippi, et pater S. Ludovici 43. Rex ab anno 1223 ad annum 1226 S. Ludovicus 9 ejus nominis 44. Rex Franciae

anno 12, sub sancta administratione reginae Albae suae matris anno 1226 ad annum 1270 regni sui 44, postea coronatus, et corpus ejus elevatum supra magnum altare, hoc in arcula argentea deaurata et supra ‖ᵛᵒ tres eorum effigies fuerunt omnino argenteae, et monumenta etiąm Ruperti translati per Anglos, existentes in Francia, anno 1429, regnante Carolo 7.

Die... 5 vel 15 transivimus Argenteuil 1 mil. Inde Sainct Germain 3 mil... jentavimus et vidimus aedificia pulchra quae demum extruuntur. Praeterea fontem artificiosum ex conchis, cochleis et aliis pretiosis materiis ornatum. In medio est draco ex quo undique profluit aqua : quando effluit aqua, canunt aves. Alium fontem in quo, ex omnibus partibus infra et supra fluit aqua. Elegans palatium, variis picturis ornatum, ubi ab una parte alia est imago : ab altra est etiam alia, et tales sunt 7. Inter alia, ab una parte est virgo, ab altera diabolus. Cubiculum in quo est depicta Gallia aegrotans quam venit modernus Henricus 4 consolaturus. In integrum, re titubante (*sic*) ducit ad manum, habens in capite coronam, in manus aliam gerens impositurus Galliae convalescenti. Deinde ab altera parte sed et Rex depictus in sua majestate, tenens in ‖58 dextra scipionem justitiae, in sinistra vero Regnum sceptri. Saint-Germain.

Inde transivimus Noisy, 2 mil.; ubi arx Mareschallii Rhesii et hortus. In eo vidimus elegantem fontem ex conchis, cochleis paratum. Cubiculum in quo picturae variae Regum et principum Galliae. Noisy.

Transivimus postea Sainct Cloud, 1 mil.; ibi vidimus domum, cubiculum et locum in eo quale prope Caminum interfecti Henrici 3 a monacho; qui adhuc Compendii jacet insepultus, donec ulcisceretur ejus mors a Guisianis... ‖ᵛᵒ Saint-Cloud.

Die... 12 vel 22 Julii, vidi aulam reginae matris Catharinae : ibi elegans Palatium, et in eo picturae regum : Paris.

Regina mater, cum Henrico 2 marito.

Franciscus magnus : fuerunt autem duo Francisci, quorum alter habebat uxorem quae in Scotia est capite plexa.

Carolus nonus, cum uxore filia Maximiliani 2 Imperatoris.

Lotharinga ducissa cum pigmeo.

Franciscus Alansonius.

Regina mater cum duobus gemellis demortuis.

Philippus rex Hispaniae, cum uxore Isabella.

Henricus 4 cum uxore Margaretha.

Dux Emmanuel Sabaudie, modernus cum uxore Francisci 1 filia.

Pater principis Condae junioris. ||[59]

Carolus V Imperator Gandavensis cum uxore.

Rex Scotiae pater moderni regis.

Maximiliamus 2, cum uxore et filia.

Imperator Rudolphus 2.

Ludovicus XI, tenens in manum literas, cum uxore.

Ludovicus XII et 13 cum uxoribus.

Rex Navarrae cum uxore.

Cubiculum et cubile reginae matris.

Principissa Averniae.

Hypocaustum in quo depicta Medicaea Catharingia, cum undecim liberis.

Aliud cubiculum in quo speculum mira arte factum. Literae instar lunae crescentis factae, in eo cum tanguntur, efficiunt imaginem Henrici 2.

Inde ivimus in Armamentarium regium, ubi... tormenta vidimus. Deinde fuimus in Collegio Navarraeo. ||[10]

Die 24 Jul., 3 Aug... visitavi comitem seniorem a Bentheim, cum quo fui in stabulo et horto regio... ||[60]

Die 26 Jul., 5 Aug. Eo die celebrarunt Pontificii extraordinarium festum, ad impetrandam pluviam propter siccitatem, ibi multas reliquias sanctorum circumferebant in civitate a templo Sanctae Virginis, ad sanctam Genevevam, unde exportarunt ejus reliquias in templo rursus Nostre-Dame...

Die 31 Jul., 10 Aug... Ivi visum Bibliothecam regiam. In ea primo vidimus Bibliothecam reginae. In ea papyrum in cortice, in qua so-

lebant veteres scribere. Deinde Bib. regiam. ||[vo] Historiam naturalem Plinii in globo geographico. Liber involutus holoserico ex lassuro et auro, ubi principales sententiae latinae et gallicae ex bibliis cum glossis, picturis 2366 historiarum, ab annis 300.

Liber quatuor Evangelistarum, in quo verba Christi aureis literis scripta. Evangelistarum vero atramento, ante annos 300.

Novum Testamentum groecum minutissimo charactere scriptum.

Liber theologicus armeniacis literis Constantinopoli expressus.

Carta Christianitatis in formam tabulae geographicae, et virginis expandentis manus.

Augustinus de Civ. Dei Gallice versus jussu Caroli quinti Galliarum regis, per Rolo Depreles.

Dioscorides manu scriptus, in quo plantae cum coloribus pictae, ante 1200 annos.

Ptolomaei tabulae, manu scriptae cum pulchris picturis et aliquot urbibus. ||[vo]

Tabulae terrae sanctae juxta tribus.

Picturae apocalipseos, tempore Caroli M. factae.

Aliae literae in Cortice, sermone Lombardico scriptae, in qua continetur testamentum cujusdam patrisfamilias.

Fragmentum antiquum legis agrariae.

Globus qui movetur ad modum horologii.

Liber fortunae cum picturis.

Caput denique Crocodili... ||[71 vo]

Die 12 vel 22 Oct... vidimus arcem connesta-||[72]-blii Galliae Ducis Momerancii, nomine Gentili (*sic*); in ea elegantia tapetia, Chantilly. holosericum intextum auro, argento, gemmisque. Inde 3 mil. transivimus vicum Luscharzi. Postea, 2 mil. ejusdem, arcem aliam Es- Écouen. couan : in quodam hypocausto, vidi mensam ex cedro paratam; in horto equum magnae staturae aeneum, qui est dono missus antecessori moderni connestablii, a civitate Parisiensi. Ab eo loco 2 mil. apud Sainct Denis jentavimus; eodemque die 2 mil.; salvi et inco-



lumes, Dei gratias, rediimus Lutetiam, divertimusque apud Cervum.

Die... 13 vel 23 Oct. post prandium ex eo hospitio contulimus nos in suburbium apud quandam viduam, per aliquo tempus ibi mansuri... || v°...

Die... 21 vel 31 Oct. equitavimus spatiatum cum Gothofredo, Verderonio et Brederodio. Vidimus Moudon, domum Cardinalis Lotharingii, in qua vidimus Caminum in quo repercussionem potest videri Lutetia.

Meudon.

Madrid.

Jentavimus Sainct Clou. Inde vidimus Madrit, castrum quod curavit extrui Franciscus 1, in formam domus in qua tenebatur captivus in Hispania...

(Fol. 120) [4 juin 1600]. Sole jam occaso reversi, finem huic taediosae peregrinationi Gallicae imposuimus, quod 12 ½ septimanarum spacius propriis equis absolvimus.

Die 5 Junii.

Haesimus mane in publico hospitio a Grand Cerf, vesperi divertimus a Faubourg Sainct Germain, apud quandam viduam crassam... || v°...

Discedere cogitabamus Lutetia, sed propter equos impediti adhuc ||[121] substitimus. A meridie vidimus strangulari et comburi foeminam quae Regem veneno constituerat necare; coenavit nobiscum praeceptor Electoris Saxoniae...

... Die 15 Junii.

Hoc die mane Anglicum iter, quod bene foeliciterque nobis eveniat ingressi, conductiis equis Poissy usque profecti sumus, 7 a Lutetia mil. Ter in via Sequanam, quod ibi est valde tortuosa et quasi serpentina trajecimus. Oppidum hoc in primis celebre est, propter Monasterium sacrarum et votivarum virginum, quarum numerus interdum ad centum ascendit; quamvis cum nos ibidem essemus, 60 duntaxat computarentur, pleraeque ex nobili : non paucae ex illustri familia oriundae. In hoc ipsum monasterium concessit

Poissy.

Elisabetha, filia ||vo invictissimi Imperatoris Maximiliani 2i uxor Caroli IX Galliae regis cum maritus ejus praematura morte fuisset anno 1574 festo Pentecostes abreptus. In hoc ipso monasterio colloquium fuit habitum inter Bezam Martyrem et Pontificis doctores, anno 1562 institutum a regina matre et Carolo Guisio cardinale sed sine fructu. In oppido templum est primarium Nostre Dame ubi videndum sepulchrum Christi propter imagines et statuas ad vivum exsculptas. Caeterum templum ipsius monasterii longe pulcerrimum est in quo duo praecipue observanda : Sepulcrum Christi ex toto marmore factum, Roma huc apportatum, deinde praestantissimum est opus historia totius Evangelii ex ebore artificiosissime sculpta, cui ex inferiori parte subjecti sunt 12 apostoli magnificentissime facti. Vidimus praeterea in Monasterio magnum ||122 et splendidum cœnaculum in quo cibum Moniales capiunt.

TABLE DES MATIÈRES

Pages

Un historiographe de Louis XI demeuré inconnu : Guillaume Danicot, par J. Lesellier 1

Le tombeau-autel du cardinal Philippe d'Alençon à Sainte-Marie du Trastevere, par G.-J. Hoogewerff 43

Les voyages de saint Mayeul en Italie. Itinéraires et chronologie, par Léon Bourdon 61

Scènes de la légende de saint Pierre peintes à fresque dans l'église San Pietro de Toscanella, par Jeanne Vielliard (pl. I, II, III). . 90

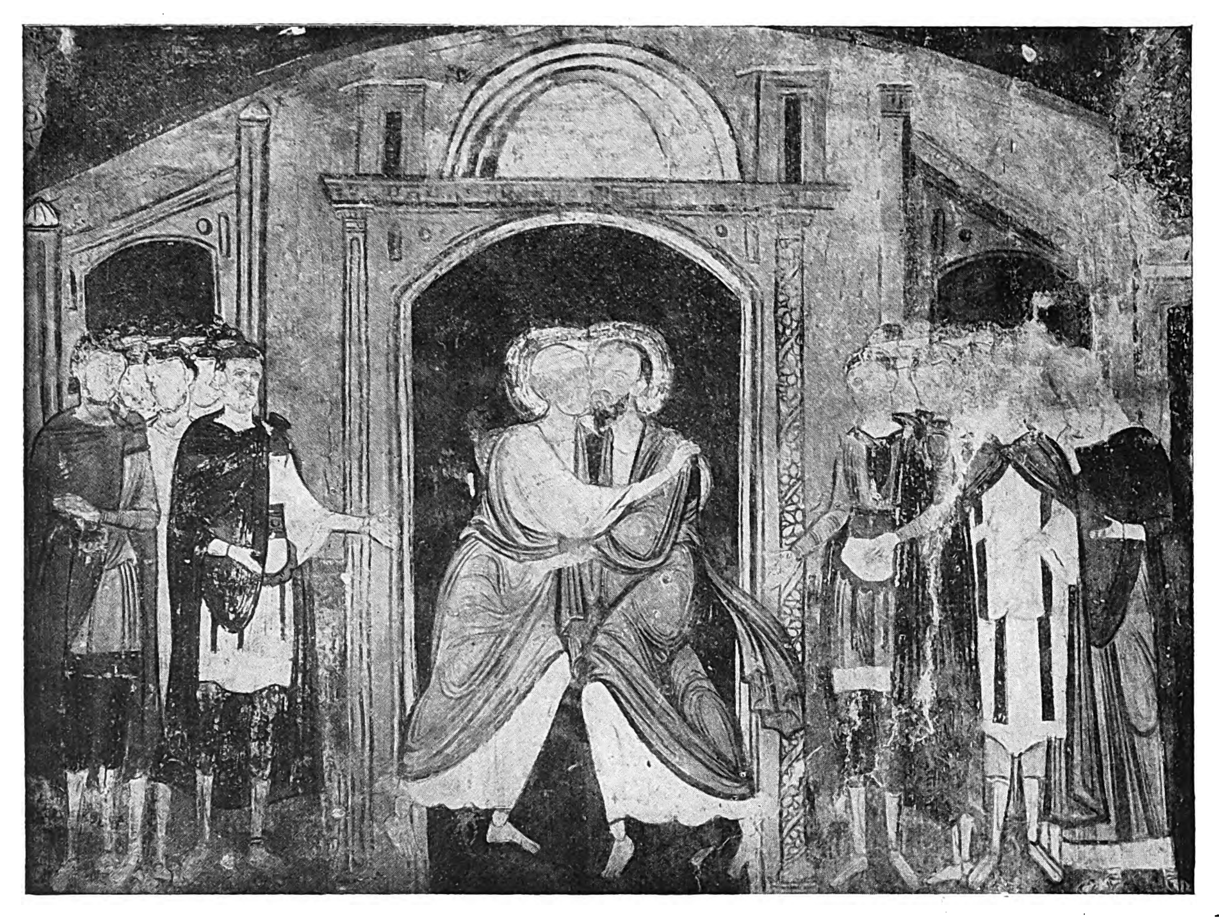
Deux dieux cavaliers d'Asie Mineure (d'après deux bas-reliefs inédits), par Jean Gagé 103

Note sur l'itinéraire maritime de Rome à Arles, par René Lugand . 124

Voyage en France d'un jeune gentilhomme morave en 1599 et 1600, par Jeanne Odier 140

Planches hors texte : I. Fresque de l'église San Pietro de Toscanella. Saint Pierre accueillant saint Paul à son arrivée à Rome. — II. Fresque de l'église de San Pietro de Toscanella. Dispute de saint Pierre avec Simon le Magicien devant Néron. — III. Fresque de l'église San Pietro de Toscanella. Chute de Simon le Magicien.

NOGENT-LE-ROTROU, IMPRIMERIE DAUPELEY-GOUVERNEUR



FRESQUE DE L'ÉGLISE SAN PIETRO DE TOSCANELLA

Saint Pierre accueillant saint Paul a son arrivée a Rome



FRESQUE DE L'ÉGLISE SAN PIETRO DE TOSCANELLA

Dispute de saint Pierre avec Simon le Magicien



FRESQUE DE L'ÉGLISE SAN PIETRO DE TOSCANELLA

CHUTE DE SIMON LE MAGICIEN DEVANT NÉRON




UNIVERSITY OF IOWA
3 1858 011 489 063